

**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS**

DES RÉUNIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunions des 17 et 18 décembre 2015

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Président : Monsieur Jean-Luc GLEYZE

<u>Cantons</u>	<u>Conseillers Départementaux</u>
Andernos-les-Bains	Monsieur Jean-Guy PERRIERE , Conseiller départemental, Maire d'Arès Madame Marie LARRUE , Conseillère départementale Maire de Lanton
Bordeaux I	Monsieur Matthieu ROUYEYRE , Vice-Président du Conseil départemental Madame Clara AZEVEDO , Conseillère départementale
Bordeaux II	Monsieur Jean-Louis DAVID , Conseiller départemental, Adjoint au Maire de Bordeaux Madame Laurence DESSERTINE , Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Bordeaux
Bordeaux III	Monsieur Pierre LOTHAIRE , Conseiller départemental, Adjoint au Maire de Bordeaux Madame Géraldine AMOUROUX , Conseillère départementale
Bordeaux IV	Monsieur Philippe DORTHE , Conseiller départemental, Conseiller Régional Madame Corinne GUILLEMOT , Conseillère départementale
Bordeaux V	Monsieur Jacques RESPAUD , Conseiller départemental Madame Emmanuelle AJON , Vice-Présidente du Conseil départemental

Cenon	<p>Monsieur Alain DAVID, Conseiller départemental, Maire de Cenon</p> <p>Madame Nathalie LACUEY, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Floirac</p>
Créon	<p>Monsieur Jean-Marie DARMIAN, Vice-Président du Conseil départemental</p> <p>Madame Anne-Laure FABRE-NADLER, Vice-Présidente du Conseil départemental</p>
Gujan-Mestras	<p>Monsieur Jacques CHAUVET, Conseiller départemental, Adjoint au Maire de Gujan-Mestras</p> <p>Madame Carole VEILLARD, Conseillère départementale</p>
La Brède	<p>Monsieur Bernard FATH, Conseiller départemental</p> <p>Madame Corinne MARTINEZ, Conseillère départementale</p>
La Prequ'île	<p>Monsieur Hubert LAPORTE, Conseiller départemental, Maire de Sainte-Eulalie</p> <p>Madame Valérie DROUHAUT, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Carbon-Blanc</p>
La Teste-de-Buch	<p>Monsieur Jean -Jacques EROLES, Conseiller départemental, Maire de La Teste-de-Buch</p> <p>Madame Yvette MAUPILE, Conseillère départementale</p>
Le Bouscat	<p>Monsieur Dominique VINCENT, Conseiller départemental Adjoint au Maire du Bouscat</p> <p>Madame Fabienne DUMAS, Conseillère départementale</p>

<p>Le Libournais-Fronsadais</p>	<p>Monsieur Jean GALAND, Conseiller départemental, Maire de La Lande de Fronsac</p> <p>Madame Isabelle HARDY, Conseillère départementale</p>
<p>Le Nord-Gironde</p>	<p>Monsieur Alain RENARD, Vice-Président du Conseil départemental, Maire de Saint-Savin de Blaye</p> <p>Madame Célia MONSEIGNE, Conseillère départementale, Maire de Saint-André de Cubzac</p>
<p>Le Nord-Libournais</p>	<p>Monsieur Alain MAROIS, Vice-Président du Conseil départemental, Maire de Saint-Denis de Pile</p> <p>Madame Michelle LACOSTE, Conseillère départementale</p>
<p>Le Nord-Médoc</p>	<p>Monsieur Grégoire DE FOURNAS, Conseiller départemental</p> <p>Madame Sonia COLEMYN, Conseillère départementale</p>
<p>L'Entre-Deux-Mers</p>	<p>Monsieur Guy MORENO, Conseiller départemental, Maire de Lestiac-sur-Garonne</p> <p>Madame Marie-Claude AGULLANA, Conseillère départementale, Maire du Tourne</p>
<p>Le Réolais et les Bastides</p>	<p>Monsieur Bernard CASTAGNET, Vice-Président du Conseil départemental, Adjoint au Maire de La Réole</p> <p>Madame Christelle GUIONIE, Conseillère départementale</p>
<p>Les Coteaux de Dordogne</p>	<p>Monsieur Jacques BREILLAT, Conseiller départemental, Maire de Castillon-la-Bataille</p> <p>Madame Liliane POIVERT, Conseillère départementale, Maire de Saint-Pey de Castets</p>

<p>Les Landes des Graves</p>	<p>Monsieur Hervé GILLE, Vice-Président du Conseil départemental, Adjoint au Maire de Podensac</p> <p>Madame Sophie PIQUEMAL, Conseillère départementale</p>
<p>Les Portes du Médoc</p>	<p>Monsieur Stéphane SAUBUSSE, Conseiller départemental</p> <p>Madame Christine BOST, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire d'Eysines</p>
<p>L'Estuaire</p>	<p>Monsieur Xavier LORIAUD, Conseiller départemental, Adjoint au Maire de Blaye</p> <p>Madame Valérie DUCOUT, Conseillère départementale, Maire de Saint-Ciers sur Gironde</p>
<p>Le Sud-Gironde</p>	<p>Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil départemental</p> <p>Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire de Pompéjac</p>
<p>Le Sud-Médoc</p>	<p>Monsieur Dominique FEDIEU, Conseiller départemental, Maire de Cussac-Fort-Médoc</p> <p>Madame Pascale GOT, Conseillère départementale, Députée de la Gironde</p>
<p>Lormont</p>	<p>Monsieur Jean TOUZEAU, Vice-Président du Conseil départemental, Maire de Lormont</p> <p>Madame Marie-Jeanne FARCY, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Bassens</p>
<p>Mérignac I</p>	<p>Monsieur Alain CHARRIER, Conseiller départemental</p> <p>Madame Carole GUERE, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Mérignac</p>

<p>Mérignac II</p>	<p>Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Conseiller départemental</p> <p>Madame Cécile SAINT-MARC, Vice-Présidente du Conseil départemental, Adjointe au Maire de Mérignac</p>
<p>Pessac I</p>	<p>Monsieur Pierre DUCOUT, Conseiller départemental, Maire de Cestas</p> <p>Madame Edith MONCOUCUT, Vice-Présidente du Conseil départemental</p>
<p>Pessac II</p>	<p>Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseiller départemental</p> <p>Madame Laure CURVALE, Conseillère départementale</p>
<p>Saint-Médard-en-Jalles</p>	<p>Monsieur Jacques MANGON, Conseiller départemental, Maire de Saint-Médard en Jalles</p> <p>Madame Anne VERSEPUY, Conseillère départementale, Maire du Taillan-Médoc</p>
<p>Talence</p>	<p>Monsieur Arnaud DELLU, Conseiller départemental</p> <p>Madame Denise GRESLARD NEDELEC, Vice-Présidente du Conseil départemental</p>
<p>Villeneuve d'Ornon</p>	<p>Monsieur Jacques RAYNAUD, Conseiller départemental</p> <p>Madame Martine JARDINE, Vice-Présidente du Conseil départemental</p>

LA COMMISSION PERMANENTE

PRÉSIDENT : Jean-Luc GLEYZE

PREMIERE VICE-PRESIDENTE : Christine BOST

VICE-PRÉSIDENTS :

Jean TOUZEAU, Isabelle DEXPERT, Bernard CASTAGNET,
Martine JARDINE, Jean-Marie DARMIAN, Edith MONCOUCUT,
Alain RENARD, Denise GRESLARD NEDELEC, Alain MAROIS,
Anne-Laure FABRE-NADLER, Matthieu ROUYEYRE, Emmanuelle AJON,
Hervé GILLE, Cécile SAINT-MARC

MEMBRES :

Géraldine AMOUROUX, Jacques BREILLAT, Alain CHARRIER,
Jacques CHAUVET, Laure CURVALE, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID,
Grégoire DE FOURNAS, Laurence DESSERTINE, Philippe DORTHE,
Valérie DROUHAUT, Pierre DUCOUT, Bernard FATH, Pascale GOT,
Carole GUERE, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY,
Michelle LACOSTE, Marie LARRUE, Xavier LORIAUD,
Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Yvette MAUPILE,
Célia MONSEIGNE, Guy MORENO, Liliane POIVERT,
Jacques RESPAUD, Sébastien SAINT-PASTEUR, Agnès VERSEPUY,
Dominique VINCENT

M a n d a t u r e 2015 - 2021

VICES-PRÉSIDENTS	SECTEURS D'ACTIVITÉS	COMMISSIONS	PRÉSIDENTS	MEMBRES
Christine BOST	I – SYNERGIES, STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	1 – Interscot et Politique Foncière	Bernard FATH	Pierre DUCOUT, Anne-Laure FABRE NADLER, Jean GALAND, Xavier LORIAUD, Jean-Guy PERRIERE, Alain RENARD
		2 – Aides aux Communes et aux EPCI	Jean GALAND	Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Bernard FATH, Grégoire DE FOURNAS, Hervé GILLÉ, Marie LARRUE, Liliane POIVERT
Jean TOUZEAU	II – VALORISATION DU PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL ET TOURISTIQUE	3 – Agenda 21 et Développement Durable	Corinne MARTINEZ	Laure CURVALE, Laurence DESSERTINE, Philippe DORTHE, Valérie DUCOUT, Hervé GILLÉ, Célia MONSEIGNE
		4 – Ports et Littoral	Philippe DORTHE	Jacques CHAUVET, Sonia COLEMYN, Jean-Jacques ÉROLES, Dominique FÉDIEU, Corinne MARTINEZ, Alain RENARD, Stéphane SAUBUSSE
Isabelle DEXPERT	III – JEUNESSE, CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE	5 - Culture	Michelle LACOSTE	Clara AZÉVÉDO, Laurence DESSERTINE, Denise GRESLARD NÉDÉLEC, Corinne GUILLEMOT, Jacques RAYNAUD, Dominique VINCENT
		6 – Sport et Vie associative	Jacques RAYNAUD	Clara AZÉVÉDO, Laurence DESSERTINE, Fabienne DUMAS, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, Pierre LOTHAIRES, Jacques RESPAUD
		7 - Jeunesse	Clara AZEVEDO	Valérie DROUHOUT, Fabienne DUMAS, Carole GUÈRE, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, Jacques RAYNAUD
Bernard CASTAGNET	IV – ATTRACTIVITE TERRITORIALE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	8 – Politique et Economie touristiques	Pascale GOT	Christine BOST, Philippe DORTHE, Hervé GILLE, Xavier LORIAUD Yvette MAUPILÉ, Jean TOUZEAU
		9 – Agriculture, Mer et Forêt	Dominique FEDIEU	Christine BOST, Jacques CHAUVET, Laure CURVALE, Anne-Laure FABRE NADLER, Grégoire de FOURNAS, Jean GALAND, Xavier LORIAUD
		10 – Développement économique	Arnaud ARFEUILLE	Christine BOST, Jacques BREILLAT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Denise GRESLARD NEDELEC Pascale GOT, Hubert LAPORTE
Martine JARDINE	V – HABITAT, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL	11 – Développement social et Modes d'accueil	Corinne GUILLEMOT	Emmanuelle AJON, Géraldine AMOUROUX, Isabelle DEXPERT, Denise GRESLARD NÉDÉLEC, Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT
		12 – Habitat et Logement	Sophie PIQUEMAL	Emmanuelle AJON, Jacques BREILLAT, Laure CURVALE, Corinne GUILLEMOT, Isabelle HARDY, Marie LARRUE, Carole VEILLARD
Jean-Marie DARMIAN	VI – FINANCES ET FONDS EUROPEENS	13 – Finances et Budget	Arnaud DELLU	Arnaud ARFEUILLE, Jacques BREILLAT, Jacques CHAUVET, Alain DAVID, Jacques MANGON, Guy MORÉNO, Matthieu ROUYEYRE
Edith MONCOUCUT	VII – AUTONOMIE, HANDICAP ET POLITIQUE DE L'AGE	14 – Politique du Handicap et de l'Inclusion	Sébastien SAINT-PASTEUR	Marie-Claude AGULLANA, Jean-Marie DARMIAN, Valérie DUCOUT, Jean-Jacques ÉROLES, Marie-Jeanne FARCY, Christelle GUIONIE, Agnès VERSEPUY
		15 – Politique de l'Age	Marie-Jeanne FARCY	Marie-Claude AGULLANA, Géraldine AMOUROUX, Jacques MANGON, Yvette MAUPILÉ, Célia MONSEIGNE, Jacques RESPAUD, Sébastien SAINT-PASTEUR
Alain RENARD	VIII – PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, GESTION DES RISQUES ET DES RESSOURCES, INFRASTRUCTURES ROUTIERES	16 – Politique de l'Eau et des Déchets	Stéphane SAUBUSSE	Jean-Marie DARMIAN, Dominique FÉDIEU, Pierre LOTHAIRES, Alain MAROIS, Guy MORÉNO, Carole VEILLARD
		17 – Infrastructures Routières	Guy MORENO	Bernard CASTAGNET, Pierre DUCOUT, Bernard FATH, Hubert LAPORTE, Jean-Guy PERRIERE, Stéphane SAUBUSSE, Agnès VERSEPUY
Denise GRESLARD NEDELEC	IX – POLITIQUES DE L'INSERTION	18 – Politique du RSA	Nathalie LACUEY	Sonia COLEMYN, Fabienne DUMAS, Marie-Jeanne FARCY, Martine JARDINÉ, Edith MONCOUCUT, Liliane POIVERT, Matthieu ROUYEYRE
Alain MAROIS	X – POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE, COLLEGES	19 - Collèges	Carole GUERE	Valérie DROUHOUT, Anne-Laure FABRE NADLER, Pierre LOTHAIRES, Corinne MARTINEZ, Sophie PIQUEMAL, Jacques RESPAUD, Agnès VERSEPUY
Anne-Laure FABRE-NADLER	XI - MOBILITES	20 - Mobilités	Célia MONSEIGNE	Pierre DUCOUT, Pascale GOT, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Jean-Guy PERRIERE, Jean TOUZEAU
Matthieu ROUYEYRE	XII - CITOYENNETE, RELATIONS AVEC LES USAGERS, COMMUNICATION ET ACCES NUMERIQUES	21 - Relations avec les Usagers et Accès numériques	Isabelle HARDY	Isabelle DEXPERT, Valérie DUCOUT, Jacques ÉROLES, Carole GUÈRE, Christelle GUIONIE, Sébastien SAINT-PASTEUR, Carole VEILLARD
Emmanuelle AJON	XIII – PROMOTION DE LA SANTE ET PROTECTION DE L'ENFANCE	22 – Politique de la Promotion de la Santé et Protection de l'Enfance	Marie-Claude AGULLANA	Géraldine AMOUROUX, Valérie DROUHOUT, Alain MAROIS, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE
Hervé GILLE	XIV - RESSOURCES HUMAINES, MODERNISATION DES SERVICES ET DIALOGUE SOCIAL	23 - Ressources humaines	Alain CHARRIER	Jean-Louis DAVID, Arnaud DELLU, Martine JARDINÉ, Alain RENARD, Cécile SAINT-MARC, Dominique VINCENT
		24 – Modernisation des Moyens des Services	Arnaud DELLU	Arnaud ARFEUILLE, Alain CHARRIER, Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Dominique VINCENT
Cécile SAINT-MARC	XV – PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	25 – Patrimoine Départemental	Christelle GUIONIE	Emmanuelle AJON, Isabelle HARDY, Martine JARDINÉ, Hubert LAPORTE, Marie LARRUE, Matthieu ROUYEYRE,

SOMMAIRE

	Pages
Réunion du 17 décembre matin	15
Réunion du 17 décembre après-midi	65
Réunion du 17 décembre soir	137
Réunion du 18 décembre matin	201
Allocution de Monsieur le Président du Conseil départemental.....	17
 Questure	
Le Département au cœur des solidarités humaines et territoriales : Modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014 (MAPTAM) et de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).....	
Organisation Territoriale de la République (NOTRe).....	24
Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	32
 Intervention de Christine BOST, 1^{ère} Vice-Présidente, chargée des Synergies, Stratégie et Développement des Territoires	
67	
 Interscot et Politique Foncière	
Politique foncière Départementale	87
 Aides aux Communes et aux EPCI	
Politique de coopération territoriale : une gouvernance territoriale renouvelée en faveur des Solidarités	
Gironde 2033 - Adoption du Livre Blanc des territoires girondins.....	88
Politique de soutien aux communes et aux structures intercommunales	70
Politique de soutien aux communes et aux structures intercommunales	89
 Agenda 21 et Développement Durable	
Politique de valorisation du patrimoine environnemental de la Gironde	121
Partenariat Conseil Départemental de la Gironde – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde – Année 2016-2018	36
Politique de l'Agenda 21 : pour une dynamique visant le bien-être durable pour tous sur les territoires pour aujourd'hui et pour demain	124
 Ports et Littoral	
Politique d'aménagement durable des ports Départementaux et du littoral	130
 Intervention d'Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente, chargée de la Jeunesse, Culture, Sport et Vie Associative.....	
94	
 Culture	
Politique culturelle	95
 Sport et Vie Associative	
Politique sportive Départementale	103
Politique des Domaines Départementaux de Loisirs	107
Politique Départementale de soutien à la vie associative	108

Jeunesse	
Politique Jeunesse	110
<i>Intervention de Bernard CASTAGNET, Vice-Président, chargé de l'Attractivité Territoriale, Développement Economique et du Tourisme</i>	139
Politique et Economie touristiques	
Politique de l'Economie Touristique	142
Agriculture, Mer et Forêt	
Politique Départementale agricole, maritime, forestière et de développement rural	148
Développement Economique	
Approbation de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine	38
Politique Départementale en faveur de l'économie et de l'emploi	149
Politique d'économie sociale et solidaire et d'innovation sociale	151
Développement social et Modes d'accueil	
Politique des modes d'accueil du Jeune Enfant.....	57
Politique de développement social : actions territorialisées et de citoyenneté	54
Politique de lutte contre la précarité	55
Habitat et Logement	
Politique de l'Habitat et de l'Urbanisme.....	49
Finances et Budget	
Ajustement des durées d'amortissement des biens du Département – Budget Principal et Budgets Annexes	245
Ajustement de l'Actif du Département – Budget Principal et Budgets Annexes	246
Constitution d'une provision comptable pour risque d'irrecouvrabilité des créances du Département.....	247
Participation au financement du SDIS pour 2016	248
Gestion de la dette et des lignes de trésorerie 2015 – Perspectives de gestion pour 2016.....	250
Autorisations de Programme et Autorisations d'Engagement pour 2016	254
Budget Primitif 2016	256
Politique contractuelle CPER – Programmes européens	153
Politique de Coopération, de Relations Internationales et de Citoyenneté Européenne	131
<i>Intervention de Madame Edith MONCOUCUT, Vice-Présidente, chargée</i>	
Politique du Handicap et de l'Inclusion	154
Politique en faveur des personnes adultes handicapées.....	156
Politique de l'Age	
Convention cadre sur les relations partenariales entre l'Agence Régionale de Santé Aquitaine et le Département de la Gironde en faveur des personnes en perte d'autonomie	41
Politique en faveur des personnes âgées	158
Politique des établissements et services pour personnes âgées et pour personnes handicapées	162

<i>Intervention de Monsieur Alain RENARD, Vice-Président, chargé de la Préservation de l'Environnement Gestion des Risques et des Ressources et des Infrastructures Routières</i>	203
--	------------

Politique de l'Eau et des Déchets

Politique de Préservation de l'environnement, de gestion des risques et des ressources de la Gironde	206
Politique du Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde	208
Politique de la gestion intégrée de la ressource en eau	210
Politique globale du risque et de ses impacts sur les territoires et les ressources en Gironde	211
Politique Départementale d'ingénierie et d'investissement en faveur des services publics de l'eau et de l'assainissement	213

Infrastructures routières

Révision du barème des redevances d'occupation du domaine public routier applicable au 1 ^{er} janvier 2016	215
Politique des infrastructures routières Départementales	216

<i>Intervention de Madame GRESLARD NEDELEC, Vice-Présidente, chargée des Politiques de l'Insertion</i>	163
---	------------

Politique du RSA

Politiques Départementales d'inclusion sociale et d'insertion pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)	166
---	-----

<i>Intervention de Monsieur Alain MAROIS, Vice-Président, chargé de la Politique Educative et Sociale, Collèges</i>	221
--	------------

Collèges

Politique des collèges	225
Dotations globales de fonctionnement des collèges publics girondins pour 2016	230
Attributions de dotations de fonctionnement aux collèges privés sous contrat d'association forfait externat, part matériel – Exercice 2016	232
Approbation des tarifs dans les collèges publics girondins	233
Politique de gestion des énergies renouvelables des collèges	235
Politiques éducatives et sociales à destination des collégiens	236

<i>Intervention de Madame Anne-Laure FABRE-NADLER, Vice-Présidente, chargée des Mobilités</i>	112
--	------------

Mobilités

Politique des transports maritimes	114
Politique de transport interurbain de voyageurs	116
Politique Mobilité : Réseau transgironde – Tarification sociale – Horizon réservée aux usagers girondins les plus défavorisés	117

Relations avec les Usagers et Accès numériques

Politique Numérique du Département	185
Politique départementale du numérique et moyens informatiques, télécommunications et d'impression du Conseil départemental	194

<i>Intervention de Madame Emmanuelle AJON, Vice-Présidente, chargée de la Promotion de la Santé et de la Protection de l'Enfance</i>	173
---	------------

Politique de la Promotion de la Santé et Protection de l'Enfance

Politique de promotion et protection de la santé de l'enfant et de sa famille (PMI)	175
Politique en faveur de la Protection de l'Enfance et de la Famille	178
Autres actions de prévention et de promotion de la santé : Maison départementale de la Santé, Epidémiologie et statistiques médicales, actions de santé : pharmacie et matériel Spécifique	176
Tarification des prestations du CDEF à compter du 1 ^{er} janvier 2016.....	180
Protocole transactionnel suite au litige avec l'entreprise MOTER pour l'aménagement paysager et VRD au CDEF à Eysines.....	42
Politique du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille.....	184

Intervention de Monsieur Hervé GILLE, Vice-Président, chargé des Ressources Humaines, de la Modernisation des Services et du dialogue Social 238

Ressources Humaines

Politique des Ressources Humaines.....	240
Recrutement de personnels sous contrats saisonniers	43
Adaptation des moyens alloués aux services pour la réalisation de leurs missions.....	44
Revalorisation des rémunérations d'agents contractuels du Département.....	46
Actualisation de la délibération du 25/06/2015 portant sur le Régime Indemnitare des agents du Département.....	47

Intervention de Madame Cécile SAINT-MARC, Vice-Présidente, chargée du Patrimoine Départemental..... 195

Patrimoine Départemental

Politique du Patrimoine Départemental.....	196
Politique départementale des centres de ressources Condorcet et Centre d'Innovation et de formation.....	198

Annexes.....	279
---------------------	------------

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

**Réunion du 17 décembre 2015
Matin**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 Décembre 2015 matin

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mmes Laurence DESSERTINE, Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES Mmes Anne-Laure FABRE NADLER, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FEDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Denise GRESLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Martine JARDINÉ, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPILÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUYEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mmes Carole VEILLARD, Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Excusés : Mme Pascale GOT, M. Jean-Guy PERRIERE

La séance est ouverte à 10 h sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Secrétaire de Séance : Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Mesdames les Vice-Présidentes,
Messieurs les Vice-Présidents,
Mesdames les Conseillères Départementales,
Messieurs les Conseillers Départementaux,
Mesdames et Messieurs, chers amis,

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la dernière séance plénière de l'année, et le vote du Budget Primitif de l'année 2016. C'est la première fois que notre nouvelle mandature travaillera à cet exercice, l'acte fondateur de la politique du Département pour l'année à venir. 2016 sera **une année de transition**, la mise en œuvre des lois de réorganisation territoriale. 2016 sera pour sûr un pallier décisif pour poser les bases de la future structure administrative et politique française avant 2017.

Une année de travail nécessaire aussi, à la suite des récents résultats électoraux. Des résultats qui satisfont la gauche ici, mais qui sonnent comme un **coup de semonce national** au-delà de l'effet de loupe aquitain. Nous prenons l'engagement de rester attentifs...

L'année 2015 se termine. Une année particulièrement mouvementée, au niveau national d'abord. A l'heure du bilan, j'ai comme vous tous ici en tête les terribles attentats dont notre pays a été la cible.

Le 7 janvier 2015, le 13 novembre 2015, deux dates tristement inscrites dans notre Histoire, et dans les registres nationaux de l'horreur et de l'effroi. La France s'est recueillie, et a convoqué ses valeurs pour affronter le deuil de l'impensable et de la barbarie. Nous le savons, notre pays est entré dans une ère particulière...

La Gironde a également subi des épreuves, parmi lesquelles deux événements douloureux. L'accident de Puisseguin d'abord, une épreuve terrible pour notre Département et pour le Nord-Gironde... 43 personnes ont perdu la vie dans ce drame de la route, et des villages entiers ont perdu les leurs. Petit-palais-et-Cornemps a été particulièrement touché, avec 29 personnes qui ont péri dans cet accident terrible. Mes pensées vont aux familles et aux proches de nos concitoyens disparus, ne les oublions pas.

Et puis, la Gironde a été marquée par les incendies dévastateurs de Saint-Jean-d'Ilac, où, au mois de juillet, grâce au travail acharné des pompiers, le feu a pu être contenu.

Aucune victime, aucune habitation touchée, mais 600 hectares de pinèdes sont partis en fumée. Une véritable épreuve pour nos sapeurs-pompiers girondins, professionnels et bénévoles, qu'ils ont vaincue avec courage et dévouement.

Sur une note plus politique, 2015 aura été pour chacun d'entre nous **une année de changement**. Changement de mandature et de Président, mais aussi renouvellement de l'Assemblée, nouvel exécutif, et parité absolue dans l'hémicycle. Des nouvelles et de nouveaux élus pour les six années de mandature, et autant de femmes que d'hommes, voici **une respiration et un progrès** indispensable dont notre Institution avait besoin !

Le moment est à-propos pour vous annoncer la création d'une délégation pour l'égalité Femmes-Hommes dans notre Institution.

Cette délégation sera portée par deux de nos élus, particulièrement sensibles à ces questions : Clara AZEVEDO, et Jean GALAND.

Clara et Jean poursuivront l'objectif essentiel de veiller et d'agir pour l'égalité femmes-hommes, aussi bien en interne, que dans les relations avec nos partenaires extérieurs. J'émetts avec vous aujourd'hui le vœu sincère, que dans quelques années, ces mots et intentions fassent sourire par leur désuétude et leur évidence !

Cette délégation est plus qu'une mise en conformité avec la loi de 2014, c'est une ambition politique, pour davantage d'égalité, de solidarité. Elle sera donc à la fois un outil précieux d'alerte et un levier d'action majeur pour que, ce qui trop longtemps a été accepté, soit décelé, et corrigé. Vivre en 2015 ne nous permet plus de cautionner des écarts entre les femmes et les hommes. Il en va de l'égalité dans l'évolution de carrière et des promotions, dans l'accès aux responsabilités, dans le recours choisi ou subi au temps partiel...

Cette délégation s'attaquera aussi aux représentations traditionnelles inconscientes ou sciemment entretenues. Elle veillera au développement de politiques publiques Départementales qui soutiendront le changement de nos pratiques sociétales, sociales et culturelles.

Je suis **heureux et fier** que cette délégation voit le jour, et ravi que vous, Clara et Jean, la portiez pour l'ensemble de nos collègues. Le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est d'autant plus difficile qu'il s'attaque à des habitudes souvent ancrées en nous...

Veillons toutefois à ne rentrer dans **aucun excès**, loin de tout manichéisme ou angélisme. Nous avons à mener un combat indispensable, avec **justesse, persévérance et volonté**.

Revenons à l'objet principal de notre séance du jour : le vote du Budget Primitif. Nous ne repartons pas de zéro, puisque la séance de la DM2 nous a déjà permis d'évoquer les grandes orientations par Vice-présidence, et de tracer **les lignes saillantes du budget 2016**.

Le contexte national de réforme territoriale n'aura échappé à personne. Les lois NOTRE et MAPTAM sont effectives, les négociations avec la Métropole ont débuté, celles avec la Nouvelle Grande Région ne sauraient tarder. Nous avancerons très bientôt avec Alain JUPPÉ et Alain ROUSSET dans la

répartition future des compétences. Si le fond des discussions est complexe, les pourparlers sont respectueux, et je peux vous assurer que je veille de très près aux **intérêts du Département**, de **nos agents**, et avant tout de **l'intérêt général** et des Girondins, et de la **qualité du service public**.

Cette réorganisation territoriale devra apporter clarté, efficacité, performance, et nous y travaillons ! Bien sûr, notre collectivité enregistrera des changements et des évolutions.

La suppression de la clause de compétence générale nous oblige à renoncer à certaines politiques. Certaines compétences seront transférées, d'autres poursuivies, d'autres partagées. Ces évolutions se feront de manière concertée et en bonne intelligence avec nos partenaires, dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de nos agents.

Notre budget s'adapte aux circonstances et aux décisions nationales. La résorption des déficits publics en fait partie, et nous oblige entre autres à la **prudence** et à des **ajustements** budgétaires.

Ces défis budgétaires nous poussent donc à des choix importants, auxquels nous avons travaillé avec la majorité, depuis plusieurs mois. Le Budget Primitif 2016 est le fruit d'un fin travail collectif, qui nous a permis de déterminer nos priorités pour les Girondines et les Girondins, tout autant que notre stratégie financière pour la mandature à venir.

Je n'y reviendrai pas en détail, mais je tiens simplement à rappeler les **quatre axes majeurs**, qui animent et justifient nos choix. Nous maintiendrons d'abord un niveau de désendettement satisfaisant, nous maîtriserons nos dépenses de fonctionnement, et pourrons continuer à dégager une épargne brute de 100 millions d'euros par an. Ainsi nous atteindrons une capacité d'investissement de près d'un milliard d'euros sur cinq ans.

C'est le message à retenir : des économies et des efforts seront faits, mais nous ne sacrifions en aucun cas l'investissement, et les dispositifs déployés à destination des Girondins. Car à l'heure où d'autres collectivités font le choix d'une contraction de leurs dépenses d'investissement en 2016, la Gironde stabilisera sa capacité à investir. Un investissement moyen de 200 millions par an pendant cinq ans, pour soutenir l'emploi, l'économie locale, et un service public de qualité **pour toute la Gironde**. J'y reviendrai un peu plus tard.

Comme Jean-Marie DARMIAN et moi avons eu l'occasion de vous le dire lors de la DM2, nous pouvons compter sur les résultats d'une gestion financière prudente et reconnue de notre collectivité. L'agence de notation *Standard & Poor's* a récemment salué la juste utilisation des deniers publics par notre collectivité, dans un contexte national pourtant instable. Sachez, chers collègues, que nous prenons déjà en compte les remarques émises par la *Chambre Régionale des Comptes*, à l'occasion de la parution de son dernier rapport.

Cette bonne gestion, nous la devons à notre rigoureux Jean-Marie DARMIAN, et à son expérience. Nous pouvons aussi saluer le travail des services qui, une fois de plus, nous accompagnent dans les méandres budgétaires avec précision et clarté. Merci à notre Directeur Général des Services, Laurent CARRIÉ, au Directeur général Adjoint aux Finances, Marc FAUVEAU, à la Directrice des Finances, Isabelle COMBARNOUS. Soyez toutes et tous remerciés !

Notre collectivité profite d'un bon encaissement des DMTO, de la taxe sur le foncier bâti, et à la Cotisation sur la Valeur ajoutée, prévus respectivement pour 2016 à hauteur de 273 millions, 325 millions et 169 millions d'euros.

Vous le savez, la Gironde, au même titre que les autres Départements, est engagée dans un dispositif de péréquation, par le biais de quatre fonds : le fonds de péréquation des DMTO, de la CVAE, le fonds de solidarité, et le dispositif de compensation péréquée. Celui qui perçoit davantage, rend davantage aux autres, c'est le propre de la péréquation. C'est la raison pour laquelle le différentiel entre nos recettes et ce que nous devons reverser est passé de +6,5 millions d'euros en 2015 à 100 000 euros en 2016. Bénéficiaires de la péréquation hier, ses conséquences financières seront quasi neutres demain.

Bien sûr, les chiffres présentés aujourd'hui sont des estimations basées sur les exercices budgétaires précédents, et en particulier sur les tendances de l'année passée.

Malgré tous les efforts de bonne gestion, **l'équation budgétaire n'est pas simple** pour notre collectivité. Nous sommes en effet contraints par la rigidité des dépenses de solidarités humaines. En effet, le budget qui y est consacré est justifié par **l'augmentation constante des charges** des AIS. Ainsi, le RSA, la PCH, l'APA, représentent un montant de 441 millions d'euros, dans une enveloppe totale de fonctionnement pour le volet social de 824,4 millions d'euros. J'ajouterais pour finir que nos marges de manœuvre sont également réduites par le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF, en baisse de 14,6% pour l'année prochaine...

Toute cette technique et ces chiffres n'existent pas en tant que tels. **N'oublions pas ce que revêtent ces sommes, ces grandes masses, ces hausses, ces baisses, ces tendances... Toutes ces lignes budgétaires sont au service de politiques publiques pour les Girondines et les Girondins.**

Le dire peut sembler évident, voir banal, mais n'oublions pas les raisons de notre présence ici dans l'hémicycle. Nous représentons ceux qui nous ont élus, nous débattons, et faisons des choix pour eux.

Ce budget primitif est donc pensé et construit pour la Gironde et ses habitants, dans la veine que nous avons choisie pour notre action : les solidarités humaines et territoriales. Le service de tous les territoires, de tous les Girondins doivent animer nos discussions aujourd'hui.

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du 20 novembre dernier, je vous avais présenté les grandes priorités de notre mandature : nous avons bâti le budget primitif 2016 en ce sens.

Parmi nos six priorités, la qualité, la proximité et l'accessibilité de nos services publics. Ces objectifs essentiels supposent que le Département soit toujours plus présent sur les territoires de notre Gironde.

Le Schéma Départemental d'Accessibilité, élaboré avec le Préfet, sera un premier pas majeur en ce sens. Nous devons également poursuivre la promotion des Maisons de Santé, et doter nos territoires en déficit des services de santé dont ils ont besoin.

Au cœur de la question de la proximité et de l'accessibilité des services publics, la question de la mobilité sera centrale. Malgré les efforts fournis par notre collectivité, les déplacements posent problème à certains Girondins. C'est pourquoi nous aurons à ouvrir le chantier de *l'e-mobilité*, et offrir aux Girondins l'accès à distance à nos services publics.

Cette *e-mobilité* sera naturellement déclinée en deux volets : le télé-travail pour nos équipes du Département d'une part, et les services proposés à distance pour les usagers d'autre part. Que les choses soient claires : nous ne prévoyons en aucun cas de restreindre notre offre de services publics « physiques » au profit de services virtuels. Il s'agit bien ici d'un complément, d'un renfort, d'une amélioration attendue et adaptée.

Dans ce registre, je proposerai à nos partenaires que nous lancions une conférence Départementale des services publics, en collaboration avec la CAF, la Sécurité Sociale, les CCAS etc. Les démarches sont parfois longues et complexes pour nos concitoyens, parfois dans des situations sociales et personnelles difficiles... Notre devoir sera de simplifier l'accès aux services publics pour les usagers, d'aller vers davantage de clarté dans le « qui fait quoi », et ainsi tenter de faciliter la vie de tous les jours des Girondins !

Autre priorité : la lutte contre les inégalités et pour l'autonomie. Je pense tout d'abord aux personnes âgées. Le vieillissement de la population apporte à notre société autant de défis que d'opportunités. Dans ce contexte, le Département veillera au maintien à domicile de nos aînés, tout en développant des solutions intermédiaires et alternatives, telles que les résidences-autonomie (les ex logements-foyers), sans oublier bien sûr les EHPAD.

Petit à petit, nous intégrons toute la nécessité de considérer avec finesse l'adaptation du logement des personnes âgées, de la pleine autonomie, à la dépendance.

Dans cette évolution de la vie, l'activité de nos aînés doit être regardée de près. En effet, au-delà des services quotidiens indispensables, l'activité physique, intellectuelle et sociale est la clef de leur santé. Le Département a déjà fait ce pari réussi, nous sommes engagés sur cette voie indispensable !

Et puis, la *silver économie*, la domotique, nous donnent un espoir de progrès imminent, avec les solutions nouvelles qu'ils apporteront pour nos aînés. Créateurs d'emplois, ces domaines offriront à nos aînés un quotidien facilité. Pour cela, des expérimentations seront à soutenir, et le Département s'y engagera.

Notre collectivité prendra un **virage capital** au cours de l'année 2016. Le Pôle de Solidarité Autonomie verra en effet le jour, et rassemblera tous les services du handicap et des personnes âgées. Des services concentrés pour une efficacité améliorée. Le service public ne peut pas s'affranchir d'une recherche permanente de la performance, et ce projet y contribuera nettement, en facilitant le travail quotidien des équipes.

Le Pôle Autonomie accueillera les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ce qui nous laisse espérer une réduction des délais de traitement des dossiers. Trop longs, malgré les efforts répétés de nos agents, ces retards ne donnent pas pleine satisfaction à nos usagers. Des progrès sont imminents, j'en parlais avec les professionnels du handicap au cours de l'été, notamment grâce à la gestion numérique des dossiers.

Il me tenait également à cœur d'aborder avec vous la Protection de l'Enfance. Nous avons réuni il y a quelques jours 600 assistants familiaux de la Gironde. A cette occasion, j'ai voulu leur rappeler qu'ils faisaient partie de nos agents, de notre grande maison. Ces femmes et ces hommes dévoués, accueillent au sein de leurs familles des enfants au passé familial difficile. Le travail quotidien des assistants familiaux offre à ces enfants une chance de se reconstruire dans un environnement stable. La mission pour ces familles est parfois lourde, mais empreinte de générosité. Je suis heureux que notre Assemblée puisse reconnaître leur **investissement et leur engagement** pour ces enfants.

La Gironde n'oubliera pas non plus sa jeunesse, le terreau de la République de demain. Tous les projets « citoyenneté » conduits seront poursuivis, à l'image du Conseil Départemental des Jeunes, qui rencontre un succès certain chaque année. Les concertations réalisées avec les jeunes dans le cadre du Manifeste de la Jeunesse nous donnent déjà les pistes à suivre : **autonomie, mobilité, réussite et l'épanouissement**.

Bien entendu, les collèges de la Gironde resteront notre priorité. 104 aujourd'hui, 105 demain, avec l'inauguration du nouveau collège de Mios, dans une zone où la pression démographique justifiait un établissement supplémentaire. Le collège de La Brède la salle de sport et de restauration de Cadillac seront également livrés. L'entretien des collèges, la restauration scolaire, les collèges numériques, les partenariats Département/Education Nationale, la mobilité, les projets associatifs : autant de clefs pour **le bien-être de nos jeunes dans leur quotidien** !

La triste actualité de fin d'année nous encourage à poursuivre notre politique de citoyenneté. Cohésion sociale et citoyenneté, **une autre de nos priorités**, sont également les résultats des politiques que nous conduisons par ailleurs. Je pense notamment à la vie associative, au sport, à la culture...

Mais aussi au logement, au développement social, à l'insertion, l'aide à la pierre (9,7 millions d'euros en 2016 encore), des enjeux capitaux pour la Gironde. Si la cohésion sociale est l'une de nos préoccupations, c'est que nous avons pour principe d'accompagner chacun des Girondins qui en ont besoin. L'expression « faire société » a peut-être perdu de son sens, mais c'est bien de ça dont il s'agit : intégrer chacun de nos concitoyens dans un projet commun, porteurs de nos **valeurs de solidarité**.

Nous mènerons également tous les chantiers nécessaires dans le champ de l'insertion professionnelle. Au-delà du seul versement du RSA, nous devons encourager les initiatives nouvelles, comme celle menée par l'association TRANSFER.

La fine mise en relation entre les besoins définis des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi conduit à des résultats probants sur déjà quatre territoires. Ces initiatives sont encourageantes, promouvons-les !

Notre troisième priorité, affirmée lors du DOB : la recherche d'un **développement équilibré** de nos territoires. Un développement adapté et différencié selon les forces, les faiblesses, et les besoins des

territoires. Vous l'avez compris, il est pleinement question ici de **solidarité territoriale**, et du respect des équilibres ville-ruralité.

A cet endroit de mon propos, je voudrais saluer notre Première Vice-Présidente, Christine BOST pour le travail considérable et réussi qu'elle a entrepris. La phase des Conseils de Territoires s'est terminée au début du mois, et les retours sont prometteurs. Demain, nous poursuivrons le travail engagé, et construisons avec les partenaires des territoires les pactes territoriaux, auxquels vous avez déjà contribué, je vous en remercie.

Dans ce cadre, nous l'avons déjà affirmé, nous mettrons à disposition l'ingénierie Départementale pour la réalisation des projets retenus. Cette ingénierie de demain, dont nous reconstruisons actuellement la structure, sera un axe fort de la politique de Départementale de demain, le bras armé territorial du Département.

Nous mettrons à disposition nos compétences, notre expertise, notre capacité d'action, avec le bras armé que nous sommes en train de réorganiser.

Aux côtés d'une Métropole en expansion, une vraie force pour la Gironde, nous devons veiller à la consolidation d'un tissu intermédiaire dans le reste du Département. La revitalisation des bourgs, le renforcement des centralités de la Gironde doivent être une priorité pour nous tous. Nous renforcerons la Gironde, nous serons au plus près des Girondins, en dotant notre Département d'une **armature rurale solide**, et de **relais dynamiques** en dehors de l'aire bordelaise. La Réole est un exemple concluant et tout à fait encourageant, qui donnera des idées à certains.

Le développement de nos territoires, ce sera aussi notre persévérance dans l'entretien de nos routes. Nous poursuivrons ainsi le plan de modernisation des Centres d'exploitation, parmi lesquels en 2016 Loupes et Léognan.

Notre mandature sera également marquée par l'action du Département pour l'environnement et la protection de la ressource en eau. A la fois dans nos politiques publiques, mais aussi dans les **habitudes quotidiennes** des Girondins.

Je crois en effet que nous avons une responsabilité dans le changement des habitudes et la promotion de nouvelles pratiques : covoiturage, gaspillage alimentaire, économies d'énergie, consommation responsable... Portés par une prise de conscience nationale et par l'accord historique conclu à la COP21 la semaine dernière, nous jouerons notre rôle, dans la protection, la mise en valeur de l'environnement. C'est **une priorité** !

Ces sujets sont transversaux, et concernent chacune et chacun d'entre nous, ainsi que l'ensemble des Vice-Présidents. Je sais pouvoir **compter sur vous**, et sur la sensibilité de nos amis écologistes pour conduire les projets d'avenir en Gironde !

Et puis, notre dernière priorité donne le ton de notre mandature je crois : **l'innovation, l'expérimentation, la concertation**. Je tiens à le répéter, malgré le sort funèbre que l'on avait il y a quelques temps réservé aux Département, nous sommes les élus d'une **institution moderne** ! Notre cœur d'action, l'accompagnement social, doit aussi se donner les moyens de l'innovation. **L'innovation sociale** sera la réponse aux enjeux et problématiques nouvelles que nous rencontrons chaque jour auprès de nos concitoyens.

Il s'agira ainsi de faire différemment, autrement parfois, et d'**oser** ! C'est à la force publique d'oser, de **prendre des risques**, d'innover. La Gironde se démarque d'ailleurs déjà, à l'image du **pari réussi** du développement du pouvoir d'agir, dont nous organisons le 2^e congrès mondial au mois d'octobre dernier.

L'expérimentation a pris tout son sens avec ce projet, et les résultats nous ont convaincus de poursuivre la démarche. Le pouvoir d'agir repose sur un accompagnement social qui s'appuie sur les forces, les capacités et les potentiels de l'individu, et plus seulement sur ses faiblesses et ses carences. Une vision résolument **optimiste et prometteuse** que nous appliquerons dès que cela sera possible !

Innover, c'est donc prendre des risques, oser, oser se tromper... Et oser réussir ! Le contrat que nous signons avec *QARNOT Computing* pour l'achat de radiateurs numériques est dans cet esprit tout à

fait encourageant. Nous faisons le pari de nous servir de **calculs numériques** pour produire de la **chaleur domestique**. Ici, l'innovation technologique est au service de l'innovation sociale, puisque le chauffage sera gratuit. Des solutions innovantes pour **un Département moderne**, c'est le chemin dans lequel nous voulons nous engager !

Innover, c'est aussi se donner les moyens d'être **à la hauteur** et à la **pointe**, de proposer aux Girondines et aux Girondins ce qui sera demain la solution dans leur quotidien. Ainsi, chers collègues, la Gironde gardera **le temps d'avance** qui la caractérise. Le Département de la Gironde est une institution **dynamique** ; en faisant **le pari de l'innovation et de l'expérimentation**, il s'inscrira de manière pérenne dans **la modernité** !

Voici, mes chers collègues, la feuille de route de notre collectivité pour l'année 2016 et pour la mandature.

Nous réaffirmerons donc le Département dans son cœur d'action, dans ses compétences premières, dans l'exercice des **solidarités humaines et territoriales**.

Nous oserons, et nous avancerons sur des voies nouvelles. N'ayons pas peur de regarder chez nos voisins, dans d'autres Départements, d'autres collectivités, d'autres pays aussi. Ne craignons pas d'attirer à nous les bonnes idées qui nous entourent !

Chaque fois que nous le pourrons, nous défendrons dans cette assemblée les valeurs d'une République qui rassemble, d'une République ouverte, et soucieuse de l'Autre. Le repli sur soi, le rejet, l'indifférence seront combattus. **La France ne cèdera ni à la peur, ni à la démagogie**. En Gironde, c'est aussi ce message que nous porterons !

2016 sera une année de transition, de projets et d'innovation, que nous vivrons avec confiance et ambition. Car comme l'a dit Jean JAURÈS : « *Le pire ennemi d'une démocratie, c'est son manque de confiance en elle-même, c'est l'absence d'une ambition vraie.* ».

(Applaudissements)

Concernant cette séance, je vous propose de l'organiser de la manière suivante : nous allons tout d'abord examiner deux sujets importants, la question de l'application des lois MAPTAM et NOTRe et du lien évidemment avec l'évolution du Département, la révision du schéma Départemental de coopération intercommunale.

Je vous propose ensuite en cours de matinée que nous traitions les affaires courantes, des dossiers très spécifiques liés à des thématiques particulières, le CAUE, la commande publique, les relations avec l'ARS, un protocole transactionnel, etc. Ce sont de « petits » sujets, même s'ils ne sont pas forcément petits mais en tout cas des sujets spécifiques. Nous allons voir jusqu'à quelle heure nous mène ce temps.

Je vous propose ensuite, à partir de la première vice-présidence de décliner l'ensemble des rapports des vice-présidences qui, du coup, profile le passage en revue des étapes du budget. Nous aurons une interruption de séance en fin d'après-midi. À 19 heures nous aurons un moment très particulier puisque le nom de Philippe MADRELLE sera donné à cet hémicycle. Je vous proposerai collectivement d'assister à ce moment d'hommage et de baptême de cet hémicycle. Nous aurons un petit temps de buffet ce soir et ensuite nous aurons une séance nocturne qui nous permettra d'achever l'examen, en tout cas je l'espère, des dossiers vice-présidence par vice-présidence. L'idée est de nous retrouver demain matin pour le débat budgétaire final, si tant est que nous puissions tenir les délais de cette manière, c'est en tout cas la formule que je vous propose à l'heure actuelle mais nous verrons bien évidemment en fonction des débats de l'hémicycle de quelle manière nous pouvons tenir ce cadre. Si vous en êtes d'accord, nous allons procéder ainsi.

Je vais peut-être signaler qu'il vous a été remis sur table, Isabelle le dira peut-être, l'ouvrage du prix Gironde. Isabelle DEXPERT aura sans doute l'occasion d'y revenir, ainsi que le livre blanc, qui est aussi un ouvrage et dont nous aurons à reparler avec Christine BOST tout à l'heure.

Jean-Marie DARMIAN :

Christine BOST me l'a dédicacé.

M. LE PRÉSIDENT :

Chacune peut dédicacer l'ouvrage si elle le souhaite, très bien. Nous ouvrirons une table à l'entrée.

Je vous propose de débiter par le premier rapport qui concerne les modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, la loi MAPTAM, du 27 janvier 2014 et la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république, la loi NOTRe du 7 août dernier.

Je vous donne donc connaissance du rapport posé en débat.

Rapport (Q)1

**LE DEPARTEMENT AU CŒUR DES SOLIDARITES HUMAINES ET TERRITORIALES :
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS DE LA LOI DE MODERNISATION DE
L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES DU 27 JANVIER
2014 (MAPTAM) ET DE LA LOI PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA
REPUBLIQUE (NOTRE)**

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

La réforme territoriale initiée en 2014, s'est achevée en 2015 par l'adoption de la loi NOTRe. Notre Département doit tirer les conséquences des nouvelles dispositions législatives sur sa capacité d'action qui s'en trouve modifiée.

Les dispositions législatives identifient des compétences

- que le Département perd (ex : clause de compétence générale, transports, planification de la gestion des déchets ...)
- que le Département conserve, exercées soit exclusivement, soit à titre partagé, soit par délégation (ex : l'action sociale, les archives Départementales, le sport, la culture, le logement,...)
- que le Département exerce au titre des solidarités humaines et territoriales. Dans ce domaine le Département peut avoir le plus de marge de manœuvre pour continuer à développer un certain nombre de politiques ou continuer à exercer certaines compétences, sous contrôle du juge administratif et en accord avec nos partenaires (État, Région, Métropole, EPCI, communes).

Comme perspectives pour 2016, plusieurs chantiers vont se poursuivre et s'ouvrir :

- La préparation des transferts au sein notamment de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), nous devons choisir des représentants pour travailler sur les conditions - financières en particulier – des transferts de compétences.
- La suppression de la clause de compétence générale et la perte de la compétence économique nous obligent à examiner notre capacité d'action au cas par cas.

A la différence des communes, le Département ne possède plus de capacité d'intervention générale sur son territoire. Elle devra donc être appréciée au cas par cas en identifiant expressément pour chaque délibération le fondement juridique précis et la compétence prévue par la loi auxquelles elle se rattache.

En matière économique, 2016, sera une année transitoire de maintien de nos dispositifs pour ne pas déstabiliser l'économie girondine et cela dans l'attente des discussions avec la Région.

Un accord devra être conclu rapidement avec elle pour fixer les modalités de reprise des actions économiques Départementales ou pour les poursuivre dans le cadre d'une délégation de compétences.

L'année 2016 doit également être consacrée à la redéfinition du rôle que doit jouer notre Département dans l'économie girondine, ses contours pourraient en être les suivants :

- garantir le maintien des services en milieu rural en accompagnant les initiatives visant à satisfaire les besoins fondamentaux des Girondins ou en cas de carence de l'initiative privée ;
- encourager l'innovation sociale dans les territoires girondins, notamment à travers l'économie sociale et solidaire ;
- aider à l'initiative économique des personnes en recherche d'emploi ;
- favoriser l'aménagement solidaire des territoires girondins par la création et l'accompagnement au développement des Zones d'Equilibre ;
- s'appuyer sur la commande publique Départementale pour développer l'économie girondine.

Enfin, des négociations seront engagées avec la Région, dès le début de l'année 2016, en vue du maintien au Département du soutien aux filières agricoles les plus fragiles.

- L'affirmation de notre rôle de chef de file des solidarités humaines et territoriales, à travers le plan d'action à présenter et à valider au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) présidé par la Région. Avec « Gironde 2033 », adoptée à l'unanimité dans notre Assemblée, notre collectivité s'est engagée dans cette perspective.
- La préparation des transferts au sein notamment de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), nous devons choisir des représentants pour travailler sur les conditions - financières en particulier – des transferts de compétences

En conclusion donc, il vous est proposé aujourd'hui de vous prononcer sur les modalités de mise en œuvre des dispositions législatives récentes des lois MAPTAM et NOTRe.

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Monsieur Grégoire de FOURNAS et Monsieur Jacques MANGON.

Grégoire de FOURNAS :

Merci Monsieur le Président.

La loi NOTRe vient s'ajouter au long processus de réformes territoriales que nous vivons maintenant depuis plusieurs années. Débutée par la droite, retouchée puis continuée par la gauche, elle n'a qu'une seule inspiratrice, l'Union Européenne, à laquelle tant les Républicains que le Parti Socialiste obéissent le doigt sur la couture et qui a pour finalité la disparition des communes au profit des intercommunalités ou des Métropoles, des Départements au profit des grandes régions, de l'État au profit de l'Union Européenne.

Le Département serait conforté comme chef de file des solidarités humaines et territoriales. Pourtant, la loi NOTRe propose le transfert à la Métropole de l'action sociale, censée pourtant être le cœur de l'action du Département. Par ailleurs, il impose le transfert de compétences à la Métropole et à la Région. Il faut donc bien le reconnaître, même si on a annoncé avec soulagement que le Département ne serait pas supprimé, avec cette loi on tire la première salve. Les années du Département sont donc comptées.

Ce funeste projet est bien dommageable car en plus de nier une organisation territoriale ancrée solidement dans l'histoire et la culture française, on éloigne davantage les institutions des citoyens. Loin des économies promises, ces transferts, fusions et redécoupages vont entraîner des dépenses énormes pour le contribuable. Ce sont les Français qui se trouveront davantage sacrifiés, oubliés des

politiques publiques, noyés dans cette Europe des régions dont vous êtes tous ici les ardents défenseurs.

Au Front National nous avons une cohérence, celle de défendre le Département plutôt que les Régions. Au terme de résultats historiques obtenus aux élections régionales, nos nombreux élus Front National, même s'ils siègent à la Région, partagent tous cet avis.

En revanche, au Parti Socialiste on soutient un candidat à la Région qui pourtant diffère sur un sujet aussi essentiel que la LGV, de la même façon on défend les Départements, pour autant que l'on siège au Département, et on regarde avec gourmandise les futurs transferts de CVAE à la Région pour autant que l'on siège à la Région.

Monsieur le Président, nous voulons bien le reconnaître, vous préservez au mieux les intérêts du Département dans le cadre que nous impose la loi NOTRE.

Pourtant, nous regrettons que vous ne soyez pas parvenu à convaincre vos amis parlementaires de la majorité de ne pas jeter les prémices de la disparition programmée des Départements. C'est pour ces raisons que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT :

Monsieur MANGON.

Jacques MANGON :

Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots après ce que vous en avez dit sur les circonstances qui nous rassemblent aujourd'hui, notamment qui viennent après cette longue période de flottement institutionnel qui a caractérisé la réflexion de l'État sur la répartition nouvelle des compétences.

Il est vrai que nous avons souvent eu l'impression d'une politique de gribouille -excusez-moi ce mot- lorsque nous avons entendu successivement François HOLLANDE, puis Manuel VALLS annoncer que le Département avait vécu, puis finalement revenir sur cette assertion, supprimer la clause de compétence générale, la remettre, puis finalement la supprimer, bref jusqu'à ce moment un peu bizarre où nous sommes arrivés devant les électeurs sans savoir exactement qu'elles étaient les compétences que nous proposions, que nous nous proposons de gérer. C'était quand même un peu compliqué, j'avoue que je n'ai certainement pas assez d'expérience électorale, mais c'était quand même la première fois que cela m'arrivait, de me faire élire pour quelque chose qui n'était pas net et je ne savais pas pour quelle gestion au final. Nous avons passé ce moment de créativité institutionnelle, nous en sommes sortis, et les choses qui sont désormais devant nous sont un contexte un peu particulier avec un Département qui a été du point de vue de l'opinion publique fortement flouté, bousculé, contesté, et qui en ressort dans une situation où on le présente comme désormais plus efficient, plus clair mais en sommes-nous totalement sûrs, est-ce totalement certain ? Je n'en suis pas pour ma part totalement convaincu.

On nous dit désormais que le Département est recentré et on nous propose dans les questions qui sont ouvertes devant nous, elles sont doubles et du reste bien plus que doubles, mais en particulier doubles, d'une part les relations que nous allons avoir avec la Région et puis ensuite avec la Métropole.

Nous avons finalement avec la Région un débat qui n'est pas aussi clair que cela et je suis désireux de savoir où vous en êtes. J'espère que vous pourrez nous le dire. On n'a pas encore tout à fait bien compris quelle était l'alchimie nouvelle des relations entre Régions et Départements. Je sais que vous avez des discussions avec vos homologues à la Région et nous serions intéressés pour savoir où vous en êtes.

Concernant la question des compétences que nous avons à trancher, à répartir avec la Métropole, nous pouvons là-aussi avoir deux optiques, une optique qui se résumerait finalement à une lecture CLECT, quelle est la répartition des compétences, la répartition des charges et que fait-on ? On peut aussi avoir une optique politique et dans cette optique politique qui me paraît la plus importante il y a

aussi deux manières de faire : l'optique politique un peu à l'ancienne qui serait de dire : « Veillons pour chaque collectivité à garder le maximum de pouvoirs en nous préoccupant du maximum de contrôles que nous pouvons avoir car chacun sait bien que le pouvoir, les compétences c'est aussi du contrôle politique et que c'est cela qui nous mène. Il existe aussi une manière un peu plus moderne qui nous paraît être celle que nous devons privilégier. Cette manière plus moderne c'est évidemment celle du point de vue du citoyen de l'efficacité vécue par le citoyen. Finalement, ce qui guide un peu notre analyse, c'est celle d'un principe qui a toujours toute sa vigueur et sa validité qui est celui de la subsidiarité, c'est-à-dire l'exercice des compétences au plus près du citoyen, au niveau le plus efficace par rapport au citoyen.

Si on fait cette analyse, dans les discussions que vous menez avec la Métropole, il y a à la fois des évidences et puis des questions. Nous ne voulons pas vous faire une intervention, une présentation caricaturale et le groupe Gironde Avenir a choisi de ne pas être dans la caricature. Beaucoup de questions ne sont pas simples à trancher. On peut faire des effets de manche, mais on sait bien au final que ce sera plus compliqué que cela. Dans les compétences qui nous paraissent s'imposer, il y a celles qui sont déjà envisagées à l'instar bien entendu des questions que vous avez abordées, celles en particulier du tourisme et de la culture, à l'échelle de la Métropole. Il nous paraît relativement évident de faire le transfert de cela vers la Métropole, c'est une question d'efficacité et de relative évidence.

Il nous semble aussi que la question de la prévention spécialisée, qui nous paraît très importante, mérite d'être étudiée plus largement que selon le premier principe sur le plan pragmatique. Il nous semble que ce sont quand même les villes, en particulier les villes dans la Métropole, qui sont les plus à même d'être en situation de réactivité, d'efficacité par rapport à cette notion et il nous paraîtrait utile que nous ayons par rapport à cela cette réflexion en termes d'efficacité. L'efficacité pour nous, c'est plutôt le transfert de cette prévention spécialisée à la Métropole.

Après, il y a les questions qui relèvent de toutes les compétences sociales et sur cette question on est vraiment au cœur du niveau de réflexion que nous devons avoir, une réflexion orientée vers le citoyen. Quel est le niveau d'efficacité que l'on peut avoir vis-à-vis du citoyen ? Le Département est-il l'institution la plus pertinente dans une Métropole qui se développe, est-ce lui qui assure la plus grande proximité, sachant que dans les Métropoles, ce sont les villes qui sont porteuses de cette relation de proximité avec le citoyen, ou est-ce la Métropole et subséquemment les villes qui la composent ? Ce sont de vraies questions parce qu'il y a entre le Département chef de file des solidarités comme vous l'avez répété, une logique qui va dans ce sens, et la logique de la proximité avec le citoyen qui irait plutôt vers le transfert d'un certain nombre de compétences sociales au profit des villes et des intercommunalités, en l'occurrence la Métropole, et il n'est pas simple de trancher. J'ajoute que nous n'affirmons pas aujourd'hui une position définitive mais nous demandons en tout cas que la réflexion que mènera le Département soit une réflexion placée sous le signe d'une nouvelle approche.

Vous vous êtes personnellement réclamé Monsieur le Président d'une approche plus ouverte que par le passé, moins strictement politique et nous vous en donnons acte sur l'intention. Nous verrons au fait ce que vous en ferez. Si vous êtes dans cet état d'esprit, je crois aussi que vous avez la chance d'avoir face à vous un Président de Métropole dont chacun s'accorde à reconnaître le caractère d'homme d'État. C'est un moment pour initier peut-être un nouveau rapport entre la Métropole et le Département. C'est une occasion nouvelle de faire en sorte que l'on regarde les choses du point de vue -je le disais et je l'ai répété c'est un leitmotiv de mon intervention- du citoyen, c'est-à-dire en se débarrassant des pourpres de l'ancienne politique et en allant un petit peu vers la réalité. Je crois que l'on a bien vu lors des dernières élections, en particulier en Gironde, qu'une fracture territoriale très forte s'affirmait en particulier entre la Métropole et le monde périurbain, le monde rural et nous devons mener cette réflexion à l'aune de ce contexte. Ce contexte appelle de nous une forme de sursaut dans nos vieilles habitudes, de coopération intelligente, de relation délestée des politiques exagérément politiciennes, d'innovation et il faut dépasser les habits anciens, revêtir de nouveaux habits et que vous-même Monsieur le Président, vous vous installiez dans une relation nouvelle avec la Métropole. Je crois même que l'on pourrait imaginer sans doute une sorte de conférence permanente qui privilégie l'innovation, qui dépasse les frontières administratives, qui favorise, qui dépasse les notions de clientèle politique, et qui favorise une réflexion ouverte et apaisée sur ces sujets.

En ayant dit cela, j'ai peu dit de ce que nous pensons puisque je crois qu'il faut se donner le temps de la réflexion avant d'avoir des affirmations péremptoires mais ce que nous voulons, c'est privilégier le terrain.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Stéphane SAUBUSSE voulait intervenir.

Stéphane SAUBUSSE :

Bonjour à tous.

Monsieur le Président, notre remarque porte sur la composition de la CLECT. Etant donné les compétences transférées, que ce soit la prévention spécialisée, les transports, la planification des déchets, il serait intéressant pour que la CLECT puisse opérer un transfert optimal, que nous veillons à un fort équilibre des territoires dans la composition, dans la représentation de la délégation du Département au sein de la CLECT. Nous aimerions en particulier que les zones périurbaines et rurales y soient fortement représentées.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Christine BOST...

Christine BOST :

Très rapidement Monsieur le Président, simplement pour je crois, essayer de rassurer Jacques MANGON.

Un certain nombre de signes ont été donnés en particulier par Monsieur le Président sur la volonté de travailler en parfaite intelligence et en parfaite collaboration avec l'ensemble des communes et des territoires de la Métropole, y compris avec Bordeaux Métropole puisque cela date du mandat précédent. Un certain nombre d'actions, d'orientations avaient été lancées dans la mise en route y compris d'un document qui avait vocation à partager un certain nombre de visions du Département et de l'échelle métropolitaine, ce document dont j'ai oublié -pardonnez-moi- le nom mais qui avait été lancé je crois juste avant le renouvellement des municipales et puis depuis le dernier renouvellement des municipales, depuis également le changement de gouvernance aussi à la Métropole, ce document est resté un peu lettre morte ; peut-être pourrions-nous repartir sur la base de ce travail qui avait été mené par nos deux exécutifs, par les deux Directeurs Généraux des Services des collectivités et qui était un signe donné de la volonté de l'institution Départementale de travailler de façon de façon plus proche avec la Métropole.

Ceci étant, les orientations législatives nous engagent de toute façon à travailler dans une certaine forme de proximité sur un certain nombre de politiques que nous allons devoir transférer comme cela a été dit.

Monsieur MANGON a abordé la question sur la prévention spécialisée, la prévention spécialisée c'est accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans sous un angle global qui est celui de toutes les formes de prévention liées à la santé, liées au décrochage social, liées à l'insertion, et quand on aborde ces thématiques, ne serait-ce qu'en citant seulement ces trois, on est vraiment dans le champ politique des compétences qui sont les nôtres aujourd'hui et qui seront encore les nôtres pendant de nombreuses années.

Il y a aussi, mais peut-être qu'Isabelle DEXPERT va développer cette question, une volonté de notre institution d'aller au-delà des territoires métropolitains, c'est déjà le cas sur certaines communes, mais d'avoir une réflexion un peu plus poussée sur la façon dont le Département peut essaïmer cette politique de prévention spécialisée. C'est une vraie question de fond que nous avons à traiter avec la volonté de la Métropole dont les politiques et les orientations sont quand même un peu en décalage avec notre champ d'intervention traditionnel -mais je crois que c'est sans doute un écart de langage- car vous avez parlé des communes. Il ne s'agirait pas de transférer la prévention spécialisée aux communes mais bel et bien à Bordeaux Métropole.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Jean TOUZEAU voulait également intervenir.

Jean TOUZEAU :

Pour compléter ce qui vient d'être développé par Christine BOST concernant effectivement des débats sur un partage des compétences entre la Métropole et le Département, je pense que nous avons aussi à prendre en compte, ainsi que le disait le Président, un message fort qui a quand même été adressé au cours de ces deux derniers dimanches et une réalité à la fois sur ces territoires très fragilisés et sur ces populations fragilisées.

Ces débats sur les compétences sont extrêmement importants mais en même temps il faut avoir une approche extrêmement pragmatique et réaliste. La prévention spécialisée, notamment le rôle joué par cette prévention spécialisée sur les territoires concernés par la politique de la ville est un rôle extrêmement important. Il s'effectue surtout en liaison avec les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion. Nous sommes en prise aujourd'hui sur ces territoires-là à un certain nombre de préoccupations fortes et au moment du constat que nous faisons ensemble du fossé qui a pu se creuser entre les populations fragilisées et les institutions, je crois que nous devons avoir une approche extrêmement pragmatique et réaliste. Quand j'observe aujourd'hui au sein de la Métropole et nous sommes, chère collègue, maire tous les deux et partie prenante des politiques métropolitaines, les difficultés que l'on peut observer aujourd'hui dans ces démarches de mutualisation, de partage de compétences entre la Métropole, la maison mère, et les communes, il me semble aujourd'hui extrêmement maladroit d'ouvrir de nouveaux débats au moment où nous devons, au contraire, développer en s'appuyant sur l'existant toute une série d'actions qui sont attendues.

D'une façon extrêmement pragmatique, le fait que la Métropole prendrait -je prends cet exemple qui n'est pas caricatural- par exemple la prévention spécialisée, signifierait que nous devrions sur les territoires rattacher la prévention spécialisée aux directions territoriales qui ont des compétences en matière d'urbanisme, vous le savez car vous avez cette compétence-là. Il me semble beaucoup plus judicieux de faire en sorte qu'en prenant appui sur l'expérience d'aujourd'hui de l'action sociale Départementale, nous ne fragilisions pas les territoires avec des débats qui doivent être ouverts mais ne me semblent pas aujourd'hui opportuns.

Voilà ce que je voulais simplement souligner. Dans les compétences mises en avant ici par le Département, que ce soit la gestion du fonds de solidarité logement avec la participation de la Métropole à un GIP, que ce soit la participation de la Métropole sur les fonds d'aide aux jeunes, sur le tourisme, sur la prise en compte des routes départementales, je pense que dans cette approche jusqu'en 2020, nous pouvons effectivement aborder cela.

Sur le socle social qui est à conforter au sein de la Métropole dans une première étape, et nous savons bien que sur un certain nombre de dossiers extrêmement importants, tels que l'hébergement d'urgence, sur la façon avec laquelle nous pouvons prendre en compte maires et Métropole un certain nombre de priorités à l'intérieur de ces territoires, nous avons déjà beaucoup d'efforts à faire avant d'ouvrir le débat sur des prises de compétence sur ses dimensions humaines en direction de populations fragilisées qui ont aujourd'hui besoin de s'inscrire en ce qui concerne ces actions-là qui sont portées par des fantassins qui ont un rôle extrêmement difficile, éducateurs spécialisés, professionnels des MDSI, professionnels également des CCAS, ne les fragilisons pas, n'ouvrons pas toute une série de débats qui ne me semblent pas, pour ma part, d'actualité.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Je voudrais juste répondre à notre collègue Jean TOUZEAU et donner un peu quitus quand même à Jacques MANGON et au groupe Gironde Avenir, ce n'est pas le groupe Gironde Avenir qui a ouvert ce débat c'est bien le législateur, il ne faut pas se tromper dans l'analyse qui est faite. Je voulais dire

que non seulement le législateur a ouvert ce débat, mais il a presque déjà tranché car en cas de non-accord on sait exactement comment se passeront les choses et le transfert se fera *a maxima*.

Je pense qu'il n'y a pas de débat inopportun, qu'il est nécessaire tout simplement d'avoir un échange constructif entre les parties prenantes, mais je voulais juste rappeler le cadre dans lequel nous évoluons et qui est bien celui défini par le législateur.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. Pas d'autre intervention ?

Je voudrais d'abord vous remercier pour la qualité du débat. Nous sommes entrés assez vite dans le cœur du sujet. J'ai bien entendu que ce qui nous souciait tous ici était l'intérêt des Girondines et des Girondins, ce qui est une bonne chose.

Concernant la question des négociations avec la Région, je me vois mal vous donner un état d'avancement particulier. Je vous rappelle qu'il y a quelques jours encore nous étions en incertitude sur le futur exécutif régional. Cela ne n'empêche pas d'avoir rencontré précédemment l'ancien Président de région, qui sera sans doute le futur nouveau Président de région, et d'avoir évoqué un petit peu les champs des possibles sur les différentes compétences. De là à dire que nous avons avancé sur une négociation en cours, ce serait largement prématuré, nous avons simplement posé le cadre en tout cas les différents champs de compétences qui seront à examiner entre nous. Ce que j'ai entendu d'Alain ROUSSET, c'est qu'il estime effectivement que dans le cadre de la nouvelle Région et de son périmètre les Départements seront plus que jamais utiles dans l'application des politiques publiques.

Ceci étant, je l'ai aussi entendu de la part d'Alain JUPPÉ qui estime effectivement que la place des Départements sera importante dans le cadre de cette nouvelle organisation administrative française. Nous avons à travailler sur cette question et je n'ai pas plus d'éléments que cela à vous donner aujourd'hui mais les semaines et mois qui viennent vont être éclairants sur ces questions.

Sur la manière dont vous posez le débat concernant le transfert des compétences à la Métropole : j'entends bien le fait que nous traitons essentiellement le fond, avant tout le fond, surtout le fond, que le fond, plutôt que la question de pouvoir politique d'un côté ou de l'autre d'ailleurs dans lequel nous aurons du mal à être d'accord car si l'un tire la couverture d'un côté, forcément l'autre en aura un petit peu moins.

Il faut mieux trouver une solution me semble-t-il intelligente d'accord partagé. En tout cas c'est l'intérêt général des Girondins qui doit être servi avant tout. Là je vous rejoins pleinement.

Sur la question de la prévention spécialisée je n'y reviendrai pas car les collègues ont déjà évoqué des choses là-dessus, je pense effectivement aujourd'hui que la question de la prévention spécialisée qui était assez intimement liée aux politiques de la ville, a largement dépassé le périmètre métropolitain avec Coutras et Sainte-Foy-la-Grande en particulier, mais avec même des questionnements sans doute sur ce que pourrait devenir une action de prévention spécialisée de façon beaucoup plus globale et j'évoquais tout à l'heure l'ossature urbaine du Département et il me semble que d'autres secteurs méritent aussi que nous soyons en accompagnement de prévention spécialisée. Le périmètre départemental a du sens dans ce cadre et que la logique d'équilibre d'une forme de regard d'ensemble sur la manière de la pratiquer, même s'il y a des spécificités par territoire, me semble intéressante.

Sur la question de la proximité de l'action sociale : j'ai entendu vos observations sur la subsidiarité et sur la question du niveau le plus adapté Département-Métropole en matière de proximité. Je n'ai pas aujourd'hui, pour m'être rendu dans quelques MDSI de la Métropole, la sensation que nos personnels soient très éloignés des publics dont ils s'occupent. Je pense que la proximité est réelle au travers des MDSI. La vraie question qui se pose et j'entends qu'elle soit abordée, je pense que nous avons collectivement à la traiter, c'est aussi la question du lien entre les services des MDSI et les partenaires sociaux, soit institutionnels type « collectivités, CCAS » par exemple, même si déjà des choses sont faites de ce côté-là, soit des partenaires peut-être associatifs. C'est sans doute la manière dont nous pouvons peut-être faire en sorte que le terreau des travailleurs sociaux ou des acteurs qui

interviennent dans le champ social puissent s'opérer avec la meilleure harmonie possible et la meilleure cohérence possible pour la plus grande efficacité possible.

C'est un vrai sujet et un vrai débat et je suis prêt à ce que nous l'engagions avec les communes concernées et les partenaires extérieurs concernés. Je pense que c'est surtout dans ce cadre-là que nous pouvons améliorer les choses, sachant que sur la question de proximité des MDSI l'idée est bien dans le cadre du préambule que j'avais tout à l'heure, que nous continuions de plus en plus à décentraliser nos services sociaux par percolation sur les territoires, de manière à faire en sorte qu'ils soient au plus près des Girondines et des Girondins. Nous nous retrouvons pleinement sur le souci mais je pense qu'il est à traiter dans la globalité des acteurs qui interviennent aujourd'hui et il me semble que nos MDSI sont déjà des acteurs repérés, connus, utilisés. Il suffit de se rendre dans les MDSI pour voir le taux de fréquentation de ces équipements, de ces structures, pour mesurer à quel point effectivement elles sont, dans ce cadre, repérées.

Sur la question d'une sorte d'accord-cadre qui pourrait intervenir entre la Métropole, une sorte de conférence permanente, ce que vous évoquiez, je voudrais revenir sur deux choses : la première c'est ce qu'évoquait Christine BOST : il se trouve que nous avons à quelques-uns contribué il y a quelque temps à l'élaboration d'un projet de protocole d'accord entre Métropole et Département, la loi NOTRe n'était pas encore un sujet à l'époque, et nous avons essayé de voir de quelle manière nous pouvions arriver à nous entendre collectivement sur les modes d'action des uns et des autres de manière à ce qu'ils soient en phase et qu'ils soient là-encore le plus efficaces possible pour les populations que nous représentons.

C'est un travail qui avait commencé à bien avancer, qui n'a pas forcément abouti, c'est dommage sans doute. Cela ne me pose aucun problème aujourd'hui de remettre le travail sur le métier et de voir ce qu'il est possible d'en faire, sachant que parallèlement il vous a été proposé de transformer, ou de faire évoluer en tout cas l'observatoire des transferts de charges plutôt sous l'angle CLECT, c'est-à-dire plutôt sous l'angle purement financier recettes-dépenses, vers un observatoire des politiques publiques qui serait partagé pour le coup entre nous et dans lequel vous auriez aussi voix au chapitre sur la question. On peut aussi imaginer que dans ce cadre-là nous soyons en lien avec la Métropole, de manière à nous assurer que dans le déploiement de nos politiques publiques respectives pour notamment les populations métropolitaines, il y ait effectivement une belle complémentarité pour faire en sorte que ces populations soient correctement servies.

Je suis complètement dans le sens de ce que vous évoquez. La première discussion que j'aie pu avoir avec le Président de Bordeaux Métropole allait plutôt dans ce sens-là aussi dans l'idée de trouver ensemble des points de convergence. Nous allons désormais nous revoir. Je pense que l'état d'esprit me semble favorable à correspondre à ce que vous avez évoqué sur la manière de faire et le résultat à terme pour les populations que nous représentons. Je vous propose à ce stade de passer ce rapport au vote.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

M. LE PRÉSIDENT :

Ce rapport est donc voté. Je vous remercie. Rapport suivant, (Q)2, Révision du schéma départemental de Coopération Intercommunale

Rapport (Q)2

RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) est le document stratégique départemental de mise en œuvre de la rationalisation des structures intercommunales.

Troisième volet de la réforme territoriale, la loi NOTRE du 7 août 2015, vient de donner une nouvelle impulsion à la rationalisation de l'intercommunalité.

Élément marquant du nouveau dispositif, le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre, est désormais porté à 15 000 habitants (sauf dérogations).

Le cadre d'élaboration du projet du nouveau schéma a également été approfondi. Désormais, celui-ci doit être établi au vu notamment d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements et de leur exercice.

Le projet de nouveau SDCI a été présenté par le Préfet de la Gironde aux membres de la CDCI, le 19 octobre dernier et depuis, ce document a été adressé pour avis aux communes, aux EPCI et aux syndicats mixtes concernés.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), composée dans notre Département de 53 membres, dont 5 représentent notre collectivité, sera appelée à se prononcer sur la constitution de nouveaux périmètres de coopération dans le courant du 1er trimestre 2016.

Le Préfet prévoit d'arrêter le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale le 31 mars et après délibération des conseils municipaux à nouveau consultés, de finaliser la procédure au plus tard le 31 décembre 2016.

Avec le projet de schéma proposé le nombre de Communautés de Communes passerait de 34 à 20 et le nombre de Syndicats de 234 à 181.

Comme vous le savez, la loi NOTRE vient de conforter le Département en tant que chef de file des solidarités et de la cohésion territoriale.

Le développement des coopérations intercommunales, dont l'enjeu est l'équilibre et la cohésion, est un des objectifs stratégiques de « Gironde 2033 », mais il nous paraît que ce mouvement doit s'appuyer sur deux principes :

L'objectif de recomposition territoriale en cours doit viser en priorité à disposer d'intercommunalités dont la taille correspond aux réalités vécues afin que celles-ci soient à même d'offrir aux populations avec lesquelles elles doivent rester en capacité de maintenir un lien, un certain niveau de services.

Les regroupements doivent ainsi reposer en priorité sur les « bassins de vie », que l'on retrouve au cœur des SCoTs et de la démarche Inter SCoTs. L'organisation de l'action départementale au travers des Pactes Territoriaux et des Pôles Territoriaux de Solidarité, s'inscrit dans cette perspective.

C'est pourquoi le Département veillera au maintien des structures de coopération dès lors que leur périmètre apparaît pertinent et adapté à leur intervention.

- L'article L5210-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Rappelons ainsi également que la recomposition des périmètres intercommunaux afin que ceux-ci atteignent une taille critique, ne peut être fondée en dehors d'une adhésion forte à un projet commun.

Le respect de ces deux grands principes apparaît essentiel afin de garantir la constitution de groupements de communes stables politiquement et adaptés à leur territoire d'intervention.

En conclusion, dans la mesure où les projets de rationalisation de la carte intercommunale respecteront ces principes, il est proposé au Département de contribuer, au cas par cas, à la formation des majorités qui permettront de faire émerger de nouveaux périmètres de coopération.

En conséquence la présente délibération consiste à approuver l'avis du Département sur le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet du département de la Gironde

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Avant d'engager le débat, je voulais évoquer deux choses, la première c'est que la Commission départementale de coopération intercommunale nécessite, dans l'avis qu'elle aura à prononcer sur le schéma, une majorité qualifiée notamment s'il y a des propositions contraires au schéma du Préfet.

Cette majorité qualifiée ne peut être obtenue, et c'est tant mieux, sur une seule couleur partisane. Cela veut donc dire qu'il faut trouver des terrains d'entente si nous voulons dégager cette majorité qualifiée. C'est une donnée importante à avoir en tête au moment où la CDCI se réunira.

Ma deuxième observation avant de lancer le débat est la suivante : bien évidemment chacun d'entre nous a des choses à exprimer sur les territoires que nous représentons ou au profit des territoires que nous représentons. Le lieu du débat ici est un lieu départemental. Je souhaiterais que nous ayons un débat départemental. Si chacun fait sa liste des courses vous comprenez bien que nous y sommes jusqu'à ce soir, voire jusqu'à demain et qu'il n'est pas dit d'ailleurs que nous ayons des positions convergentes, y compris au sein même de chaque formation politique.

Il vous est donc proposé une délibération générale, de portée départementale, qui permet de définir des principes que devront porter les représentants départementaux au sein de la CDCI. Ce préalable étant posé, j'ouvre le débat. Monsieur de FOURNAS...

Grégoire DE FOURNAS :

En préambule Monsieur le Président, je suis assez surpris car nous ne sommes pas là certes pour représenter un canton, mais c'est pourtant la raison que vous nous avez donnée pour nous refuser un groupe politique.

Cette délibération rejoint la précédente dans cette réforme territoriale brouillonne et néfaste pour les citoyens. Les CDC n'étaient pas assez grandes pour être déconnectées des populations, donc on augmente le seuil minimal ; la proposition préfectorale va même au-delà du minimum qui est imposé.

Vous nous proposez deux principes directeurs dans l'appui ou non des réponses à la proposition préfectorale. On est d'accord avec le deuxième principe, celui de la libre volonté des collectivités, d'autant que l'on constate que le bon sens est proportionnel à la connexion avec le terrain.

En revanche, nous sommes en désaccord avec le premier principe celui de considérer que les SCOT correspondent à des bassins de vie. J'ai parlé de mon canton mais c'est un exemple qui pourrait rejoindre d'autres cas en Gironde.

J'ai eu l'occasion de discuter avec le Président du SMERSCOT, ou le MEDOC 2033, qui regroupe les CDC de Cœur Médoc, Centre Médoc et la Médullienne, et qui me disait que s'il y avait une alliance entre ces trois CDC, ce n'était pas parce qu'il y avait un bassin de vie mais parce que c'était les trois dernières CDC du Médoc qui n'avaient pas engagé leur SCOT et qu'une alliance opportune de circonstance avait eu lieu pour réaliser un SCOT commun.

Nous voterons « contre » cette délibération car nous aurions plutôt aimé que vous appuyez toutes les propositions qui vont dans le sens de non-fusion des CDC qui n'en ont pas l'obligation, ce qui aurait évité de bouleverser une organisation qui a été longue à mettre en place dans le personnel, les bâtiments, les compétences, la fiscalité qui pour certaines leur est propre, qui aurait évité un nouveau bouleversement dans cette réforme territoriale qui amène des gabegies dans les fusions -il faut bien le dire- et un manque d'efficacité dans leur action.

M. LE PRÉSIDENT :

Pierre DUCOUT...

Pierre DUCOUT :

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de cette proposition de révision du schéma départemental de coopération intercommunale, je voulais faire quelques observations. Je suis membre de la Commission départementale depuis la création, c'est-à-dire une quinzaine d'années et dans notre département nous avons toujours travaillé en essayant de trouver le meilleur consensus entre l'ensemble des collectivités et vous le savez. En particulier lors du dernier schéma, la commission a pris une position unanime ; notre ancien collègue Bernard DUSSAUT s'était abstenu dans la mesure où il y avait un problème sur son canton, mais sinon la commission avait été unanime.

Dans ce cadre, je voudrais rappeler quelques points : d'abord vous le savez aussi vraisemblablement, mais au niveau de l'Association des Maires de France, la commune étant une des bases de la république à l'unanimité, la position de l'Association des Maires de France est de dire que les intercommunalités doivent rester des outils, mais des outils évidemment extrêmement utiles au service des communes, la commune étant le premier niveau de lien social et de service.

Deuxièmement, vous le savez également, le schéma proposé par le Préfet dépasse dans un certain nombre de cas, largement le seuil de 15 000 habitants pour certains secteurs et naturellement si la majorité des collectivités concernées dans ces cas-là sont « pour », c'est très bien de faire des rassemblements relativement larges.

Le point suivant est qu'en revanche un certain nombre de collectivités qui ont appris à travailler ensemble et en cours de mandat, semblent souhaiter garder une dimension proche du seuil qui a été voté dès 15 000 habitants en considérant le meilleur équilibre entre efficacité et proximité.

Un autre élément est que dans le cadre de l'avancée de la loi, le maintien de l'existence du département fait que cela n'impose pas forcément de très grandes intercommunalités, en parallèle avec les grandes régions.

J'ai noté que notre proposition se retrouve dans le même esprit que les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'association des maires de la Gironde puisque vous savez que nous n'avons présenté qu'une seule liste pour les élus représentants maires et intercommunalités à la commission départementale de coopération intercommunale. Cette liste représentait 45 noms sur les 53 membres de la commission départementale de coopération intercommunale et je suis évidemment heureux que la proposition qui est faite va dans le même sens pour les 6 représentants du Département.

Aujourd'hui on commence à analyser les retours d'un certain nombre de délibérations de communes. Tout n'est pas encore arrivé en tant que rapporteur ou assesseur comme je suis, on reçoit ces avis au fur et à mesure. Il faudra naturellement les analyser, en particulier travailler en début d'année comme cela a été dit, pour favoriser au mieux le dialogue.

Je prends en compte, en parallèle avec les rapporteurs Philippe PLISSON et Gérard CÉSAR, c'est de pouvoir rechercher comme vous l'avez dit Monsieur le président dans le maximum de cas, la possibilité de trouver des majorités qualifiées pour prendre en compte la meilleure solution pour nos territoires et nos concitoyens, mais je pense que nous sommes dans un département où comme nous l'avons fait depuis bientôt 20 ans, nous devons pouvoir trouver des consensus intelligents.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui Monsieur le Président, vous nous proposez les choses car elles sont quand même empreintes d'une certaine subtilité, de définir une position départementale et non pas d'approuver le schéma départemental de coopération intercommunale ? Il s'agit donc bien de cela ?

M. LE PRÉSIDENT :

Oui.

Jacques BREILLAT :

Je tenais juste à le préciser car si nous entrons dans ce débat, nous risquons d'avoir aussi bien sur les bancs de la majorité que sur ceux de l'opposition un certain nombre de positions assez dispersées, voire contradictoires.

M. LE PRÉSIDENT :

Par définition puisque dans les principes de cette délibération figure aussi la libre souveraineté des communes et des communautés de communes, si nous approuvions le schéma en l'état, ce serait ne pas accepter la concertation nécessaire et légale auprès de ces interlocuteurs locaux.

Très clairement oui, c'est une position de deux principes fondateurs apportés auprès de la Commission départementale de coopération intercommunale mais il ne s'agit pas d'approuver le schéma du Préfet.

Jacques BREILLAT :

Très bien. Je vous remercie de cette précision. C'était contenu dans la délibération mais je préférerais quand même poser la question.

En ce sens, quand je reprends cette délibération, je ne peux que souscrire à la notion de bassin de vie, qui semble déterminante pour que les territoires puissent se structurer, tout en regrettant que ce qui nous est proposé en l'occurrence à travers ce schéma, ce n'est pas toujours le respect des bassins de vie, voire rarement les bassins de vie.

Je rappelle que la notion de bassin de vie est extrêmement précise. Elle correspond au plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et aux services les plus courants et que dans la loi NOTRe malheureusement et on peut le regretter, un certain nombre d'évolutions nous conduiront bien en dehors des bassins de vie tels qu'ils étaient constitués jusqu'alors.

Oui au respect ou à la réaffirmation du respect des bassins de vie et des communes tel que cela a été dit par l'Association des Maires de France et l'Association des Maires de Gironde.

Deuxième élément : libre volonté des collectivités, cela nous convient également. En l'état actuel de cette délibération, nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT :

Pas d'autre intervention dans cet hémicycle ? Je vous remercie. Je passe donc cette délibération au vote.

Grégoire de FOURNAS

Il y a quand même des remarques qui sont intelligentes et auxquelles vous ne répondez pas !

M. LE PRÉSIDENT :

C'était sans doute très intelligent Monsieur de FOURNAS mais je ne suis pas certain d'avoir tout à fait compris la question. J'ai bien compris en revanche que vous souhaitiez que nous respections la libre souveraineté des communes et des communautés de communes. Nous sommes tout à fait d'accord. Vous critiquez cette loi, je ne suis pas législateur donc, j'en prends acte et je suis obligé de l'appliquer. À partir de là, je vous propose deux grands principes sur lesquels vous avez dit que pour le premier vous ne l'acceptiez pas, ce que j'entends et vous vous êtes exprimé là-dessus, et le second qui vous convenait à peu près.

Vous avez indiqué que vous n'alliez pas voter. À partir de là, je n'ai pas grand-chose de plus à vous dire. Donc je fais passer au vote pour ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL

M. LE PRÉSIDENT :

Nous allons passer au point suivant, plutôt des sujets plus ponctuels, s'agissant du rapport (3)2, Partenariat entre le Conseil départemental de la Gironde et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Gironde pour les années 2016 à 2018. Jean TOUZEAU a la parole...

Rapport (3)2

PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE – CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE ANNEES 2016-2018

Rapporteur : Jean TOUZEAU

Mesdames, Messieurs

Dans une conjoncture budgétaire contrainte pour l'ensemble des collectivités territoriales, le Conseil départemental entend poursuivre son action auprès des communes et des groupements en mettant à disposition, au côté de son engagement financier, l'expertise technique qu'il a développé au sein de ses services ou grâce à l'action d'associations partenaires.

En application de la loi du 3 janvier 1977, l'association « CAUE de la Gironde » a été créée en 1979 afin de favoriser l'information, le conseil et la formation en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Dans ce cadre, il assure ses missions au profit des particuliers et collectivités de la Gironde.

La loi de finances rectificative pour 2010 (n°2010-1658 du 29 décembre 2010) a réformé le régime des taxes locales dues au titre des opérations de construction, en instaurant la taxe d'aménagement. Les Conseils départementaux déterminent le taux de la part départementale afin de financer la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles et le fonctionnement des CAUE.

Par délibération n°2012.99. CG en date du 20 décembre 2012, a été adoptée une convention de partenariat global avec le CAUE33 pour la période 2013-2015. La formalisation de ce partenariat a permis de mesurer la complémentarité entre les deux structures et la plus value apportée au public et

aux porteurs de projets locaux du fait de leur collaboration sur les thématiques liées à l'urbanisme, l'environnement et le paysage.

Efficace relais local des politiques du Département, le CAUE vient enrichir par son expertise et son expérience opérationnelle les réflexions impulsées et les dossiers gérés par le Département, notamment dans le cadre de l'Interscot, de la commission urbanisme du SDENS ou du plan d'actions paysage. Ainsi depuis plusieurs années, le CAUE et le Département s'inscrivent dans la démarche aujourd'hui affirmée à l'occasion de Gironde 2033 et des futurs pactes territoriaux

Forts de cette expérience positive, le CAUE et le Département de la Gironde entendent reconduire ce partenariat sur la période 2016-2018. De nombreuses actions seront poursuivies et de nouvelles viendront enrichir l'offre de service ainsi proposée. Pour les trois prochaines années, le partenariat entre le Conseil départemental de la Gironde et le CAUE s'articule autour de 5 axes principaux :

- Complémentarités opérationnelles et structuration de l'appui technique aux collectivités
- Expertise et contribution aux politiques départementales - soutien à l'innovation,
- Relais sur les territoires
- Sensibilisation public jeunes, action jeunesse
- Echanges de données- information-sensibilisation, formation des acteurs publics de l'aménagement du Territoire

La convention de partenariat a donc pour objet, sur la période 2016-2018, de formaliser non seulement les modalités de partenariat entre le Conseil départemental de la Gironde et le CAUE dans l'exercice de leurs missions respectives, mais également les modalités relatives au suivi et à la mise en œuvre du reversement de la part départementale de la Taxe d'Aménagement dévolue au CAUE.

En conséquence, Monsieur le Président nous propose d'approuver le partenariat entre le CAUE de la Gironde, pour la période 2016-2018, ainsi que les modalités relatives au suivi et à la mise en œuvre du reversement de la part départementale de la Taxe d'Aménagement dévolue au CAUE, et d'autoriser le versement de reliquats éventuels de TDCAUE due au CAUE pour l'exercice de ses missions.

Il nous propose également de l'autoriser à signer la convention et ses annexes ci-jointes, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

AVIS DE LA COMMISSION 03 – AGENDA 21 ET DEVELOPPEMENT DURABLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 – FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce rapport ? Je vous propose donc de le passer au vote. Il est entendu qu'Alain CHARRIER ne participe pas au vote en qualité de Président du CAUE.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS (1 non-participation au vote du Président du CAUE, Alain CHARRIER)

M. LE PRÉSIDENT :

Je vais donner la parole à Arnaud ARFEUILLE pour le rapport suivant, (10)1, Approbation de la charte de la commande publique au service de l'économie girondine.

Rapport (10)1

APPROBATION DE LA CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE AU SERVICE DE L'ECONOMIE GIRONDINE

Rapporteur : Arnaud ARFEUILLE

Mesdames, Messieurs,

En Gironde, la commande publique représente chaque année plus de 160 millions d'euros de dépenses, dont plus de la moitié ont bénéficié directement aux entreprises girondines en 2014.

Le Département souhaite faire de la commande publique un instrument complémentaire de soutien aux politiques classiques de développement économique. Dans cette logique le Département a souhaité adopter une charte permettant d'utiliser tout les leviers de la réglementation pour soutenir et promouvoir l'accès des TPE et PME à la commande publique de la collectivité.

Cette charte affiche 5 engagements :

1. Faciliter l'accès aux TPE et PME par l'allotissement des marchés et un soutien au besoin de financement des entreprises via l'avance et la garantie financière.
2. Simplifier les démarches administratives
3. Garantir la bonne application des règles des marchés publics en particulier en matière de respect des délais de paiement et de lutte contre les pratiques illégales (travail dissimulé, offre anormalement basse)
4. Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant
5. Favoriser le dialogue avec les opérateurs économiques notamment en informant en amont les organisations professionnelles de nos intentions d'achat dès le début de l'année, et en développant les rencontres avec les fournisseurs dans un cadre respectueux des règles de l'éthique.

La présente charte donne lieu à une évaluation annuelle de sa mise en œuvre et de son impact effectif sur les entreprises.

En conséquence la présente délibération vise à :

- approuver la charte en faveur de l'économie girondine,
- autoriser le Président à approuver tout document de mise en œuvre afférent,
- autoriser le Président à engager les actions de consultation de la Charte.

AVIS DE LA COMMISSION 10 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci mon cher collègue. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Monsieur Jacques BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Oui Monsieur le Président, vous nous invitez à approuver la charte de la commande publique qui vient de nous être présentée, charte au service de l'économie girondine. Même si nous avons eu des débats intéressants hier, notamment sur les impacts futurs budgétaires qu'il conviendra de mesurer, notamment des mesures d'allotissement, nous ne pouvons que souscrire à l'initiative qui nous est présentée et pour cause, car sans vouloir faire rappel de la dernière campagne électorale, je souhaiterais quand même rappeler quelques points du programme du groupe Gironde Avenir. Notre projet est de concevoir avec nos partenaires un Small Business Act, même si on a retiré ce vilain anglicisme de la charte et je vous en remercie pour la langue française, mais nous sommes bien dans le même esprit « Small Business Act » girardin, afin que les achats du Conseil départemental deviennent un levier économique pour l'économie girondine et nous proposons de créer une agence départementale ayant pour but d'aider, de conseiller et d'assister les petites entreprises de Gironde, de faciliter l'accès aux marchés publics des PME, TPE girondines, et l'innovation locale tout en intégrant des clauses liées aux compétences du Département, notamment les clauses d'insertion, de faciliter l'accès aux prêts et garanties de caution, de faciliter l'accès à l'information, de s'engager sur des délais de paiement raccourcis et d'introduire des circuits courts chaque fois que c'est possible.

Globalement cette charte reprend un certain nombre d'éléments au-delà des questions de sémantique et l'importance est bien que nous puissions aujourd'hui, au-delà de ce rappel de la campagne électorale puisqu'elle est dépassée, partager le même objectif, celui de conduire à l'égard des TPE et PME de Gironde une politique ambitieuse et efficace afin de libérer les potentiels de croissance locale et nous soutiendrons cette charte de la commande publique. Nous estimons non pas d'en avoir la paternité car seul l'exécutif l'a, mais nous estimons avoir concouru dans le cadre d'un débat démocratique à l'avancée de cette idée Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelle horreur ! Nous symbolisons l'UMPS tout d'un coup ! C'est catastrophique. Merci en tout cas pour votre intervention. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Oui, Jean-Marie DARMIAN ...

Jean-Marie DARMIAN :

Je voudrais juste donner une précision sur les délais de paiement, Monsieur BREILLAT, que vous ne trouvez pas dans la charte.

Les délais de paiement, concernant le Département, ne sont pas soumis à la seule volonté des élus et des services du Département et je tiens à rendre hommage aux services du Département qui eux, font le maximum pour que les délais de paiement soient respectés.

En revanche, vous savez puisque vous êtes élu, que lorsque nous mandatons la somme, il faut ensuite qu'elle passe par les services de l'État, et que nous sommes responsables de la globalité des délais de paiement. Souvent il arrive, pour des raisons de suppression de postes de fonctionnaires et ce n'est pas un effet politique, mais c'est en fait une réalité, il arrive également pour des congés de maladie, des non-remplacements, que les délais de paiement des services de l'État s'allongent de manière considérable.

Je rappelle que si des délais de paiement sont dépassés, nous payons automatiquement les agios correspondants à ces délais de paiement. C'est posé dans les relations que nous avons annuellement avec les services de l'État pour savoir qui devait les assumer.

Je crois savoir qu'à la métropole, ou dans d'autres collectivités, on n'a pas hésité à facturer à l'État les agios liés au retard de paiement correspondant à ses propres services.

Je suis un peu inquiet et je le dis, car une loi va sortir pour ramener les délais de paiement à 20 jours. Je pense honnêtement, dans l'état actuel du fonctionnement, qu'une durée de 20 jours de délai de paiement par rapport à un marché public -j'ai cru que c'était une hypothèse- va supposer une grande simplification des procédures puisqu'il faut l'avis du maître d'œuvre qui va tamponner, que cela vienne jusqu'ici. Je n'allais pas dire qu'il fallait tenir compte des délais de la poste car nous avions découvert que le chariot portant les paiements qui traversaient l'Esplanade pouvait mettre jusqu'à une semaine

entre le Conseil départemental et les services de l'État par le simple fait qu'il mettait le tampon avec du retard pour ne pas que les délais de paiement leur soient imputés. Il y a quelques subtilités qui existent. Je le dis car on n'a jamais évoqué ces problèmes-là mais ce sont quand même des problèmes du quotidien.

Ceci dit concernant les services du Département, nous pouvons prendre l'engagement qu'ils sont respectés en ce qui nous concerne.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Vice-Président. Avant de passer au vote, je voudrais faire une ou deux remarques.

Monsieur Jacques BREILLAT aura certainement noté que lorsque les idées ne nous paraissent pas bonnes du type « Pont sur l'estuaire », nous ne les reprenons pas. Lorsqu'elles nous semblent meilleures, nous pouvons éventuellement nous en inspirer mais il se trouve Monsieur BREILLAT que dans les 33 propositions de notre campagne électorale, la proposition n° 10 était la suivante : Veiller à l'accès aux marchés publics pour les artisans locaux, les TPE, les PME, les entreprises de l'ESS. C'était aussi une intention que nous avons affichée. Nous nous retrouvons donc pleinement en convergence sur cette question, ce qui explique effectivement que nous puissions avoir un vote similaire.

Sur la question de l'agence que vous évoquez, je pense que nous prendrons le sujet d'une autre manière. J'ai évoqué tout à l'heure dans le discours d'introduction la volonté d'armer, de muscler l'ingénierie territoriale vers les communes et les communautés de communes.

Nous pouvons imaginer dans ce cadre-là aider aussi les communes sur la constitution propre de leurs marchés publics, ou les communautés de communes, avec des formes par exemple d'allotissements qui permettent effectivement d'être plus accessibles aux entreprises girondines, notamment celles éventuellement de leur secteur.

Je voudrais en profiter pour signaler d'ailleurs que cette charte n'est que le premier pas d'une démarche à venir et que des rencontres auront lieu, portées par Bernard CASTAGNET, avec un certain nombre de fédérations professionnelles de manière à ce que progressivement nous arrivions à avancer sur ce champ à la fois dans la manière dont nous concevons nos propres marchés publics, mais aussi dans la manière dont les fédérations s'organisent et organisent leurs entreprises pour qu'elles soient plus en capacité d'accéder à l'information, de savoir répondre à un dossier de marché public. Tout ce travail va être décliné maintenant dans les mois à venir de manière à être le plus efficace possible. Je vous propose de passer au vote de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous en remercie. Pour le rapport suivant, la parole est à Madame Edith MONCOUCUT, pour le rapport (15)1, Convention cadre sur les relations partenariales entre l'Agence Régionale de Santé Aquitaine et le Département de la Gironde en faveur des personnes en perte d'autonomie.

Rapport (15)1

CONVENTION CADRE SUR LES RELATIONS PARTENARIALES ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE EN FAVEUR DES PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

La politique de santé et d'assurance maladie est une responsabilité de la nation et repose essentiellement sur la solidarité nationale. L'aide et l'action sociale relèvent de compétences décentralisées mises en œuvre à titre principal par les Départements.

La présente convention formalise la volonté partagée du Département et de l'Agence Régionale de santé de coopérer sur les champs de la prévention, de la promotion de la santé, et du développement des dispositifs territoriaux de coordination, du sanitaire, du médico-social et du social, en faveur des personnes en perte d'autonomie, les personnes âgées et les personnes adultes handicapées.

Elle est le prolongement naturel de leurs priorités telles que définies dans leurs schémas, et ceux à venir.

Elle traduit l'ambition des parties signataires de mener des politiques convergentes sur les territoires, dans le respect de leurs identités et de coordonner leurs compétences dans ces champs afin d'assurer la complémentarité et la continuité des réponses apportées à la population.

Cette convention s'articule autour de 3 axes stratégiques :

1. Une dimension territoriale marquée, qui doit autoriser une réflexion partagée sur une redéfinition des secteurs/périmètres d'intervention des établissements et des services,
2. Un état des lieux exhaustif des dispositifs et opérateurs pouvant assurer la coordination sur leur territoire voire assurer le rôle de plateforme territoriale d'appui,
3. Des outils dédiés à l'information des usagers, des opérateurs grâce à des systèmes d'information partagés, les outils dédiés à une évaluation plus étendue de l'autonomie, dans le cadre d'une gouvernance ARS/CD plus lisible pour les partenaires, les opérateurs et les usagers.

Le Département et l'ARS s'accordent par cette convention sur la nécessité d'intervenir ensemble pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à améliorer les réponses apportées à la population, sur la base d'un cadre territorial commun que constituent les 9 territoires de Solidarité qui coïncident avec les territoires de proximité du Département

**AVIS DE LA COMMISSION 15 - POLITIQUE DE L'AGE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE
MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Avez-vous des remarques ou des observations concernant ce rapport ? J'imagine donc qu'il est voté à l'unanimité ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je passe la parole à Madame Marie-Claude AGULLANA pour le rapport (22)5, Protocole transactionnel suite au litige avec l'entreprise MOTER pour l'aménagement paysager et VRD au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à Eysines.

Rapport (22)5

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE BUDGET ANNEXE PROTOCOLE TRANSACTIONNEL SUITE AU LITIGE AVEC L'ENTREPRISE MOTER POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET VRD

Rapporteur : Marie-Claude AGULLANA

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement paysager et VRD au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille à Eysines a fait l'objet de travaux se décomposant en 3 lots dont le lot 1 – Marché n° 2011-0990 Terrassement Assainissement et VRD notifié le 31 août 2011 à l'entreprise MOTER pour un montant de 1 235 036,67 € HT.

Ce marché a fait l'objet d'un avenant n°1 signé le 05 décembre 2013 par le représentant légal de la Collectivité pour un montant de 130 408,21 € HT.

Selon le procès verbal de réception dressé le 20 juin 2013, la date retenue pour l'achèvement des travaux a été fixée au 18 avril 2013.

La société MOTER a adressé au Département de la Gironde, son projet de décompte final faisant apparaître une demande de rémunération complémentaire d'un montant de 299 348.61 € HT.

Le Département a fait savoir à l'entreprise MOTER que sa demande de rémunération complémentaire ne pouvait être acceptée en l'état. Seule la somme de 49 441,08 € HT issue de la synthèse des métrés pouvait lui être accordée conformément à l'analyse de la Maîtrise d'Œuvre.

L'entreprise MOTER a refusé cette proposition. Le décompte général lui a été notifié le 27/02/2014 sur la base du marché initial et l'avenant n°1, révisions de prix comprises.

L'entreprise a retourné ce décompte signé avec réserves accompagné d'un mémoire de réclamation portant sur la synthèse des métrés et sur des aléas rencontrés au cours de l'exécution du marché, pour un montant supplémentaire de 348 789,69 € TTC.

Le Conseil Départemental n'a pas donné suite à cette réclamation de l'entreprise MOTER qui a saisi le Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des litiges de Bordeaux (CCIRA) à la date du 01 septembre 2014.

Après analyse des mémoires présentés par les deux parties, le CCIRA, dans un avis du 03 février 2015 a recommandé au Conseil départemental de la Gironde :

- de verser la somme de 49 441,08 € HT au titre du surcoût issu de la synthèse des métrés
- d'allouer une indemnité de 3 831,18 € HT au titre de sujétions particulières

Le Conseil Départemental de la Gironde a proposé à l'entreprise MOTER de lui verser, conformément à sa proposition initiale, la somme de 49 441,08 € HT correspondant au surcoût des métrés.

Le 07 août 2015 l'entreprise MOTER a accepté cette proposition.

Afin de mettre un terme définitif au litige une transaction est proposée.

Le protocole transactionnel sera établi conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil et aura pour objet, après concessions réciproques :

- de fixer le montant de l'indemnité que le Département versera à l'entreprise MOTER à quarante neuf mille quatre cent quarante et un euro et huit centimes hors taxe (49 441,08 € HT) ,
- de prévoir le règlement de cette indemnité par le Département conformément aux règles de la comptabilité publique, après signature du protocole et acquisition par celui-ci du caractère exécutoire,
- pour les parties de renoncer expressément et irrévocablement à toutes réclamations, avantages et prétentions en nature ou en argent et de mettre un terme forfaitaire et définitif à tous litiges nés ou à naître entre les parties signataires pouvant trouver leur origine dans les faits exposés ci-dessus.

AVIS DE LA COMMISSION 22 - POLITIQUE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci ma chère collègue. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce rapport ? Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je passe la parole à Alain CHARRIER, pour le rapport (23)2, Recrutement de personnels sous contrats saisonniers. Nous allons avoir une série de rapports sur les ressources humaines.

Rapport (23)2

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SOUS CONTRATS SAISONNIERS

Rapporteur : Alain CHARRIER

Mesdames, Messieurs,

Notre collectivité est amenée depuis plusieurs années à recruter des personnels pour la réalisation d'opérations ponctuelles et saisonnières.

I/ Pour assurer l'animation des Domaines Départementaux de Loisirs Gérard Lagors à Hostens et Volny Favory à Blasimon pendant la saison estivale, Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur les créations d'emplois saisonniers suivants, destinés à doter ces deux Domaines des moyens nécessaires à leurs missions d'animation et de développement local.

Ces contrats seront financés sur les crédits du budget annexe du Domaine Départemental Gérard Lagors.

En conséquence, Monsieur le Président vous demande d'approuver le principe du recrutement de :

- 18 sauveteurs aquatiques dont 12 à Hostens et 6 à Blasimon
- 7 animateurs sportifs dont 4 à Hostens et 3 à Blasimon
- 8 agents techniques pour le pôle technique entretien dont 7 à Hostens et 1 à Blasimon
- 1 agent technique pour la location de matériels sportifs à Hostens

- 3 agents techniques sur les fonctions camping, hébergement à Hostens.
- 2 agents techniques pour l'accueil à Blasimon
- 1 agent cuisinier à Blasimon

Soit 40 emplois occasionnels saisonniers.

II/ Afin d'assurer la saison d'ouverture au public du **Domaine Départemental de Plassac**, Monsieur le Président vous demande d'approuver le principe du recrutement de 3 agents en contrats saisonniers.

III/ Afin d'assurer l'action d'animation sur les **Espaces Naturels Sensibles** durant la période estivale, Monsieur le Président vous demande d'approuver le principe du recrutement de 6 guides naturalistes et 4 agents d'accueil en contrats saisonniers.

Ces 10 emplois saisonniers seront financés sur les crédits prélevés sur la Taxe d'Aménagement.

IV/ Afin d'assurer la gestion du **réseau Trans-Gironde** et la délivrance des titres de transport pour les usagers scolaires, Monsieur le Président vous demande d'approuver le principe du recrutement de 4 agents en contrats saisonniers.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce rapport ? Pas d'observation ? Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Très rapidement Monsieur le Président, ces recrutements sont liés à des obligations au niveau technique, au niveau sécurité qui nous sont imposées dans le cadre de certains textes. Il serait donc inconscient que de ne pas voter ces recrutements ou bien alors il faudrait fermer certains sites car nous ne pourrions plus accueillir les jeunes ou les moins jeunes. Nous voterons bien sûr cette délibération Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je pense effectivement que c'est la raison qui vient de parler. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La parole de nouveau à Alain CHARRIER pour le rapport (23)3 ; Adaptation des moyens alloués aux services pour la réalisation de leurs missions.

Rapport (23)3

ADAPTATION DES MOYENS ALLOUÉS AUX SERVICES POUR LA RÉALISATION DE LEURS MISSIONS

Rapporteur : Alain CHARRIER

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre le fonctionnement des Services Départementaux un certain nombre de transformations d'emplois est comme chaque année nécessaire pour adapter, dans l'ensemble des Directions Générales Adjointes, des emplois budgétaires devenus vacants aux grades détenus par les agents recrutés pour les occuper depuis la précédente Assemblée Plénière.

Ainsi :

Pour la DGSD 5 postes :

- 3 transformations en catégorie C (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)

Pour la DGAF 3 postes :

- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie A (filiale technique)

Pour la DGAS 41 postes :

- 7 transformations en catégorie C (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie C (filiale technique)
- 22 transformations en catégorie B (filiale sociale)
- 3 transformations en catégorie B (filiale administrative)
- 2 transformations en catégorie A (filiale administrative)
- 6 transformations en catégorie A (filiale médico-sociale)

Pour la DGAT 21 postes :

- 1 transformation en catégorie C (filiale administrative)
- 15 transformations en catégorie C (filiale technique)
- 3 transformations en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale technique)
- 1 transformation en catégorie A (filiale technique)

Pour la DGAC 9 postes :

- 1 transformation en catégorie C (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie C (filiale culturelle)
- 1 transformation en catégorie C (filiale technique)
- 2 transformations en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale culturelle)
- 1 transformation en catégorie B (filiale technique)
- 2 transformations en catégorie A (filiale administrative)

Pour la DGAD 1 poste :

- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)

Pour la DGAJ 40 postes :

- 35 transformations en catégorie C (filiale technique collège)
- 1 transformation en catégorie B (filiale administrative)
- 1 transformation en catégorie B (filiale sportive)
- 1 transformation en catégorie A (filiale sportive)
- 1 transformation en catégorie B (filiale technique)
- 1 transformation en catégorie A (filiale administrative)

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET: FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Rapport suivant, (23)4, Revalorisation des rémunérations d'agents contractuels du Département, Laurent CHARRIER...

Rapport (23)4

REVALORISATION DES RÉMUNERATIONS D'AGENTS CONTRACTUELS DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Alain CHARRIER

Mesdames, Messieurs,

En référence à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, Monsieur le Président nous demande de nous prononcer sur le principe de revalorisation de rémunération des agents contractuels :

A la DGAD :

- 1 agent de catégorie A (filiale technique) à la Direction de Valorisation des Ressources et des Territoires

A la DGAF :

- 2 agents de catégorie A (filiale technique) à la Direction des Systèmes d'Information ;

A la DGAJ

- 1 agent de catégorie A (filiale Administrative) à la Direction Ressources et des Territoires ;

A la DGAS

- 3 agents de catégorie A (filiale médico-sociale) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- 1 agent de catégorie B (filiale sociale) à la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- 2 agents de catégorie A (filiale médico-sociale) au Pôle Solidarité et Vie Sociale,
- 1 agent de catégorie B (filiale sociale) au Pôle Solidarité et Vie Sociale,
- 1 agent de catégorie A (filiale administrative) au Pôle Territorial de Solidarité des Graves,
- 1 agent de catégorie A (filiale médico-sociale) au Pôle Territorial de Solidarité du Médoc,
- 1 agent de catégorie B (filiale sociale) au Pôle Territorial de Solidarité des Hauts de Garonne,
- 1 agent de catégorie A (filiale médico-sociale) au Pôle Territorial de Solidarité du Libournais ;

A la DGAT

- 3 agents de catégorie C (filiale technique) à la Direction des Infrastructures ;

A la DGSD

- 1 agent de catégorie A (filiale Administrative) à l'Agence d'appui au Développement Territorial,
- 1 agent de catégorie A (filiale Administrative) à la Direction des Ressources Humaines

Soit 14 agents de catégorie A concernés

Soit 3 agents de catégorie B concernés

Soit 3 agents de catégorie C concernés

**AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS
DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci mon cher collègue. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Pas d'opposition, pas d'abstention, je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Enfin, dernier rapport pour Alain CHARRIER, s'agissant du (23)5, Actualisation de la délibération du 25 juin 2015 portant sur le régime indemnitaire des agents du département.

Rapport (23)5

**ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 25/06/2015
PORTANT SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU DÉPARTEMENT**

Rapporteur : Alain CHARRIER

Au regard des évolutions réglementaires, il convient de réajuster certaines composantes des Régimes Indemnitaires de grade tout en respectant les montants actuellement délibérés conformément aux tableaux annexés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter les modifications du régime indemnitaire des agents du Département selon les modalités définies dans ce rapport et ses tableaux annexes.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION 23 - RESSOURCES HUMAINES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de la commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Nous avons bien avancé. Il est 11 heures 30. Nous n'allons pas aller déjeuner de suite. Je vais proposer exceptionnellement à Martine JARDINÉ qui a une contrainte, de présenter les rapports de sa vice-présidence, qui sera pour le coup déconnectée de l'ensemble de la présentation des rapports et ensuite nous proposerons à Christine BOST d'aborder le sujet « livre blanc » de manière à pouvoir débattre sur cette question avant le déjeuner et ensuite nous embrayerons sur tous les rapports des autres Vice-Présidents. La parole est à Martine JARDINÉ.

Martine JARDINÉ :

Ce n'est pas du tout du départ en vacances, merci Monsieur le Président, mais ce sont des contraintes familiales graves.

Dans le cadre de cette vice-présidence, innovation, expérimentation, diversification et donc évolution et adaptation de nos politiques aux spécificités territoriales.

Ce sont là les grandes orientations des politiques menées dans le cadre de cette vice-présidence, aussi bien pour la politique de l'habitat et le logement dont Sophie PIQUEMAL vous présentera le

rapport, que pour celle du développement social, des actions territorialisées de la citoyenneté, dont le rapport sera présenté par Corinne GUILLEMOT, que pour les modes d'accueil et la précarité que j'exposerai.

Un focus plus spécifique pour la précarité énergétique sera présenté par Laure CURVALE, déléguée à la précarité, à la transition énergétique.

À un moment où on parle de compétence, de transfert, permettez-moi de faire référence à la loi NOTRe qui dans son article 64 stipule que le Département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes.

Il est également compétent pour faciliter l'accès au droit et au service des publics dont il a la charge. C'est tout le champ de cette vice-présidence, le champ des solidarités humaines et territoriales.

Au-delà de la solidarité départementale pour les territoires, la politique de l'habitat et de l'urbanisme permet le lien avec les solidarités humaines. Elle vise à assurer un équilibre territorial, entre l'agglomération bordelaise et les territoires ruraux, et à répondre aux besoins de logement et d'hébergement identifiés dans le cadre de notre compétence obligatoire d'action sociale.

Avoir un toit est un droit, avoir un logement est une des priorités de nos concitoyens. La politique habitat-logement du Conseil départemental est exemplaire. Ce n'est pas simple de développer une telle politique pour qu'elle soit cohérente et prenne en compte l'ensemble des maillons de la chaîne. C'est favoriser la production car il faut de nouveaux logements mais aussi soutenir l'emploi dans les BTP, c'est construire là où il y a des besoins, des besoins clairement identifiés, aussi bien en termes de quantité que d'adéquation aux populations bénéficiaires, jeunes personnes âgées, handicapées, familles nombreuses, monoparentales, célibataires. C'est aménager le territoire, le structurer. Pour cela, le plan départemental de l'habitat qui a été voté à l'unanimité en décembre dernier est un précieux outil. Le travail de très grande qualité avec les bailleurs sociaux nous permet de répondre au mieux aux attentes des territoires. Si les bailleurs sociaux sont pour nous des partenaires précieux, notre politique habitat accompagne à la fois les bailleurs et propriétaires privés modestes, sociaux habitats accompagnent à la fois les bailleurs et propriétaires privés et modestes pour permettre l'amélioration de l'habitat et pour lutter ainsi contre la précarité énergétique, ce dans le cadre du programme social thématique.

Ici encore nous avons un rôle important vis-à-vis de l'emploi local par la mobilisation des entreprises artisanales implantées sur les territoires.

Ces objectifs communément partagés, font ainsi l'objet d'une convention approfondie avec notre bailleur départemental Gironde Habitat.

À côté de la problématique de l'habitat et du logement, celle des modes d'accueil prend tout son sens. Favoriser le déploiement de modes d'accueil adaptés, diversifiés et innovants sur tout le territoire girondin est un enjeu majeur.

Une politique structurante d'aménagement du territoire, c'est permettre la conciliation entre vie sociale, familiale et vie professionnelle. Ce sont aussi des espaces de vie et de lien social, mais aussi créateurs d'emplois locaux.

Nous favoriserons ainsi le décloisonnement des modes d'accueil, ce qui permettra de diversifier l'offre et de l'adapter au territoire. Dans ce cadre d'adaptation de nos politiques, spécificités territoriales et locales, nous accompagnerons le développement des maisons d'assistantes maternelles.

Soulignons ici le partenariat très fort que nous avons avec la CAF et la MSA.

Compétence du Département, le développement social considéré par de nombreux acteurs comme enjeu social central, une restructuration de notre modèle de solidarité. Comme l'observatoire national de l'action sociale le précise, le développement social est une autre conception de l'action publique visant à irriguer l'ensemble des politiques locales d'une aspiration volontariste à la reconstruction de liens sociaux.

Ce qui induit une nouvelle pratique d'intervention sociale, favorisant l'implication de tous les acteurs locaux dans le développement d'initiatives, qu'elles soient culturelles, éducatives, festives ou sportives, aptes à renforcer la solidarité de droit par une solidarité d'implication à transformer la citoyenneté passive en une citoyenneté active. C'est ce qui nous permettra de nous éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique d'intégration des populations fragilisées, non seulement par la précarité matérielle, ou la différence culturelle mais aussi par l'âge, le sexe, le handicap ou l'isolement.

Il ne s'agit plus seulement d'accompagner les personnes en situation de précarité par la voie d'actions individuelles ou collectives, mais aussi de s'appuyer sur l'ensemble des forces vives d'un territoire, pour en renforcer la cohésion. C'est là tout l'enjeu des conseils locaux de développement social. C'est là la base même de notre politique de développement social qui contribue à l'émergence locale du pouvoir d'agir et à la promotion et au soutien à l'innovation sociale.

Avant de présenter les différents rapports de rapporteurs, je tiens ici à remercier les différentes directions qui travaillent dans le cadre de ma vice-présidence, qui font en sorte que nos politiques prennent sens, se concrétisent et s'ancrent sur nos territoires.

Je donne la parole à Sophie PIQUEMAL pour la présentation de la politique de l'habitat et de l'urbanisme.

Excusez-moi Monsieur le Président, car c'est vous qui deviez donner la parole à Sophie PIQUEMAL.

M. LE PRÉSIDENT :

J'avais prévu de te déléguer à cet instant pour que tu le fasses.

Martine JARDINÉ :

Merci beaucoup d'accepter d'être en synergie.

Rapport (12) 1

POLITIQUE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Rapporteur : Sophie PIQUEMAL

Mesdames, Messieurs,

Malgré les efforts engagés depuis 2006, le territoire girondin ne comptabilise aujourd'hui pas plus de 12 % de logements aidés. Le département fait face à une situation de crise du logement. Garant de l'équilibre entre l'urbain, le périurbain et le rural, toujours soucieux de lutter contre une Gironde à deux vitesses, le Département continue à prendre en compte les besoins en logement de l'ensemble du territoire où ils demeurent prégnants.

Adaptation, innovation, diversification sont les piliers de la politique Habitat et d'Urbanisme que nous souhaitons mener. Ils sont le garant de notre vivre ensemble et de la proximité indispensable aux Girondins.

Interlocuteur incontournable des opérateurs et des territoires, le Département poursuit son action en 2016 en appliquant les orientations stratégiques exprimées par le PDH et mises œuvre dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et des actions qu'il mène volontairement. L'office départemental Gironde Habitat, est aussi un des éléments clés du déploiement de notre politique sur le territoire girondin. Nos objectifs partagés font l'objet d'une convention annexée à ce rapport que nous signerons en 2016.

Afin de rendre compte de l'articulation et de la cohérence entre les différents dispositifs, le rapport qui nous est proposé se décline en 4 thèmes :

- I - Les dispositifs relatifs aux projets d'urbanisme et d'habitat des territoires
- II - Les dispositifs relatifs à la production de logement abordables pour tous
- III - Les dispositifs relatifs à l'accompagnement et sécurisation des parcours résidentiels des publics du PDALHPD
- IV - La Caisse Auxiliaire Départementale de Prêts Immobiliers CADPI

I. Les dispositifs relatifs aux projets d'urbanisme et d'habitat des territoires

Le Département contribue à la réalisation des projets d'habitat et d'urbanisme des communes et des EPCI à deux niveaux : celui de la planification territoriale et celui de la préparation à la mise en œuvre des projets opérationnels.

Ainsi le Département est associé à l'élaboration et au suivi des documents d'urbanisme. Le soutien technique et financier à la réalisation de volet habitat articulante l'adoption d'un programme local de l'habitat (PLH) et d'un PLU intercommunal (PLUi) sera poursuivi en 2016.

Le Département développe un accompagnement par l'ingénierie pré opérationnelle des projets d'urbanisme et d'habitat des intercommunalités et des communes de moins de 10 000 habitants.

Face aux enjeux liés à la mobilité, le Département poursuit son action sur les interfaces entre l'urbanisme et les déplacements.

Le Département intervient également dans le domaine de la revitalisation des centres anciens et le développement d'opérations d'habitat abordable.

II. Les dispositifs relatifs à la production de logement abordables pour tous

Les aides à la pierre prises en charge par délégation de l'Etat depuis 2 ans constituent un outil opérationnel pour la mise en œuvre de la programmation stratégique de logement abordable pour tous définie autour des objectifs issus du PDH sur le territoire de délégation.

L'engagement du Département se poursuit aux cotés des bailleurs tant sur le périmètre de la délégation hors métropoles que sur le territoire de Bordeaux Métropole, ainsi que par le soutien au développement d'une offre sociale communale en milieu rural. Le Département continue en 2016 à financer sur ses fonds propres les dossiers en dehors du territoire de délégation pour permettre la mobilisation d'un contingent de logements réservés aux publics du PDALHPD.

En 2016, il nous est proposé de poursuivre notre action avec des aides départementales aux opérations expérimentales et/ou innovantes. C'est ainsi que nous avons pu développer puis transposer dans notre règlement d'intervention le logement d'urgence sociale et solidaire en 2015.

Dans ce cadre, le soutien du Département est prévu pour des opérations produites en location accession dans le cadre du PSLA, conformément aux objectifs prévus par la convention de délégation des aides à la pierre, ainsi que le soutien à la restructuration ou la démolition de reconstruction (logements foyers pour personnes âgées) afin de répondre aux besoins en logement des personnes âgées non dépendantes à faibles ressources.

C'est aussi sur ce dispositif que dans le cadre de la convention d'objectifs partagés avec Gironde Habitat, autre nouveauté de cette année 2016, deux projets sur la Métropole d'opérations de logements utilisant l'énergie fatale couplée avec la construction notamment du pôle de solidarité du Grand Parc seront financées et que nous travaillons sur un projet de construction « logement Paille » permettant la consolidation ou la création de filière en circuit court.

L'activation d'une offre de qualité du parc privé par la reconquête de logements vacants ou dégradés est un enjeu tout aussi important pour le développement de l'offre sur les territoires girondins : les logements rénovés conventionnés viennent accroître le contingent du Département et répondent ainsi aux besoins des ménages en difficulté. Cette action contribue à la résolution de l'habitat indigne en cœur de bourg et participe au développement de l'économie locale pour les artisans du bâtiment.

En 2016 le département souhaite renforcer son action incitatrice pour les centre bourg en lien avec le PDH et en même temps rester solidaire des aînés et des personnes en situation de handicap. Ainsi, il nous est proposé de créer une prime permettant de bonifier les projets localisés dans les cœurs de bourgs et de continuer à inciter les propriétaires bailleurs privés à réaliser des logements adaptés au vieillissement et/ou au handicap.

Le Département poursuivra également en 2016 son soutien au suivi animation des OPAH et des PIG en le concentrant sur les opérations menées sur le territoire de la délégations des aides à la pierre notamment sur les territoires qui s'engagent sur un programme d'actions concertées comme en Médoc. Le PIG PST départemental se poursuit sur tout le territoire girondin là ou les territoires ne sont pas constitués en programmes sociaux thématiques pour permettre aux propriétaires occupant très modestes de réhabiliter leur logement, pour réduire la facture énergie, ou pour leur maintien à domicile.

III Accompagner et sécuriser les parcours résidentiels des publics éligibles au PDALHPD

L'adoption du PDH sur le volet des actions du PDALHPD ouvrent le champ d'une indispensable territorialisation des actions opérationnelles. Pour une meilleure efficacité du Plan, le Département propose de renforcer son offre d'ingénierie en direction des territoires afin de faciliter la mise en œuvre des actions.

La politique départementale de l'habitat est prioritairement axée sur le logement des personnes fragiles dont il a la charge. Ses priorités et ses dispositifs opérationnels sont précisés dans le PDALHPD. Lancée officiellement le 8 octobre dernier avec l'Etat, la révision est en cours. Le nouveau PDALHPD sera proposé au vote de notre assemblée en juin prochain.

Nous maintenons dans ce cadre nos aides notamment sur le développement de l'offre d'hébergement sur les résidences sociales comme les Foyers jeunes travailleurs que nous finançons par ailleurs en fonctionnement.

Nous continuerons à accompagner les locataires et les propriétaires dans le cadre du PST pour sécuriser le bailleur et le locataire en prévenant les conflits liés à l'état du logement et au niveau de loyer. Cette action nous permet également de convaincre les propriétaires privés de la pertinence du mandat de gestion locative sociale.

Notre action de prévention des expulsions locatives au sein de la CCAPEX se poursuit comme les actions de la commission du logement adapté qui nous permet de traiter en coopération avec les bailleurs les situations des ménages pour lesquels un accès au logement par les dispositifs classiques est rendu difficile.

Cette année, le FSL, dans lequel le Département est pleinement investi, a préparé la modification de son règlement. Cette évolution est marquée par la volonté d'améliorer les conditions d'accès au FSL pour le public du PDALHPD en grande difficulté en mettant en avant l'évaluation de la situation sociale et en réévaluant les conditions liées aux ressources du public. Ce nouveau règlement permet de sécuriser l'accès au logement en améliorant les aides financières et en diversifiant les possibilités d'intervention, de prévenir le plus précocement possible l'endettement et l'expulsion, en facilitant les mutations solvabilisatrices et en améliorant les modalités d'intervention en direction des ménages en dette d'énergie.

Sur le volet du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, le Département participe au financement du fonctionnement des aires d'accueil. La circulaire ministérielle du 05 juillet 2000 donne la possibilité au département de contribuer à un taux maximum de 25 %.

En 2016, le régime d'intervention du Département va évoluer et le taux d'intervention sera désormais de 25% des frais de fonctionnement retenus avec un plafond qui passe à 4 000 euros par place et par an soit une aide maximale du département de 1000 euros par place et par an. Cette révision s'inscrit dans le cadre du recentrage des priorités du Département en matière de politique d'accueil et d'habitat à destination des gens du voyage sur leur sédentarisation.

Le Département apporte aussi son soutien financier aux associations œuvrant dans le domaine du logement. En 2015, ont été financées l'ADIL 33, le PACT HD 33 et l'URHAJ. En 2016, le Conseil départemental participe au fonctionnement des associations dans la limite des crédits proposés au vote du BP 2016.

IV) La Caisse Auxiliaire Départementale de Prêts Immobiliers CADPI

La CADPI a été instituée en Gironde par délibération du Conseil Général du 25/01/1965. Elle a pour objet d'apporter sous forme de prêts à taux réduit une aide financière complémentaire aux personnes physiques qui répondent à des conditions de ressources. Son action sera poursuivie en 2016.

Pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle des orientations ainsi tracées, il nous est demandé d'adopter les crédits nécessaires pour la mise en œuvre des programmes décrits qui s'élèvent globalement à 13 811 459 € en Autorisations de Programmes (AP) et Autorisations d'Engagement (AE) et 21 452 535 € en Crédits de Paiements (CP) et 3 363 000 € en recettes, d'adopter les différentes modifications des dispositifs d'interventions détaillées dans la présente délibération et figurant dans les fiches annexées.

AVIS DE LA COMMISSION 12 - HABITAT, LOGEMENT, DEVELOPPEMENT SOCIAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci ma chère collègue pour cette endurance concernant ce long rapport. Je rappelle d'ailleurs qu'il est souhaitable que les rapports des rapporteurs soient peut-être un petit peu plus synthétiques, mais il convient à nos services de le prévoir en amont. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur le sujet ? Monsieur de FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

Merci Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos réserves concernant Gironde Habitat, non pas et je le précise immédiatement pour éviter un malentendu concernant la régularité de sa conduite mais plutôt de l'utilisation idéologique qui en est faite.

La loi ne permet pas d'appliquer la priorité nationale que nous défendons au Front national qui consiste dans un principe assez élémentaire et naturel mais pourtant contesté par une vision totalement utopique de la gauche et de plus en plus de la droite d'ailleurs, qu'on ne peut s'occuper des uns avant de s'occuper des autres. C'est évident au niveau familial par exemple. Aucun parent n'irait loger le SDF si c'était pour mettre dehors l'un de ses enfants.

De la même façon, le rôle d'un responsable politique avant de s'occuper de la misère dans le monde est d'abord de s'occuper de la misère des nationaux, si ce mot veut encore dire quelque chose pour ceux qui parlent de citoyenneté européenne ou du monde.

Si donc cette loi absurde ne permet pas de favoriser les citoyens français, elle n'oblige pas non plus à créer une véritable préférence étrangère. En effet, nous sommes très souvent saisis par des habitants de notre canton au sujet parfois d'un réel besoin comme par exemple cette habitante récemment rencontrée sur un marché de notre canton -c'est une technique de la gauche de donner des cas particuliers donc, je vais le faire aussi- atteinte d'un cancer qui ne peut plus monter des escaliers, qui demande un logement en rez-de-chaussée, où qu'il soit en Gironde, mais adapté à sa retraite de 1 000 € par mois et qui attend depuis 3 ans une réponse de Gironde Habitat.

Dans le même temps, Gironde Habitat fort de cette impuissance est encore capable d'afficher sa volonté de venir en aide aux clandestins, notamment à Carcans. J'avais eu l'occasion d'en parler ici.

Nous continuerons donc à voter « contre » le soutien à Gironde Habitat, non pas car nous sommes contre le logement social évidemment, mais pour dénoncer l'utilisation idéologique et dogmatique de l'argent public.

Par ailleurs, nous sommes résolument « contre » la politique de prise en charge des gens du voyage. Nous croyons à la liberté individuelle et notamment celle de mener une vie nomade. Ceci dit, ce choix implique comme exigence fondamentale qu'ils s'assument économiquement.

Ce n'est pas en effet à la collectivité d'assurer le financement des aires de passage, ni même la politique sociale dans son ensemble, que vous mettez en œuvre et dont le contribuable girondin ne peut même pas savoir ce qu'elle lui coûte.

La solution à cette difficulté, c'est d'imposer aux gens du voyage de créer une fédération spécifique qui aurait pour but d'acheter des terrains en les finançant eux-mêmes et d'organiser les rotations. Encore une fois, tout cela participe à une lâcheté générale et c'est le contribuable qui l'assume.

M. LE PRÉSIDENT :

D'autres interventions ? Je voudrais juste dire que comme il n'y a pas eu de question intelligente de surcroît, je n'ai pas pour ma part à répondre.

Jean-Marie DARMIAN :

La politique gouvernementale qui consiste à imposer des quotas de logements sociaux dans toutes les communes girondines qui en relèvent, est une position qui est donc soutenue et politiquement acceptée par le Front National.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame Isabelle HARDY voulait s'exprimer...

Isabelle HARDY :

Je voulais juste dire que je ne pouvais pas voter concernant le FSL.

M. LE PRÉSIDENT :

Bien entendu. Je propose donc ce rapport au vote.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS, VOTE « CONTRE » DES ÉLUS DU FRONT NATIONAL (1 non-participation au vote de la Présidente du FLS, Isabelle HARDY)

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. La parole est à Corinne GUILLEMOT pour le rapport (11)2, Politique de développement social : mise en œuvre des actions territorialisées et de citoyenneté...

Rapport (11)2

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL : MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS TERRITORIALISEES ET DE CITOYENNETE – BP 2016

Rapporteur : Corinne GUILLEMOT

Mesdames, Messieurs,

Les politiques sociales doivent prendre en compte les évolutions sociétales et les modalités nouvelles des précarités et des modes d'exclusion. Cela induit la capacité d'accompagner la gestion de la complexité : articuler plusieurs domaines, plusieurs champs disciplinaires, plusieurs logiques institutionnelles, de métiers dans un service rendu préservant transparence, lisibilité, cohérence tant vis à vis des publics que des partenaires.

Pour cela plusieurs axes d'actions doivent être à l'œuvre : l'adaptation aux réalités locales pour diversifier l'offre de service et la rendre la plus proche possible des besoins identifiés ; la capacité d'expérimentation et la réflexion sur le renouvellement de pratiques sociales permettant de développer l'innovation sociale.

Face aux inégalités sociales et à la pauvreté mettant à rude épreuve les politiques et les dispositifs de solidarité, face à la situation sociale dégradée de certaines zones urbaines et des territoires ruraux, en particulier dans la zone dite « couloir de la pauvreté », il est nécessaire d'agir sur les territoires auprès des populations et des partenaires en suscitant et soutenant des actions contribuant au maintien de notre cohésion sociale par le développement des liens de solidarité et les pratiques citoyennes.

L'action sociale et solidaire départementale vise ainsi à répondre quotidiennement aux différentes formes d'inégalités et d'exclusion, et à soutenir les personnes qui aujourd'hui ne peuvent plus faire face à leurs difficultés du fait de leur situation économique ou d'un accident de la vie.

Le développement social, processus de mobilisation des ressources humaines et des initiatives des individus, des groupes et des territoires vise donc des objectifs de solidarité de proximité, de diversification des services à la population. Les actions collectives, les initiatives d'entraides citoyennes, le soutien à l'animation locale et à la participation des habitants sont des leviers du développement social des territoires.

L'intervention du Département s'établit sur deux versants :

- un appui aux actions de développement social mises en œuvre par ses propres services, avec d'une part un soutien aux équipes territorialisées dans les Pôles Solidarité (soutien technique et financier pour la réalisation d'actions collectives, ingénierie du développement social), d'autre part la conduite du dispositif des mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) visant à proposer aux personnes en difficulté un accompagnement à la gestion de leur budget ;

- un appui aux actions des partenaires avec la mise en œuvre d'une politique de développement social et de citoyenneté au service des territoires et de leurs habitants se déclinant sur plusieurs axes : mise en place des conseils locaux de développement social, soutien à l'animation sociale locale (centres sociaux), soutien aux actions d'autoproduction et aux démarches participatives et citoyennes favorisant l'autonomie et l'égalité des chances. De plus, afin de porter les valeurs de citoyenneté et agir sur l'ensemble du territoire girondin rural comme urbain, le Département met en œuvre un plan d'accès aux droits et pour l'égalité, permettant le soutien de structures œuvrant dans l'un des domaines suivants : l'accès aux droits, la lutte contre le surendettement, la lutte contre les violences faites aux femmes.

Le Département porte également une attention particulière aux questions de capacitation alimentaire, santé, de nutrition et d'insertion, et favoriser la participation des citoyens. A ce titre il favorise le développement d'un réseau d'épiceries solidaires ancrées dans la vie locale, en lien étroit avec les acteurs sociaux du territoire et les acteurs des circuits courts.

Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les crédits inscrits pour la mise en œuvre des actions de développement social qui s'élèvent globalement à 1 467 193 € en AE/AP et 3 608 644 € en CP en dépenses.

AVIS DE LA COMMISSION 11 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET MODE D'ACCUEIL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce dossier ? Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne la parole à Martine JARDINÉ pour le rapport (11)3, Politique de lutte contre la précarité.

DOSSIER (11)3

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Rapporteur : Martine JARDINÉ

Mesdames, Messieurs,

Face à la progression de la pauvreté en constante augmentation en France depuis plus de 10 ans, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013 place l'inclusion active au cœur des politiques sociales et confirme ainsi la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales en rappelant le rôle et la place des Départements en direction des populations en situation de précarité.

Sur un territoire marqué par l'existence d'une pauvreté urbaine, péri urbaine et rurale, le Département de la Gironde souhaite ainsi réaffirmer en 2016 son engagement dans la lutte pour l'inclusion sociale et contre toutes les formes d'exclusions.

La politique de lutte contre la précarité menée par le Département s'articule autour de trois concepts qui en définissent les grandes orientations à savoir l'adaptation des politiques menées aux besoins et situations spécifiques des territoires permettant une réponse adaptée au besoin du citoyen, la diversification des réponses apportées par le Département dans le cadre de la capacité alimentaire et du pouvoir d'agir du citoyen, l'innovation, enfin, en encrant le développement d'actions nouvelles sur les constats et diagnostics réalisés par l'Observation Girondin de la Précarité et de la Pauvreté (OGPP).

De fait, la politique départementale de lutte contre la précarité se décline dans le financement des épiceries solidaires, dans la lutte contre la précarité énergétique et dans le champ de l'aide alimentaire.

En effet, le Département est particulièrement engagé dans le domaine de la lutte contre la précarité alimentaire et s'appuiera en 2016 sur trois leviers :

- le maintien des crédits consacrés aux aides précarité individuelles (CAPED - Commission d'Aide aux Personnes en Difficulté), attribuées désormais directement par les Pôles Territoriaux de Solidarité (PTS),

- le soutien renouvelé aux associations œuvrant dans les champs de la précarité et de la lutte contre les exclusions,
- la coopération élargie avec tous les partenaires institutionnels et associatifs dans le cadre de l'axe 1 du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) consacré à l'accès aux droits des personnes en situation de précarité.

Ainsi, il est réaffirmé en 2016 une véritable politique territorialisée d'inclusion active en direction des publics les plus vulnérables en marge d'une politique d'insertion plus orientée vers le professionnel.

Au titre de la lutte contre la précarité alimentaire, les crédits figurant au projet de budget primitif s'élèvent en dépenses à 4 905 000 € et en recettes à 35 000 € en crédits de paiement.

AVIS DE LA COMMISSION 11 - DEVELOPPEMENT SOCIAL ET MODES D'ACCUEIL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES, BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Avec l'autorisation de notre collègue Martine JARDINÉ, je vais reprendre un texte que j'ai eu hier soir assez tard sur mon ordinateur concernant les épiceries solidaires car le Département est en train de souhaiter mettre en place une convention -d'après ce que j'ai compris- pour l'ensemble des épiceries solidaires afin de mieux mutualiser.

Ce qui m'a paru intéressant c'est de confier à celles et ceux qui gèrent et qui orchestrent les épiceries solidaires, le soin de travailler sur la rédaction de cette convention, ce qui permettra effectivement que ces personnes-là se l'approprient réellement. Je parle peut-être trop tôt par rapport à vos projets, mais j'ai eu cela hier soir assez tard, à 23 heures je lisais ce texte, qui me paraissait intéressant et sur un devenir qui correspond aux réalités du terrain.

Martine JARDINÉ :

En fait, je ne sais pas exactement le texte que tu as pu avoir mais d'une part dans une première étape nous avons mis en place un réseau des épiceries solidaires, ce qui me semblait important, c'est-à-dire de pouvoir mutualiser, échanger, discuter, avec une règle qui me paraît essentielle, c'est une non-modélisation des épiceries de façon à ce qu'elles puissent répondre effectivement aux besoins réels des territoires et des organisations liées aux collectivités territoriales qui les accompagnent. C'est un premier point. Cela nous a permis, en nous retrouvant tous les mois et demi, de travailler ensemble, de se connaître et de se reconnaître et de jouer le rôle d'information que doit jouer le Département.

En deuxième étape car tout le monde y était prêt, nous avons dit qu'il serait intéressant d'élaborer ensemble une charte des épiceries solidaires, c'est-à-dire d'établir les valeurs communes qui nous rassemblent, ce qu'on peut mutualiser, ce qui nous différencie et quelles sont nos spécificités. C'est un travail important qui se met en place. Les épiceries qui sont déjà en place bien entendu participent au groupe de travail de façon à élaborer cette charte.

Nous avons mis ensemble aussi tout ce travail qui a été mené par chaque épicerie qui a déjà des chartes d'usager, des charges des bénévoles et avec tout cela, on va faire quelque chose ensemble de façon à pouvoir se retrouver. Voilà le travail qui est en soft.

Bien entendu il ne s'agit à aucun moment d'avoir une approche directive mais bien une mutualisation du travail. Je crois que la présence systématique de toutes les épiceries à toutes les réunions montre bien que tout le monde s'y retrouve.

Dominique VINCENT :

C'est bien le texte que j'ai lu hier soir.

M. LE PRÉSIDENT :

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je conserve la parole pour Martine JARDINÉ sur le rapport (11)1, Politique du mode d'accueil du jeune enfant.

Rapport (11)1

POLITIQUE DES MODES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Rapporteur : Martine JARDINÉ

Mesdames, Messieurs,

C'est un point important qui vient renforcer la compétence où nous étions jusque-là hors compétence, alors qu'à l'heure actuelle nous sommes « dans » notre compétence.

C'est vrai qu'à l'heure actuelle, nous travaillons beaucoup avec les bailleurs sociaux de façon à trouver des solutions à moindre coût pour les collectivités territoriales car nous savons en particulier qu'il existe des possibilités de mettre à disposition un certain nombre de mètres carrés qui ne s'appellent plus sociaux mais qui pourraient être des opportunités, en particulier pour les collectivités rurales mais pas seulement pour ces établissements.

La loi confie au Département, au titre des missions de PMI (Article L2111-1 du Code de la santé publique), l'agrément, La surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, le contrôle, la surveillance et l'accompagnement des assistants maternels mentionnés à l'article L. 421-1 du code de l'action sociale et des familles » ainsi que l'agrément des assistants familiaux.

Le Département a fortement soutenu le déploiement des modes d'accueil, et le taux d'équipement n'a cessé de progresser en Gironde (alors que les naissances le font aussi) atteignant désormais 69% soit 69 places d'accueil (toutes modalités confondues : assistantes maternelles, établissements d'accueil, places d'accueil à l'école pour les 2 ans) pour 100 enfants de 3 mois à 3 ans domiciliés en Gironde. L'offre d'accueil se répartit désormais de façon identique entre territoire métropolitain et territoires ruraux pour 1/3 en établissements d'accueil et pour 2/3 chez les assistantes maternelles.

L'objectif désormais, s'il est toujours nécessaire de soutenir l'apparition de nouvelles places d'accueil est de le faire dans un souci d'adaptation aux besoins spécifiques des territoires et des familles qui y vivent ; il faut donc soutenir la diversification des offres d'accueil, les réponses innovantes et créatives, le décloisonnement entre modalités d'accueil, entre gestionnaires, entre institutions de tutelle.

L'intervention du Département pour ce faire s'affirme grâce à :

- la mise en œuvre du schéma participatif d'accueil du jeune enfant 2015 – 2018 qui acte la convergence avec les grands partenaires (CAF, MSA, DDCS, DSDEN) et l'engagement dans un Contrat Enfance Départemental.
- l'offre d'ingénierie et le soutien au portage de projet en modes d'accueil : études de besoins OGIAPE, accompagnement au montage de projet des puéricultrices conseillères techniques modes d'accueil ; en 2016, dès la parution du référentiel MAM annoncé, l'effort sera porté sur le

soutien à ces nouvelles formes d'accueil avec entre autres l'édition d'un guide départemental spécifique.

- une politique de subventions progressivement ciblée sur :
 - o Des subventions d'investissement soutenant la création de nouvelles places d'accueil. Ces subventions sont différenciées selon le taux d'équipement de la commune ou CDC d'implantation pour inviter plus fortement les territoires les plus déficitaires.
 - o Deux subventions de fonctionnement avec un objectif qualitatif de lutte contre les inégalités :
 - Lutte contre les inégalités géographiques avec une subvention de fonctionnement aux établissements d'accueil implantés en secteur rural pour y soutenir le maintien d'offre en accueil collectif.
 - Lutte contre les inégalités sociales grâce à subvention des places proposées pour permettre à des familles au RSA et en retour à l'emploi d'obtenir une place d'accueil pour leur enfant sur des horaires atypiques (dites dispositif Borloo).
 - o Une subvention de fonctionnement avec un objectif de soutien à la parentalité et de prévention précoce permettant de rendre disponible des places dites « réservées à la PMI » : ces places d'accueil préemptées permettent d'accueillir un ou plusieurs enfants dans un établissement, avec un travail d'appui coordonné des professionnels.
 - o Une subvention de fonctionnement des Relais assistantes maternelles (RAM) avec un objectif de professionnalisation des assistants maternels

La loi NOTRe vient de légitimer dans son article 64 l'intervention financière du Département, puisqu'elle stipule que celui-ci « est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes. Il est également compétent pour faciliter l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge. »

La complémentarité des moyens d'actions mis en œuvre est propice à la réalisation d'une politique départementale cohérente et appropriée.

Pour la mise en œuvre du programme PMI-Modes d'Accueil du jeune enfant, il est proposé d'inscrire pour 2016 au projet de Budget Primitif :

- 28 000 € en AP (création de places établissement associatif)
- 1 247 772,40 € en crédits de paiement en dépense pour couvrir le budget de subventions de fonctionnement (stable) et les crédits de paiement liés aux autorisations de programme des années antérieures.
- 60 000 € en recettes (contrat enfance jeunesse départemental).

AVIS DE LA COMMISSION 11 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET MODES D'ACCUEIL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente pour cette présentation très complète. Oui, Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Ma chère collègue, je souhaiterais intervenir non pas pour apporter des éléments contradictoires mais simplement pour compléter le propos.

Je souhaiterais que le Département soit attentif aux initiatives de l'Éducation Nationale dans les réseaux d'éducation prioritaire. Un certain nombre de projets en effet sont en cours concernant la mise en place. On n'est pas dans l'accueil *stricto sensu* des jeunes enfants mais dans le cadre de la mise en place de toutes petites sections maternelles.

Il me semble intéressant que le Département puisse être partenaire, s'il ne l'est déjà, peut-être me donneriez-vous des indications sur ce volet, de cette démarche, qui est une démarche différente de celle que l'on pratique habituellement mais qui est essentielle par rapport à des enfants qui sont issus de familles très fragilisées et pour lesquelles la scolarisation très tôt a des bénéfices qui sont reconnus par l'ensemble des personnes spécialisées dans ce domaine.

Martine JARDINÉ :

Je voudrais souligner deux choses : d'une part, vous avez tout à fait raison dans le sens de l'importance que l'accueil des enfants de 2 ans pour des enfants de familles en difficulté à la fois sociale et culturelle, peut avoir. Par rapport à cela, nous avons effectivement et c'est très intéressant commencé, recommencé à travailler avec l'Éducation nationale avec laquelle je me souviens - Monsieur le président doit s'en souvenir également- nous avons pu travailler de façon très efficace et puis il y a eu un peu un *no man's land* et nous sommes en train de retravailler et en particulier par rapport à cette question de l'accueil des 2 ans car l'enjeu est très fort.

Enfin par rapport à cela, j'ai demandé au niveau des directions que l'on puisse organiser un groupe de travail avec l'Éducation nationale sur les actions passerelles, les classes appelées « passerelles » où les enfants de 2 ans sont accueillis mais avec la mise à disposition quelquefois de personnel éducatif comme les éducatrices de jeunes enfants comme on a pu le voir très développé en Bretagne, sur la région nantaise, etc.

Un travail fort est réalisé, qui est autre chose que les multi-accueils : justement sur les multi-accueils, lorsqu'on parlait de décloisonnement des modes d'accueil, c'est aussi cela qui peut se jouer, c'est-à-dire Éducation Nationale, grande section de crèche, etc... On est en train d'enclencher un travail et cela va donner effectivement quelque chose de très intéressant.

M. LE PRÉSIDENT :

Je voudrais mon cher collègue en contrepoint de ce que vient de préciser Martine JARDINÉ, évoquer aussi une expérience personnelle que j'ai pu vivre dans une vie professionnelle antérieure sur des classes passerelles.

Jean TOUZEAU peut très bien en parler car cela se situait sur la commune de Lormont. Ces classes passerelles sont des moyens intéressants pour créer le lien entre des structures petite enfance et la future scolarisation sur des âges qui sont des âges transitoires pour lesquels il faut avoir une attention particulière.

C'est intéressant. Néanmoins, il faut une équipe motivée au sein de l'école elle-même, de la maternelle, il faut un accompagnement de l'institution, Education nationale, avec un regard bienveillant de la part des supérieurs hiérarchiques de ces enseignants. Nous avons pu mesurer parfois la difficulté effectivement pour trouver cette adéquation et entraîner cette adhésion autour d'un projet de classe passerelle.

Pour autant -je laisserai Jean TOUZEAU intervenir sur ce sujet s'il le souhaite- le résultat est extrêmement probant. Pour avoir géré un certain nombre de structures petite enfance il y a quelques années, tous les enseignants qui recevaient des enfants issus des structures petite enfance considéraient effectivement qu'il y avait une facilité de scolarisation. L'exercice de la classe passerelle permet d'accentuer encore plus cette facilité et de faire en sorte que les enfants soient extrêmement préparés car ils ont une connaissance des lieux, une connaissance des enseignants, une connaissance du flux d'élèves qui sont dans les écoles, et ont donc moins d'appréhension ensuite à passer le cap de la scolarisation.

Je suis très sensible au sujet tel que vous le posez, et je pense effectivement que nous avons à travailler avec l'Éducation nationale sur ces questions mais si nous faisons une part du chemin, il faut

aussi que l'Éducation nationale fasse sa part de son côté et parfois il peut y avoir un certain nombre de blocages qui sont compliqués à lever car ils sont liés tout simplement à des personnalités qui font que certains sont très ouverts à l'innovation et a fait de proposer des solutions nouvelles, d'autres sont plutôt sur des modes d'application plus traditionnels ou conventionnels et n'ont pas forcément envie d'être perturbés dans leurs habitudes.

C'est une réalité humaine que je peux complètement entendre mais je crois que cette part de chemin doit être accomplie de la part de notre institution mais aussi de la part de l'Education Nationale. Jean TOUZEAU...

Jean TOUZEAU :

Oui Monsieur le Président, je peux effectivement ajouter car on a parlé de témoignages tout à l'heure d'un certain nombre d'actions qui peuvent être mises en vitrine et sur ce que vous venez de développer, cela met aussi en exergue le fait que ces territoires-là car c'est une expérimentation qui s'est située dans un territoire politique de la ville, sont des territoires où on porte beaucoup d'initiatives et beaucoup d'expérimentations. Le fait est que souvent, dans les parcours de réussite -et ce n'est pas Martine JARDINÉ qui, par son engagement professionnel le sait mieux que quiconque et va me contredire- mais ce qui se passe chez l'enfant entre zéro et trois ans, est absolument essentiel. Beaucoup de parcours de réussite se situent sur ce qui est apporté au cours de cette période.

Au titre des expérimentations extrêmement intéressantes, ces classes passerelles mises en place dans le cadre d'un territoire politique de la ville sur une population qui mérite une action spécifique, traite effectivement de ce lien entre crèche et école, et mobilise à la fois les acteurs des collectivités locales mais également l'Éducation Nationale.

Pour ne pas être trop long, je dirais que pour aller dans le sens des propos de Jean-Luc GLEYZE, il conviendrait de faire en sorte que des évaluations puissent être effectuées de ces actions et ensuite qu'elles puissent être portées d'une façon beaucoup plus large sur l'ensemble des territoires girondins puisque ce travail sur ce lien crèche/école maternelle, il n'est pas spécifique à telle ou telle ville. Il faut quand même souligner que ce qui peut être taxé de réussite sur ces territoires fragilisés peut effectivement se décliner peut-être d'une façon beaucoup plus favorable sur d'autres territoires girondins.

Cela met aussi en évidence le fait que ces territoires « Politique de la ville », qui sont parfois évoqués ici sous des angles extrêmement négatifs parfois, trop souvent à mon goût, et cette image d'ailleurs que l'on veut porter nous est fortement préjudiciable, en fait ce sont des territoires d'initiatives, d'expérimentations extrêmement riches où il y a beaucoup de réussite. Je vois que Monsieur de FOURNAS secoue la tête mais c'est parce qu'il ne les connaît pas. J'ajoute que je connais ces territoires qui sont très riches, très jeunes, avec des familles, des jeunes qui s'engagent avec des acteurs, c'est l'action publique qui permet de favoriser ces réussites. Monsieur de FOURNAS ne hochez pas la tête de cette façon, vous niez une réalité et votre discours nous est préjudiciable car vous confortez ainsi une image qui n'est pas l'image de la réalité. Quelquefois vos propos sont diffamatoires en direction des populations qui se battent et de tous les acteurs de terrain qui ouvrent au contraire des espaces de réussite pour nos populations.

Voilà ce que je voulais souligner. Travailler effectivement sur ces zéros-trois ans, en direction des familles, sur les populations les plus fragilisées, ce sont des actions exemplaires comme d'ailleurs les épiceries solidaires, dont la première a été effectuée aussi dans un territoire lormontais à Lormont Génicart et a été également une belle réussite.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Je redonne la parole à Martine JARDINÉ...

Martine JARDINÉ :

Je voulais juste dire, par rapport aux propos de Monsieur le Président, qu'il y a un engagement institutionnel et en ce sens, c'est très important. L'Éducation Nationale est signataire de l'engagement

et c'est vrai qu'à partir de là, on va tenter de sortir de positions purement individuelles qui pourraient dire : « J'y vais », ou bien « Cela ne m'intéresse pas ».

Tout le travail va être ensemble au niveau des collectivités de repérer les lieux où il est nécessaire de mettre en place ce type d'action et l'engagement institutionnel qui fait que l'Éducation nationale a signé, c'est important, alors qu'à un moment donné, on avait eu une sorte de retrait.

M. LE PRÉSIDENT :

Je donne la parole à Madame AMOUROUX...

Géraldine AMOUROUX :

Merci Monsieur le Président,

Je voulais juste apporter un témoignage complémentaire qui me semble aller dans le bon sens et qui pourrait être développé sur les territoires dans l'autre sens. Des enfants qui sont en maternelle les deux premières années et qui sur le temps périscolaire retrouvent l'environnement de la crèche pour les mercredis après-midi essentiellement, voire une partie des vacances. Cela a deux avantages, cela désengorge un peu les accueils périscolaires dits classiques, et cela permet à des petits de 2 ans et demi- 3 ans, voire 4 ans, d'être dans un environnement un peu plus protégé, voire privilégié sur ces temps périscolaires et d'alléger un peu leurs journées. Cela existe à Bordeaux dans différentes structures et cela pourrait exister ailleurs, y compris en milieu rural.

M. LE PRÉSIDENT :

Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Je crois que Monsieur le Président a parlé de verrou, on ne va pas se cacher la vérité. De tout temps à jamais, chaque fois qu'une mairie quelle qu'elle soit avait cette volonté, le refus était tout simplement pour des raisons budgétaires de l'État ne pouvant pas créer de nouveaux postes au niveau des professeurs.

Si demain matin sur ma commune et en responsabilité de ce secteur, on me donne un professeur de plus en moins de 3 ans, je trouverai bien une ATSEM pour être dans la classe car j'ai la classe et cela ne date pas d'aujourd'hui. Malgré notre bonne volonté, merci de ce que nous essayons de faire en concertation avec l'Éducation Nationale et ce n'est pas notre collègue Alain MAROIS qui me contredira, au niveau de différentes commissions départementales lorsque le sujet est abordé, Monsieur l'Inspecteur d'académie ou DASEN maintenant successifs nous sommes d'accord avec vous, le seul problème est que je n'ai pas le budget pour créer ce genre de classe.

Un jour ou l'autre, et le contexte général ne va pas nous amener à avoir un budget complémentaire dans ce domaine mais peut-être qu'un jour ou l'autre nous aurons les moyens de répondre réellement à un besoin qui ne touche pas -et je comprends notre ami Jean TOUZEAU sur le sujet- j'en conviens toutes les communes, peu importe de savoir son positionnement avec les difficultés qu'elle peut rencontrer, je suis sur une commune soi-disant riche, mais avec 22 % de logements sociaux et une épicerie solidaire, ce qui veut dire qu'il y a aussi un véritable besoin. On ouvrirait une classe pour répondre à ce besoin, mais également aux besoins d'autres car l'Éducation nationale est au service de toutes et de tous au-delà des différences, même si je peux choquer quelqu'un ici, mais après tout, il mettra son mouchoir par-dessus.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame la Vice-Présidente pour clore ce débat...

Martine JARDINÉ :

À un moment donné, par rapport à ce que disait Dominique VINCENT, il y a eu une volonté de supprimer les classes des enfants de 2 ans. Je ne peux que me réjouir que le gouvernement actuel re-souligne à nouveau l'importance des enjeux de la scolarisation des enfants de 2 ans, et c'est vrai que je crois qu'on a là une piste de travail vers laquelle il va falloir se diriger.

Ensuite, quand j'introduisais les différents rapports, je parlais d'innovation, d'expérimentation et d'adaptation. Diversification, cela veut dire par rapport à ce qui était souligné précédemment, du décloisonnement des modes d'accueil et c'est important. On peut avoir sur des enfants de 2 ans l'école le matin et le multi-accueil l'après-midi. On peut avoir l'école lundi-mardi et le multi-accueil le mercredi après-midi. C'est vraiment une mise en mouvement des modes d'accueil et nous avons prévu un certain nombre de rencontres avec les différentes structures pour les accompagner car je crois qu'il faut de l'accompagnement, pour envisager des solutions de ce type qui permettront d'une part de rentabiliser quelquefois les structures et d'autre part de répondre aux besoins des parents et des enfants bien entendu.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose de passer ce rapport au vote. Des oppositions, des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je vous remercie. Madame la Vice-Présidente sollicitait la possibilité de faire intervenir Laure CURVALE sur la question de la précarité énergétique.

Laure CURVALE :

Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole sur ce sujet important. La précarité énergétique constitue, comme vous le savez sans doute, une forme de double peine puisque les ménages les plus pauvres sont aussi ceux qui doivent consacrer une part de leur budget beaucoup plus importante au paiement de leur facture énergétique.

Quelques chiffres de l'ADEME particulièrement significatifs : les 20 % des ménages les plus pauvres consacrent à l'énergie une part de budget deux fois et demi plus élevée que les 20 % les plus riches.

Je rajouterai qu'à cette double peine qui est essentiellement liée à l'habitat, au logement, se rajoute aussi une double peine dans le domaine de la mobilité qui rentre également dans la précarité énergétique.

Pour en revenir au logement, les impayés d'énergie sont liés au mauvais état de l'habitat, avec des performances énergétiques particulièrement mauvaises et à des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude eux-mêmes très vétustes et qui impactent donc la facture.

Ces impayés d'énergie sont en constante augmentation en Gironde comme au niveau national et les diagnostics effectués au domicile des ménages en difficulté montrent que les ménages pauvres se privent pour ne pas générer de trop grosses factures. On peut mesurer à travers les impayés d'énergie n'est que finalement la partie visible de cette précarité énergétique. Pour la Gironde, le chiffre que l'on peut avancer se situe autour de 14 % des ménages en précarité énergétique, ce qui fait presque 90 000 ménages touchés par cette situation.

J'en viens aux actions que conduit le département en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et en faveur de sa prévention. Essentiellement dans le cadre de ces politiques habitat, il en a déjà été question à travers les interventions précédentes de mes collègues, je rappellerai aussi dans le cadre plus général de la politique de développement durable, ou environnementale, puisque nous soutenons le réseau « Préca Énergie 33 » qui est porté par une association sur Bordeaux mais qui rayonne sur le Département et nous participons aussi à l'Observatoire girondin de la pauvreté et de la précarité.

Dans le cadre des politiques de l'habitat, je regrouperai brièvement dans 4 domaines nos actions, des actions d'abord menées dans le cadre du Fonds Solidarité Logement, du FSL, avec un budget qui approche plus de 6,5 M€ ; on peut constater qu'il y a eu une évolution croissante, une évolution à la hausse du nombre d'aides accordées à la fois pour les impayés d'énergie, pour les impayés d'eau. Le montant moyen des aides accordées par le FSL se situe à peu près à hauteur de 400 € quand il s'agit des impayés d'énergie, et autour de 190 € en moyenne quand il s'agit des impayés d'eau.

Deuxième volet dans lequel nous pouvons contribuer à travers nos politiques de l'habitat, c'est dans le cadre du programme d'intérêt général, dit programme social thématique, PST départemental. C'est très important car le département peut y financer des travaux d'amélioration du parc privé pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs.

Pourquoi est-il important d'intervenir dans ce domaine, c'est bien entendu car nous pouvons ainsi agir pour la rénovation énergétique des logements, que ce soit une rénovation légère à travers certains changements d'équipement, ou de la rénovation lourde. La cellule « Cebatrama » qui suit ces questions plus particulièrement en Aquitaine fixe à peu près comme données que par exemple sur l'année 2013, il y aurait eu au niveau de la Gironde 5 000 à 6 000 rénovations lourdes, mais en fait il faudrait tenir un cap de presque 20 000 rénovations lourdes par an pour atteindre les objectifs de réduction des consommations d'énergie et de gaz à effet de serre qui sont ceux du plan climat girondin et qui déclinent ceux de la région ou de l'échelon national.

Pour en revenir à ce que fait le Département, c'est donc un ensemble d'aides attribuées pour participer aux travaux des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs. Quand c'est un propriétaire occupant cela peut être une aide qui va jusqu'à 35 % et quand c'est un propriétaire bailleur, on a 15 % du montant des travaux avec bien sûr des plafonds, des critères de ressources, je n'entre pas dans le détail.

Troisième grand domaine dans lequel le Département peut agir, c'est celui des programmes dits animés, dont par exemple les OPAH, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, qui se font dans le département. On peut citer le Créonnais, le Sud Castillon, le Pays Foyen, Haute Gironde, Cadillac, mais aussi Sud Gironde avec déjà plusieurs opérations engagées par le SIPHEM, ou encore sur le territoire de la CALI et il reste également des accompagnements d'opérations de rénovation urbaine à Bordeaux et Lormont. Il y aura prochainement ce type de programme dans le Médoc.

On peut relever que justement la CALI a choisi de travailler plus particulièrement sur la précarité énergétique.

Enfin dernier volet, et Sophie PIQUEMAL a évoqué ces axes de travail que nous avons avec les bailleurs sociaux, c'est sur le parc public de favoriser des logements économes en énergie, en application de la réglementation thermique en vigueur mais pour aller au-delà avec des expérimentations qui ont été rappelées -Monsieur le Président y a également fait allusion- donc cela rencontre un vif succès de curiosité, ce sont les fameux radiateurs numériques qui nous ont été présentés il y a quelques jours et Sophie PIQUEMAL a rappelé que d'autres expérimentations seront faites avec par exemple un recours à des matériaux plus naturels dans la construction ou l'isolation. Elle a parlé d'expérimentation dans le logement Paille.

Je finirai simplement par remercier les services de m'avoir préparé cette intervention, d'avoir réuni beaucoup de données que je ne listerai pas ici pour ne pas alourdir le propos, mais je repars lestée de tableaux et de différents éléments qui montrent le degré de précision du travail et je remercie Martine JARDINÉ d'avoir proposé cette présentation à plusieurs voix de ce que nous faisons sous sa houlette de Vice-Présidente.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un rapport soumis au vote mais d'une communication réalisée dans le cadre de la délégation. Avez-vous des observations à formuler ? Dans ces conditions, je pense qu'il est temps de passer au déjeuner.

Je vous propose de nous retrouver ici à 14 heures 30 et nous débiterons avec l'intervention de Christine BOST qui annoncera la déclinaison de l'ensemble des rapports des vice-présidents, hormis donc celui de Martine JARDINÉ. Merci et à tout à l'heure.

(Suspension de la séance à 12 heures 35)

La Secrétaire de Séance

Le Président du Conseil Départemental

Signé

Signé

**Christine BOST
Conseillère départementale
du canton Les Portes du Médoc**

**Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du canton Sud Gironde**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

**Réunion du 17 décembre 2015
Après-midi**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Réunion du 17 Décembre 2015 après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mmes Marie-Claude AGULLANA, Emmanuelle AJON, Géraldine AMOUROUX, M. Arnaud ARFEUILLE, Mmes Clara AZÉVÉDO, Christine BOST, MM. Jacques BREILLAT, Bernard CASTAGNET, Alain CHARRIER, Jacques CHAUVET, Mmes Sonia COLEMYN, Laure CURVALE, MM. Jean-Marie DARMIAN, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Grégoire DE FOURNAS, Arnaud DELLU, Mmes Laurence DESSERTINE, Isabelle DEXPERT, M. Philippe DORTHE, Mme Valérie DROUHOUT, M. Pierre DUCOUT, Mmes Valérie DUCOUT, Fabienne DUMAS, M. Jean-Jacques EROLES Mmes Anne-Laure FABRE NADLER, Marie-Jeanne FARCY, MM. Bernard FATH, Dominique FEDIEU, Jean GALAND, Hervé GILLÉ, Jean-Luc GLEYZE, Mmes Pascale GOT, Denise GREGLARD-NÉDÉLEC, Carole GUERE, Corinne GUILLEMOT, Christelle GUIONIE, Isabelle HARDY, Michelle LACOSTE, Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, MM. Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Jacques MANGON, Alain MAROIS, Mmes Corinne MARTINEZ, Yvette MAUPLÉ, Edith MONCOUCUT, Célia MONSEIGNE, MM. Guy MORÉNO, Mmes Sophie PIQUEMAL, Liliane POIVERT, MM. Jacques RAYNAUD, Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Matthieu ROUYEYRE, Mme Cécile SAINT-MARC, MM. Sébastien SAINT-PASTEUR, Stéphane SAUBUSSE, Jean TOUZEAU, Mmes Carole VEILLARD, Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Excusés : Mme Martine JARDINÉ, M. Jean-Guy PERRIERE

La séance est reprise à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Secrétaire de Séance : Christine BOST

M. LE PRÉSIDENT :

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance. Je donne la parole à Christine BOST pour nous présenter en particulier la démarche autour du livre blanc des territoires girondins et toutes les rencontres territoriales qui se sont succédées.

Intervention de Madame Christine BOST, 1^{ère} Vice-Présidente, chargée des Synergies, Stratégie et Développement des Territoires

Merci Monsieur le Président.

D'abord bien sûr, quelques propos introductifs sur l'ensemble de la Vice-Présidence.

Il y a 9 mois Monsieur le Président, vous m'avez confié la responsabilité de conduire les activités de cette première vice-présidence, intitulée « Synergies, stratégie et développement des territoires ».

Cette délégation, par son contenu, doit permettre à notre département de garantir toujours et partout cette vision globale que vous souhaitez porter, celle d'un aménagement et celle d'un développement équilibré et solidaire au bénéfice de chaque Girondin.

Ambition forte, ambition légitime à l'heure où la loi NOTRe place notre institution comme chef de file des solidarités humaines et territoriales. Depuis 9 mois, nous nous attelons à mettre en œuvre cette feuille de route. Je dis « nous » bien sûr car je souhaite ici vivement remercier mes collègues Bernard

FATH et Jean GALLAND, Présidents de commissions, qui attachent une attention particulière à l'ensemble des travaux que nous avons lancés.

Je voulais profiter de cette occasion pour leur dire que je suis tout particulièrement sensible à leur précieuse collaboration.

Je souhaite aussi adresser des remerciements à l'ensemble des collègues Vice-Présidentes et Vice-Présidents qui ne sont pas avares d'échanges, d'idées et d'enthousiasme pour alimenter la construction de notre nouvelle politique territoriale pour laquelle vous l'aurez compris, l'ensemble des domaines dont ils ont la responsabilité se trouve concernés. C'est bien cela la synergie.

Je voudrais aussi à cet instant Monsieur le Président remercier l'ensemble des collègues Conseillers Départementaux qui se sont mobilisés pour participer et animer les 18 conseils de territoires que nous avons tenus dans les trois mois qui viennent de s'écouler. Je dis bien l'ensemble des Conseillers départementaux, car 59 d'entre eux se sont mobilisés pour cette nouvelle aventure.

Ainsi, durant cette année 2015, deux lignes « forces » ont guidé notre action :

- D'abord continuer à soutenir les territoires,
- Et également poser les bases d'une nouvelle politique territoriale.

Nous avons donc maintenu le soutien aux communes et aux intercommunalités. C'est le choix de la proximité que nous avons réaffirmée. En effet, nous connaissons tous dans nos communes la fragilité de nos budgets, certains d'ailleurs peut-être plus que d'autres. Nous connaissons ces fragilités et ces répercussions sur la commande publique.

En soutenant les investissements conduits par les communes et les intercommunalités, nous jouons la carte de la cohésion territoriale mais aussi celle de la cohésion sociale. Nous aidons ces partenaires à conforter un cadre de vie que beaucoup nous envient.

Et par là même, nous luttons contre ce que l'on peut appeler la décohésion sociétale, et les citoyens girondins ont récemment bien répondu et reconnu le choix que nous avons fait.

Je peux vous assurer qu'à l'occasion de mon tour de Gironde Monsieur le Président, je n'ai pas entendu de propositions visant à remettre en cause le partenariat communes-Département et pour cause : nous jouons pleinement notre rôle à la fois d'aiguillon mais aussi d'accompagnateur de l'investissement public local.

Cette année 2015, nous avons accompagné 1 210 projets après qu'ils aient fait l'objet d'une instruction attentive de la part de la direction du développement territorial dirigé par Christine PERTUIS dont je salue le professionnalisme de l'équipe.

Ce sont donc plus de 25 M€ que nous y avons consacrés dans des domaines particulièrement variés, allant de l'adduction en eau potable à des travaux dans les écoles, en passant par la création ou la restructuration d'équipements sportifs ou encore la sauvegarde de villages anciens.

Dans le même temps, nous avons posé les fondements d'une nouvelle politique territoriale concertée. En lançant la réflexion sur une nouvelle relation avec les territoires girondins, nous sommes partis d'un constat simple. Les politiques publiques manquent souvent ou parfois de visibilité. Elles ne répondent pas toujours aux besoins spécifiques et différenciés des partenaires. J'ajouterai qu'elles ne sont pas systématiquement concertées avec eux.

C'est pourquoi, avec Gironde 2033, nous avons acté fin 2014 la stratégie départementale en faveur des solidarités humaines et territoriales dans laquelle nous nous engageons sur des valeurs et sur une méthode. Le but était d'aider les acteurs locaux à se projeter dans l'avenir et à se joindre à nous au sein des conseils de territoires, véritables creusets d'intelligence territoriale pour coécrire la suite de l'histoire du développement territorial de notre Département.

Nous avons donc associé des élus des partenaires institutionnels, des représentants du monde socio-économique lors des 18 rencontres sur les 9 territoires que nous avons identifiés. Nous avons mis en

débat un document diagnostic, notre document diagnostic réalisé par nos services, que nous devons conforter et enrichir des remarques des partenaires, de leur vécu, de leur réalité. Ces forces vives nous ont dit beaucoup de choses.

Elles nous ont dit leurs besoins, elles nous ont dit leurs attentes, parfois leurs détresses, et surtout leurs rêves, mais toujours dans une vision du bien collectif et en ces temps troublés, cela rassure sur la volonté de bienveillance déployée sur l'ensemble de notre territoire.

Nous avons ainsi pu compléter notre document fondateur qui peut désormais, ou qui pourra à la suite de ce débat, s'intituler le « Livre blanc des territoires girondins » qui nous a été communiqué et dont je détaillerai le contenu dans quelques instants.

2016 sera donc une année de transition mais aussi une année de consolidation et de passage aux actions concrètes. Il s'agira pour nous d'ajuster ce mécano entre la politique macro-territoriale et des soutiens de proximité, des soutiens adaptés, sur mesure, négociés avec l'ensemble des partenaires qui choisiront de partager cette aventure avec nous.

Année de transition car les aides aux communes qu'il vous est proposé de reconduire pourrait voir leur règlement et leur mode de gestion s'adapter aux besoins des territoires en cours d'année.

Quelques nouveautés vont néanmoins d'ores et déjà vous être soumises.

En matière de politique foncière, que présentera Bernard FATH, nous avons par exemple souhaité lancer un appel à projets pour encadrer le phénomène de division parcellaire dans les documents d'urbanisme. En effet, ce que nous avons l'habitude d'entendre, appelé le BIMBY, « BUILT IN MY BACKYARD » est un vrai sujet d'actualité.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de diviser, de redécouper et donc de densifier souvent pour des raisons économiques des zones de tissu pavillonnaire. Si ce dispositif porte quelques vertus, il peut aussi engendrer des conséquences qu'il est difficile de maîtriser. C'est pour cela qu'il nécessite une réflexion et nous proposons, avec l'appui du CAUE, d'accompagner financièrement et techniquement les communes et les intercommunalités qui souhaitent cadrer ce processus dans leur règlement d'urbanisme. Dans un souci de simplification, et pour faciliter notre relation aussi avec les collectivités, nous lancerons également une expérimentation. Il s'agira d'une aide globalisée pour des projets d'investissement qui seront instruits dans leur totalité en mode projet et non plus en fonction de la nature des différents travaux qu'ils impliquent. L'idée ici est d'être plus simple et plus efficace. C'est l'idée ici mais c'est l'idée aussi globalement.

Nous vous proposons aussi d'élargir aux initiatives de mutualisation la nature des projets qui pourront être financés au titre du fonds d'innovation territorial. En effet, cela nous paraît important pour conserver des services à l'attention des populations et elles méritent donc d'être encouragées.

Ce sont ici quelques exemples qui donnent la tonalité de l'élaboration de nos futures collaborations avec les territoires. 2016 sera surtout l'année des pactes territoriaux que nous souhaitons conclure - c'est un vœu- dès le mois de juin. « Nous allons conclure » me dit le président dès le mois de juin. Ces contrats seront construits dans le dialogue et dans la négociation. Ces contrats privilégieront les priorités départementales. Ces contrats seront multipartenariaux. Ils seront pluridisciplinaires et seront adaptés à chacun des territoires. En quelque sorte, il s'agit de faire du sur-mesure.

Comme j'ai pu le dire lors de chacune des 18 réunions le Département bien sûr ne pourra pas tout faire, d'abord parce que nos domaines de compétences ne le permettront pas et parce que notre capacité financière ne nous le permettra pas non plus.

Cela a été compris par les territoires, cela a bien été entendu mais je suis convaincu qu'en partageant plus judicieusement les ressources, en coordonnant les initiatives, en mettant l'action sur ce que soulignait ce matin Monsieur le président, sur notre force d'ingénierie, nous pouvons continuer à tirer la Gironde vers le haut.

Pour conclure ce propos, avant de passer aux délibérations, je voulais Monsieur le Président mais je sais que vous en mesurez aussi chaque jour l'intensité, vous dire l'intensité, vous dire l'implication de

nos services pour le démarrage de nos nouveaux chantiers. Les agents de notre collectivité font honneur au service public et en particulier à la fonction publique territoriale.

Je souhaite vivement remercier l'ensemble des services qui ont rendu possible ces nouveaux chantiers, sous la responsabilité dynamique, et c'est peu dire, du Directeur Général des Services, Laurent CARRIÉ et ses Directeurs Généraux Adjointes qui ont notamment assuré l'animation des conseils de territoire.

Je ne serais pas juste et je ne serais pas à la hauteur de la reconnaissance qu'ils méritent si je ne soulignais pas l'enthousiasme et la constance de Julie CORBES, Directrice de la Cohésion Territoriale et de la Coopération Internationale et de Marie BOUYER, Chef de service avec qui l'ensemble des agents de cette direction ont su Monsieur le Président, à nos côtés, créer sous la responsabilité de Frédéric PERRIÈRE les conditions de structuration d'un travail et d'un dialogue de très grande qualité avec les territoires.

Certains propos que l'on a entendus ces dernières semaines contre le service public et contre les agents qui le font vivre au quotidien n'ont vraiment pas lieu d'être dans notre Département.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame la première Vice-Présidente, je vous remercie mais je vous remercie également car je sais que vous avez eu à cœur de mener ce travail, de le mener avec beaucoup de rigueur, beaucoup d'ouverture, un sens aigu de l'intérêt des Girondins, que si vous l'avez effectivement fait avec des services que je remercie également à mon tour car je connais leur implication, c'est aussi l'implication de l'ensemble de nos collègues et celle de toutes les forces vives des territoires.

Cette réussite, car je pense qu'à ce stade du livre blanc nous en sommes à une première étape de réussite, c'est à vous que nous la devons et c'est à votre capacité aussi à fédérer l'ensemble de vos collègues et l'ensemble de ces forces sur le terrain.

Je voulais vous en remercier très sincèrement et je propose donc d'ouvrir le débat sur la question du livre blanc.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Il faut d'abord effectivement présenter ce livre blanc. Le PowerPoint de ce livre blanc est en plus très intéressant.

Je redonne la parole à Christine BOST pour la présentation de ce livre blanc.

(Projection d'un PowerPoint, voir en annexe).

Rapport (2)2

GIRONDE 2033 – LIVRE BLANC DES TERRITOIRES GIRONDINS

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

Le 17 décembre 2014, le Conseil départemental de la Gironde adoptait à l'unanimité la nouvelle stratégie Gironde 2033, à travers laquelle il amorça une réorientation pour ancrer son action au cœur des solidarités humaines et territoriales, tout en réaffirmant certains principes essentiels : innovation, proximité, responsabilité, équité.

Depuis, un important travail a été réalisé par les services du Département pour produire « Vers un livre blanc des territoires girondins », présenté le 9 juillet 2015 aux forces vives de la Gironde à l'occasion de la première conférence départementale des territoires girondins.

Afin d'adapter au mieux les politiques départementales aux besoins des territoires, le Département a souhaité partager et enrichir ce document de diagnostic territorial en organisant deux conseils de territoire sur les neuf secteurs de Gironde, conviant à ce temps de dialogue et de travail collectifs

territoriales, services de l'Etat, associations, groupements d'employeurs ainsi que des forces vives du territoire.

Au fil des conseils de territoire, qui ont réuni plus de 1700 participants, le document que le Département a mis en débat a été largement complété et précisé. Les enjeux prioritaires ont fait l'objet de reformulations, d'amendements et des nouveaux leviers d'action ont été identifiés.

C'est ce document enrichi et réécrit par les Conseils de territoire que le Président nous propose aujourd'hui d'adopter.

Cette adoption constitue une première étape pour aboutir en 2016 à la formalisation et à la signature des pactes territoriaux co-construits. Ces pactes, une fois partagés et signés, constitueront alors les supports à la poursuite de la dynamique collective désormais enclenchée, et attendue par les acteurs, à laquelle le Département entend répondre.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir :

- adopter le livre blanc des territoires girondins ainsi concerté et partagé,
- valider la poursuite du travail vers des pactes territoriaux co-construits.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION 2 - AIDES AUX COMMUNES ET AUX EPCI : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Christine BOST :

Merci Monsieur le Président. Il est difficile effectivement en une heure ou une heure et demie...

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous propose jusqu'à 2 heures du matin si vous le souhaitez. *(Rires)*.

Christine BOST :

... non ?

Il est difficile en un temps relativement resserré de faire la présentation de ce document que vous avez tous reçu d'abord par voie numérique il y a quelques semaines et que vous avez sur table aujourd'hui.

Je voudrais d'abord vous préciser que nous allons ouvrir le débat après la présentation. Peut-être que certains d'entre vous auront des propositions nouvelles encore d'amendements et c'est la raison pour laquelle la version que vous avez n'est pas encore complètement définitive et que le débat que nous allons ouvrir pourra nous permettre de modifier encore les choses avant qu'il soit définitivement présenté très probablement au début du mois de février lorsque nous aurons pu accorder les différents agendas.

D'abord pour revenir quelques instants sur la méthode et sur la base de travail que nous avons ouverte fin 2014, avec le travail sur Gironde 2033, vous le voyez de façon schématique sur cette diapositive. Nous avons souhaité à travers le travail sur Gironde 2033 placer une valeur au centre de nos préoccupations et travailler cette valeur avec 4 engagements ou 4 orientations prioritaires et c'est ce qui a sous-tendu l'ensemble de la rédaction du document et la préparation de ce document.

Concernant les territoires, vous le savez, nous avons travaillé sur 9 territoires. J'ai bien entendu ce matin le débat sur la sémantique entre les bassins de vie. Nous avons essayé de découper la Gironde peu ou prou en respectant les territoires de SCOT mais certains territoires sont atypiques en la

matière et également en essayant de respecter ce que nous pensions être des bassins de vie, tout en connaissant la particularité de notre département, qui a au cœur de son territoire une métropole qui est forcément en permanence en interaction avec les autres territoires.

Nous avons travaillé sur 5 axes de travail et nous allons passer la diapositive suivante sur le calendrier. Nous reviendrons peut-être sur celle-ci à la fin.

Je vais essayer dans quelques instants de vous dresser rapidement ce qui est ressorti de chacun de ces axes, d'abord pour vous dire que sur les 18 conseils de territoires que nous avons organisés, près de 1 800 personnes y ont participé et avec une constance sur chacun des territoires entre la première vague et la deuxième vague, ce qui est aussi un témoignage de l'intérêt porté par nos partenaires. 600 structures ont été représentées et ont participé à l'élaboration de ce document. Une participation importante, comme je le disais, avec des partenaires extrêmement hétéroclites venant d'environnements différents mais qui font bien sûr la richesse de notre département.

J'en viens tout de suite justement aux 5 thématiques que nous avons explorées :

D'abord concernant les parcours de vie : voilà ce qui est ressorti de ces premières rencontres de façon globale et j'essaierai ensuite d'entrer sur chacun des territoires. Concernant les parcours de vie, quels sont les thèmes qui reviennent de façon assez manifeste ? La question de l'isolement : comment prévenir l'isolement en essayant de mobiliser un certain nombre de leviers ? Ces leviers sont indiqués : la santé, la prévention, l'éducation et l'insertion.

Des questions récurrentes sur le logement, en particulier la capacité à accueillir aussi des ménages, des familles avec enfants, la capacité à accueillir des familles en difficulté, donc la question prégnante du logement social et puis aussi c'est une thématique et c'est la raison pour laquelle Anne-Laure FABRE-NADLER a participé à plusieurs rencontres territoriales puisque la question de la mobilité a été très prégnante sur chacun de nos territoires.

A été également soulevée la nécessité de s'appuyer sur les capacités de nos collègues tant en termes d'équipement, de structure qu'en termes de contenu éducatif pour essayer de continuer à servir de support sur l'ensemble des territoires.

La mutualisation des équipements a été aussi une question récurrente dans les discussions que nous avons eues avec les partenaires.

Ensuite est apparue la nécessité de prendre en compte un certain nombre de besoins nouveaux liés au vieillissement de la population, liés à l'accueil de la petite enfance, liée à des horaires atypiques parfois pour les parents ; nous verrons tout à l'heure qu'un certain nombre de propositions ont été faites.

Sur la thématique suivante, qui est le « vivre ensemble », bien sûr le tissu associatif a été beaucoup intéressé, beaucoup mobilisé sur tous nos territoires et le besoin d'une meilleure mise en cohérence entre ces différents acteurs, sur chacun des territoires, et le rôle qu'il nous est demandé de tenir, c'est d'essayer de mettre en cohérence aussi les acteurs associatifs, de leur permettre d'avoir des lieux de rencontre, des lieux de partage de leur projet, et c'est pourquoi je reviens sur ce que je disais tout à l'heure sur les collègues, ils pourront peut-être aussi servir de support à ce type d'expérience à ou à ce type de travail en commun.

Faire vivre le lien social, c'est véritablement au cœur de nos préoccupations et au cœur de nos problématiques et il y a un certain nombre de propositions qui ont été faites, on le verra sur certains territoires, en particulier sur le territoire des portes du Médoc.

Il faut aussi tenir compte de la nécessité -cela a été souligné sur le conseil de territoire de Bordeaux- d'associer les habitants, de les confronter à un rôle d'acteur et à être plus actifs de leur vie quotidienne dans des initiatives, dans des projets qui pourraient se développer sur les territoires et même en allant jusqu'à confier des budgets aux habitants qui seraient constitués en collectif. Nous sommes dans les propositions qui ont été faites. Je ne suis pas en train de préfigurer ce qui sortira véritablement des pactes territoriaux.

La troisième thématique qui concerne la capacité de développement, bien sûr je me tourne vers Matthieu ROUVEYRE : la question du numérique est revenue de façon assez systématique sur chacun des territoires, tant en termes d'équipement qu'en termes d'accès de capacité à accéder à ces outils. Le rôle de Pierre DUCOUT est aussi très important dans le numérique, je sentais sur l'aile gauche une frustration ; Pierre nous avons tous en tête le rôle important que tu tiens auprès de Gironde Numérique avec Matthieu.

Concernant ensuite la capacité de développement : l'intégration des préoccupations nouvelles ; c'est aussi un peu en lien avec ce que je disais précédemment sur les modifications de la société, le vieillissement, la question des horaires de travail des parents sur les modes d'accueil des enfants, la question de la mobilité bien sûr qui revient également et puis un thème récurrent avec le parcours de vie mais là on est aussi au cœur de nos compétences et de nos capacités d'agir sur la diversification des logements, des typologies de logements tant sur le collectif, l'individuel, le libre et le locatif social pour assurer un certain équilibre sur l'ensemble de nos territoires.

Sur la thématique « qualité de vie », bien sûr sur chacun de nos territoires sont ressortis leurs qualités propres, leurs ressources naturelles et paysagères propres ainsi que la nécessité de les mettre en valeur et la nécessité aussi de les préserver. C'est quelque chose qui était assez significatif en particulier sur le bassin d'Arcachon, avec une attraction naturelle importante, mais avec aussi des conséquences environnementales et écologiques qui ne sont pas sans poser de questions et sans nous préoccuper, notamment sur la question de l'eau, sur la question de la préservation de l'ensemble des ressources.

Ensuite dernière thématique, l'économie locale, même si techniquement on l'a évoqué en début de séance en termes de compétences, il semblerait que nous puissions être un peu dépossédés, mais nous allons pouvoir user de malice pour continuer à accompagner les territoires sur la question notamment de l'économie de proximité qui est beaucoup ressortie, sur la question de la revitalisation des centres-bourgs qui s'est faite jour dans la plupart des territoires, à l'exception évidemment des territoires métropolitains. Nous sommes particulièrement attendus sur ces questions-là qui touchent à la vie de nos territoires, à l'attractivité de chacun des territoires et notre rôle sera bien sûr d'assurer un équilibre et des attractions sur chacun de ces territoires et de veiller à ces équilibres.

Si vous le voulez bien, si vous n'êtes pas épuisés, je voudrais faire passer sur chacun des territoires, pour que chacun puisse avoir une vision car cela fait déjà quelques semaines que l'on ne s'est pas revus sur ces rencontres territoriales et pour refaire un petit listing de ce qui s'est passé sur chacun des territoires et je pense qu'il est intéressant aussi pour chacun d'entre nous, d'entendre quelle est la réalité de nos autres territoires et puis peut-être aussi pour créer une forme d'émulation entre les territoires.

Nous allons commencer par le territoire du Médoc : de façon récurrente, je vais d'abord aborder les enjeux et ensuite les leviers d'actions et quelques exemples qui sont sortis des rencontres avec les acteurs, ainsi qu'avec vous également chers collègues.

Sur le Médoc, quels sont les enjeux ? La question de l'isolement géographique n'est pas une chose nouvelle concernant ce territoire et la nécessité de soutenir des actions socio-économiques et de les rendre plus accessibles et plus lisibles sur ce territoire du Médoc.

Faire du Médoc aussi un territoire de vie et de citoyenneté ouvert à tous et la question de la mise en réseau est aussi beaucoup ressortie entre les acteurs, évidemment le territoire du Médoc est un territoire vaste et il y a aussi besoin, encore une fois, de créer l'émulation aussi entre les parties de ce territoire et que les expérimentations ou les projets qui sont menés sur certains secteurs de ce territoire puissent servir aussi aux autres.

La question de la lisibilité des actions est beaucoup ressortie sur chacun de nos territoires, un manque peut-être de communication, un manque de lisibilité, un manque de transversalité, ce sont de choses assez récurrentes et nous devons là aussi nous poser les questions et savoir comment nous allons pouvoir essayer d'accompagner et de répondre à ces questions.

Concernant le Médoc, j'ai été assez frappée sur les deux conseils de territoires du fait que le Médoc n'a pas forcément une très bonne image à l'extérieur du territoire alors qu'à l'intérieur de ce territoire il

Il y a un grand nombre d'initiatives qui sont menées, qui sont portées, qui sont de très grande qualité. Le Médoc bénéficie de richesses naturelles extrêmement valorisantes et il va nous falloir accompagner et développer ce sentiment d'appartenance et que les Médocains soient encore plus fiers d'appartenir à ce territoire.

Parmi les conditions de réussite -vous le voyez sur l'écran- une des choses qui a été véritablement portée et sur laquelle les gens se sont beaucoup prononcé, c'est sur la question de la gouvernance et comment mieux partager.

Je ne vais pas revenir sur les thématiques, je crois qu'elles sont assez lisibles à travers les enjeux que je viens d'énoncer.

Sur les exemples également, je crois que je l'ai déjà un petit peu évoqué, notamment la nécessité de faire réseau entre les acteurs du territoire. Je ne suis évidemment pas exhaustive au niveau de mes propos. Vous avez le document sur table, il est évidemment beaucoup plus conséquent.

Quelques mots sur le territoire de la Haute-Gironde : les enjeux de ces territoires consistent à favoriser l'accès géographique et social de chacun au droit à la culture, à l'éducation, à la santé et faire de l'emploi et de la formation un enjeu essentiel. Je crois pouvoir dire que les acteurs de la Haute Gironde ont une grande capacité de rédaction pour mettre en une seule phrase à peu près tout ce qui concerne nos politiques. C'est dire que sur les enjeux, le champ est relativement vaste.

Si on ajoute à cela la question du « vivre ensemble », je crois que l'on a fait globalement le tour et en termes de conditions de réussite, on retrouve aussi la question de la coopération entre les acteurs, dont quelque part aussi la question de la gouvernance.

Sur les thématiques de ce territoire, économie-emploi, vivre ensemble, mobilité, accessibilité, j'ai envie de dire malheureusement, que ce sont un petit peu des choses qui ressortent de façon transversale sur l'ensemble des territoires.

Il est sorti en termes d'actions, l'idée de créer une plateforme sur la question des mobilités, peut-être une plateforme locale. Il faudra peut-être expérimenter ce type de proposition.

Sur le libournais : les enjeux du libournais consistent à faire de l'accessibilité au service et de la mobilité des vecteurs de cohésion sociale et de lutte contre la précarité, ainsi que miser sur la jeunesse. Il est vrai que c'était assez frappant dans les ateliers de travail, pour savoir comment sur ce territoire a été vraiment mise en avant la question de la jeunesse, y compris la question de la formation et avec une véritable préoccupation de la part des acteurs sur l'avenir, l'avenir étant évidemment intrinsèquement lié à nos jeunes.

En termes de conditions de réussite, il s'agit de développer les solidarités et les synergies entre les acteurs. Je crois que nous sommes très talentueux en termes de rédaction mais vous le voyez, on retrouve de façon systématique les mêmes idées maîtresses.

Ce qui est ressorti en termes de propositions, que l'on n'a pas forcément rencontré sur les autres territoires, c'est compléter les points de contact par des services itinérants. Là les acteurs ont essayé d'imaginer, au lieu que ce soient les citoyens qui viennent aux services, que ce soit les services et les services publics qui viennent à eux. Il reste à être inventif sur les modalités de mise en œuvre.

Le territoire suivant, le plus beau territoire de la Gironde...

M. LE PRÉSIDENT :

C'est toi qui le dis.

Christine BOST :

Le Sud Gironde : quels sont les enjeux qui sont ressortis ? Je le disais tout à l'heure, la question de la formation, de la jeunesse pour le Libournais est aussi beaucoup ressortie sur les premières

rencontres en Sud Gironde avec de vraies préoccupations sur ces questions, d'adaptation des formations et de présence de formation sur le territoire du Sud Gironde.

Il s'agit de développer, de coordonner les parcours de vie et de lutter contre le durcissement de la précarité -on voit bien qu'un certain nombre d'indicateurs sont assez manifestes sur ces questions-là sur la précarisation des populations- mais en même temps avec, sur ce territoire aussi, de vraies perspectives d'avenir avec en particulier sur le développement économique des choses qui sont en train de se mettre en place et qui sont significativement porteuses d'espoir.

Il faut aussi valoriser les potentialités économiques : la capacité des acteurs à innover par la coordination et la diversification et en termes de conditions de réussite, là-aussi la question de la gouvernance a été posée sur un territoire particulièrement vaste, comme c'est précisé d'ailleurs sur le document qui représente près d'un quart du département de la Gironde. C'est bien la raison pour laquelle ce territoire est le plus beau de la Gironde.

En termes d'exemple de propositions, voyons un peu le sens de l'imagination des acteurs. Ils souhaitent travailler sur la mise en interférence entre la revitalisation des centres bourgs et le travail sur les circuits courts, sur l'économie sociale et solidaire. Ce sont des orientations qui sont ressorties sur ce territoire. J'ajoute que tout à l'heure je parlais de la parole donnée aux habitants. Là aussi, une véritable prégnance de la part des acteurs, une véritable envie de la part des acteurs de partager avec leurs concitoyens et de faire société avec leurs concitoyens dans des formes peut-être un peu plus organisées que c'est peut-être le cas aujourd'hui.

Ensuite le territoire du bassin d'Arcachon- j'en ai un peu parlé- et sur ce territoire une nouveauté que l'on n'a pas forcément vu dans les autres territoires, même si dans le Médoc cela a été un peu dit aussi, sur la question du caractère saisonnier et du caractère non saisonnier. Tous les domaines sont un peu liés à cette question, que ce soit le logement, le développement économique, l'accueil des populations dans des temps relativement courts et d'absorption de population durant la période estivale notamment. Tout cela entraîne aussi des questions environnementales. Le caractère saisonnier est vraiment un élément important qui a été souligné par les acteurs avec lesquels on a pu échanger, ainsi que la question de la mise en réseau des équipements, mais aussi la mise en réseau des services et encore une fois la coordination des acteurs.

Il est sorti une phrase assez jolie : faire de l'écosystème naturel du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre l'affaire de tous. Finalement dans cette phrase, il y a un peu le résumé des problématiques qui sont posées à ce territoire et en termes de conditions de réussite la question de la capacité à pouvoir travailler, à ce que les trois intercommunalités puissent travailler ensemble dans la même direction.

En termes d'actions proposées : l'accompagnement des collectivités pour la mise en place de stratégies foncières locales a été évoqué lors de ces conseils de territoires, la question de l'établissement public foncier aussi et puis avec bien sûr des problématiques particulières liées au recul du trait de côte et à la densification c'est ce que j'évoquais tout à l'heure.

Ensuite le territoire des Graves : sur ce territoire-là, nous entrons dans les 4 derniers territoires qui incluent des communes de la métropole et des communes hors métropole. Je vois Pierre DUCOUT qui me sourit.

Que nous a dit le territoire des Graves en termes d'enjeux ?

Favoriser la cohésion sociale et l'insertion en soutenant la capacité de développement économique et d'innovation. Il y a sur ce territoire un certain nombre d'expérimentations, même plus que des expérimentations d'ailleurs, qui sont menées. Comment les essaimer aux quatre coins de ce territoire et pourquoi pas aussi aux quatre coins de la Gironde ensuite ?

Il s'agit aussi de faciliter les parcours de vie sur le territoire, améliorant l'offre de service de proximité en favorisant encore une fois -j'ai l'impression de le répéter depuis 7 ou 8 fois- la mise en réseau des acteurs locaux.

Accueillir de nouveaux habitants : il y a quand on commence à aborder les territoires de la métropole cette question qui est extrêmement prégnante, mais c'est le cas aussi d'autres territoires, de la

capacité à absorber les nouvelles populations et d'adapter aussi les services à ces nouvelles populations tout en respectant notre patrimoine environnemental.

En termes d'actions proposées sur ce territoire : ce sont des exemples bien sûr, a été sollicitée la mise en place à l'échelle de ce territoire d'un CLIC, Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique parce que c'est un territoire où le vieillissement de la population est assez marqué ; donc comment mieux répondre à ces demandes, à ces préoccupations et comment mieux les anticiper pour l'avenir ?

Le territoire des Portes du médoc : quels sont les enjeux ? Faire jouer de façon un peu semblable à ce que l'on vient d'évoquer, faire jouer la solidarité à l'échelle du territoire des Portes du Médoc en lien avec les territoires limitrophes que sont certains territoires notamment du Médoc et du bassin d'Arcachon aussi pour développer des parcours de vie au service du bien-être et de la lutte contre la précarité et contre l'isolement. Là aussi dans ce bloc de phrases il y a beaucoup de choses à travailler. Il s'agit aussi de mobiliser la capacité de développement économique puisque ce territoire accueille un grand nombre d'entreprises, d'entreprises de haute technologie d'ailleurs et il s'agit de savoir comment faire en sorte de conserver ce tissu économique et de faire en sorte aussi qu'il se développe et qu'il profite à l'ensemble des acteurs girondins.

Dans les propositions qui ont été faites, puisque la thématique de la citoyenneté a été aussi beaucoup évoquée ; les acteurs ont imaginé la mise en place de maisons d'accueil de citoyens qu'ils ont aussi appelées « Citoyennes Tech », on pourra développer pour voir de quoi il s'agit et mettre en place ce nouveau concept qui sont des lieux de ressources de proximité pour tous les citoyens qui voudraient mettre en place des projets, travailler ensemble, déboucher peut-être sur des structures d'économie sociale et solidaire, en fait des fabriques à initiatives qui pourraient essaimer le territoire.

Concernant ensuite le territoire de Bordeaux, qui concerne *stricto sensu* uniquement la commune de Bordeaux, avec une très forte mobilisation sur ce territoire des acteurs associatifs lors de nos rencontres. Il s'agit de soutenir et de faire en sorte que la capacité de développement économique et d'innovation du territoire profite à l'ensemble des habitants, c'est ce qui a été dit haut et fort. Il s'agit aussi de promouvoir un développement équilibré de la ville soucieux de la qualité de vie et garant de la mixité sociale sur l'ensemble des quartiers de la commune. Il s'agit enfin de coordonner et faciliter l'action des opérateurs locaux pour améliorer l'offre de service de proximité et mieux faire connaître les ressources du territoire.

Ce qui est assez frappant finalement est que notre Gironde n'est pas si différente que cela. Les ressentis des citoyens ne sont pas si différents que cela, qu'ils vivent dans le centre de Bordeaux où qu'ils vivent à Captieux par exemple.

Ce que l'on ressent quand même de façon assez importante est que sur chacun de ces territoires, beaucoup de choses sont mises en place mais beaucoup de citoyens, beaucoup d'acteurs même, donc des gens qui sont impliqués dans la vie locale, n'ont pas forcément la mesure, la connaissance de tout ce qui est fait à côté de chez eux et de voir quels sont les leviers qu'ils pourraient actionner, les services auxquels ils pourraient avoir droit, les choses qu'ils pourraient mutualiser et dont ils pourraient se servir.

C'est quelque chose qui m'a vraiment beaucoup marquée dans ce parcours sur l'ensemble des 9 territoires.

Enfin, concernant le territoire des Hauts de Garonne : je ne vais pas dévoiler les méchancetés qu'a dit à mon endroit Jean TOUZEAU tout à l'heure en privé, ce n'est que mérite, que les Hauts de Garonne passent en dernier. (*Rires*). Certains acquiescent. Soyons un peu sérieux.

En fait on a commencé par les territoires des Hauts de Garonne, cela a été le premier territoire dans lequel nous sommes allés. Nous avons un peu essuyé les plâtres mais cela s'est quand même particulièrement bien passé car c'était à Lormont, sous la responsabilité de Jean TOUZEAU. Qu'en est-il sorti ? La nécessité de faire jouer les solidarités à l'échelle de l'ensemble du territoire, donc évidemment concernant les communes de la métropole et les communes hors métropole, partager les savoir-faire locaux pour améliorer les parcours de vie dans les Hauts de Garonne et accompagner les personnes en situation de précarité ou d'isolement. Il s'agit aussi de mettre en place une stratégie

d'accueil des populations qui prenne en compte leur diversité, qui préserve les ressources et la qualité de vie et enfin s'appuyer sur la capacité de développement économique et d'innovation et sur la richesse associative caractéristique des Hauts de Garonne. C'est vraiment un élément aussi assez manifeste et assez constitutif de ce qu'est ce territoire des Hauts de Garonne et sa capacité d'innovation ; cela fait un peu écho au débat qui a eu lieu ce matin.

En termes d'exemples d'ailleurs, c'est quelque chose qui m'a assez interpellée et qui tombe un petit peu sous le sens mais après il faut voir comment juridiquement on peut mettre les choses en place. On est confrontés et sur beaucoup de territoires, je l'ai évoqué en préambule, à la question des horaires atypiques de travail et à la question des modes de garde des enfants. On est aussi sur un constat où sur certains territoires nos assistants maternels ont plusieurs agréments mais n'ont pas forcément autant d'enfants qu'ils ont d'agréments. Pourquoi pas aussi conditionner nos agréments à l'acceptation des assistants maternels d'accueillir des enfants avec des horaires décalés, avec des horaires atypiques. C'est quelque chose qui finalement tombe sous le sens. Maintenant il faut passer le levier législatif pour pouvoir le mettre en place. La balle est dans le camp de nos parlementaires et je me tourne vers Pascale GOT. On te proposera un amendement sur les modes de garde.

En conclusion, je voudrais vous préciser que ce tour ou ces tours de Gironde ont été particulièrement intéressants ; ce qui m'a beaucoup marquée c'est l'envie de nos partenaires de travailler ensemble, c'est la sollicitation de nos partenaires à ce que le département se positionne comme régulateur, agitateur, ensemblier -je ne sais pas comment l'exprimer- mais j'insiste pour dire que nos partenaires ont envie que l'on puisse jouer un rôle d'animateur, jouer un rôle pour mettre en place une meilleure cohésion.

J'ai envie de dire qu'il n'y a pas peut-être pas grand-chose à faire, ni grand-chose à inventer sur ces territoires, il y a surtout à accorder. Il y a également peut-être à mutualiser un certain nombre de choses ; il y a à se parler sur ces territoires ; au-delà de cela, l'année qui va suivre va être consacrée à la mise en place opérationnelle de ces pactes territoriaux ; elle va être consacrée aussi dans un deuxième temps à la réflexion qui devra être la nôtre sur le repositionnement –c'est ce que j'expliquais un peu en introduction- de nos politiques pour qu'elles soient le plus adaptées possible.

L'idée est véritablement sur chacun de ces territoires, de pouvoir porter une politique différenciée, de pouvoir porter une politique qui sera la mieux adaptée possible à ce que les territoires voudront mettre en place.

L'idée est aussi que le Département tienne ses positions et ne transige pas sur un certain nombre de choses qu'il aura lui aussi envie de porter.

Ces pactes territoriaux, sur lesquels nous allons nous engager dans les 6 premiers mois de l'année vont être des espaces de discussion, de préparation, de compromis entre les territoires et l'idée est aussi de pouvoir offrir aux territoires une certaine lisibilité dans le temps et une certaine sécurité. C'est un peu ce dont on manque, ce dont les collectivités et ce que chacun d'entre nous peut être amené à dire dans d'autres contextes. Il nous manque en effet la lisibilité à 2, 3 ou 4 ans. C'est ce que nous voudrions essayer de faire auprès de nos partenaires, de leur donner une perspective au moins sur le moyen terme.

Voilà un peu le travail qui est devant nous et je voulais vraiment remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation particulièrement active et aussi pour votre patience pour m'avoir écoutée si longuement.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la première Vice-Présidente pour cette synthèse brillante, concise d'un travail conséquent et dense.

Je voudrais avant d'ouvrir le débat, peut-être faire part d'un certain nombre de sentiments sur le rendu de ce travail. Je rejoins complètement les propos de Christine BOST sur le sentiment de réalité partagée au-delà des territoires eux-mêmes.

Pour avoir l'occasion de circuler sur tout le département pour rencontrer un certain nombre de maires dans des réunions collectives, effectivement souvent est restitué -et je pense en particulier au secteur rural- le sentiment d'isolement, le sentiment d'absence ou de perte de service public, la question de la mobilité des jeunes, la question de la mobilité aussi des personnes âgées. Nous retrouvons finalement tout un tas de thématiques par-delà les différences territoriales et c'est notable : chaque territoire a l'impression d'être l'abandonné des autres. Par rapport à d'autres analyses que nous pouvons avoir par ailleurs, je trouve extrêmement intéressant que nous nous penchions sur cette question de ressenti car finalement tous ont des richesses et tous sont d'accord pour les relever, pour considérer qu'ils sont fiers d'habiter là où ils sont, qu'ils sont fiers d'avoir les richesses économiques qui peuvent être les leurs, ou agricoles, qu'ils sont fiers de leur patrimoine, qu'ils sont fiers de leur environnement naturel mais qui souffrent effectivement de ce sentiment d'isolement. Cela ne veut pas dire que rien n'est fait car lorsqu'on fait le constat avec eux de la réalité de ce que sont les propositions en matière de transport, les propositions en matière de service, etc. bien des choses existent, mais visiblement cela ne suffit pas -et Christine l'évoquait sous la forme d'un sentiment de sécurité- à faire considérer que les politiques publiques sont efficaces et bien en appui aux besoins de chacun sur le terrain. Je crois qu'il faut retirer cet enseignement. Chacun a ses spécificités mais pour autant il existe beaucoup de points de convergence entre les différents territoires entre eux.

Le deuxième point, qui rejoint un peu le premier, c'était un peu évoqué sur le volet Sud Gironde, cela a été beaucoup traité mais c'est aussi valable pour d'autres secteurs, c'est la question de la ruralité. En quoi une politique rurale existe véritablement et puisqu'on en a été tout à l'heure à interpellier la parlementaire que nous avons dans la salle, je reste convaincu que si l'ANRU, l'Agence Nationale de Renouveau Urbain a été un outil extrêmement intéressant sur les zones urbaines, avec des politiques de renouvellement urbain et Jean TOUZEAU en témoignait ce matin, qui ont produit de l'effet et qui continuent à produire des effets qui sont extrêmement intéressantes à ce titre, j'avais évoqué à une certaine époque avec Gilles SAVARY mais je le refais avec vous ma chère Pascale, l'idée d'une agence nationale du renouvellement rural. Des Assises de la ruralité ont été organisées au niveau gouvernemental, ont fait l'objet de concertations et je trouverais intéressant d'aller au bout de l'exercice sur cette question. À mon avis, un vrai sujet est à traiter, un véritable enjeu et sans doute des outils et des politiques publiques à déployer qui nous permettraient d'être plus efficaces nous-mêmes au niveau de la politique départementale.

Il me semble aussi intéressant à retirer comme enseignement de cette concertation le fait que tout le monde a apprécié dans les tours de table -j'ai assisté à quelques-uns d'entre eux- cette construction d'une vision partagée d'un territoire et j'ai retiré aussi quelques enseignements de la campagne électorale : lorsqu'on met autour d'une table des acteurs culturels, des acteurs du monde social, des acteurs des services à la personne, des acteurs du monde économique, on se rend compte fréquemment qu'ils prennent rarement le temps de se retrouver collectivement et d'échanger entre eux. Or, la principale richesse qu'ils peuvent avoir, cette mise en collectif de ce qu'ils sont les uns les autres pour en faire de l'intelligence collective et de l'action collective, plutôt que de travailler individuellement chacun de son côté. Cette mise en réseau qui donc a bien été traduite au travers de ces rencontres territoriales, même si on peut toujours pousser le curseur plus loin, me semble une vraie nécessité et sans doute un vrai rôle que nous devons faire perdurer dans le temps en tant qu'Institution départementale et à ce titre, j'ai toujours été très partisan dans la vice-présidence que j'occupais précédemment, les conférences départementales sur des thématiques précises, viticulture, agriculture, œnotourisme, urbanisme commercial, je reste convaincu qu'il s'agit là dans cette capacité à mettre tout le monde autour d'une table, la meilleure façon de mieux se comprendre, mieux se connaître et derrière de pouvoir déployer des choses de façon beaucoup plus efficace. Je le vois aujourd'hui dans les réunions que je peux avoir avec les maires sur le terrain, je pense qu'au-delà de ce qui sera nécessaire encore d'organiser pour aboutir aux pactes territoriaux, à mon avis cette démarche que nous avons engagé est une démarche à poursuivre, et qu'il faut perdurer sur la durée de la mandature. Elle a vraiment du sens et à mon avis progressivement nous devrions agréger de plus en plus de forces en présence pour faire en sorte que nous soyons collectivement à la fois plus intelligents et aussi plus actifs. Je vous propose d'ouvrir le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Monsieur le Président, madame la première Vice-Présidente -et je m'adresse surtout à Madame la première Vice-Présidente- je pourrais d'abord dans un propos liminaire souligner votre parti pris

délibéré pour le Sud Gironde ... (*Rires*)... qui n'aura échappé à personne. Je pourrais aussi, de façon un peu irrévérencieuse vous dire que nous avons pu apprécier au cours de votre intervention à la fois votre accent girondin vibrant, mais aussi votre accent anglais et plus sérieusement je voudrais vous dire et ce ne sera pas une surprise puisque nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur le livre blanc, nous trouvons effectivement que ce livre blanc traduit bien une richesse de concertation locale à laquelle un certain nombre de partenaires ont été associés.

Nous avons nous-mêmes pris notre part comme un certain nombre de collègues de cette assemblée pour enrichir ce livre. Chacun aura sans doute par la suite aussi l'occasion de dire peut-être qu'il y a tel manque ou telle lacune mais compte tenu de l'ampleur de l'exercice, de la richesse du document, il est normal aussi que dans cette vision, il puisse manquer tel ou tel point.

Une vraie plus-value de concertation, avec un bémol cependant car vous évoquiez Monsieur le Président les milieux socio-économiques, un bémol dû à la faiblesse participative des syndicats professionnels et des entreprises, au moins en termes de nombre d'acteurs. Je sais qu'il y avait aussi certaines institutions notamment consulaires qui représentaient les entreprises mais on notera simplement que dans la richesse des partenaires associés ou des parties prenantes, cette partie-là est sans doute un peu moins représentée que les autres.

Je voudrais également préciser que nous sommes à la fois en accord sur la méthode et sur les résultats qu'elle a pu générer, que concernant le groupe Gironde Avenir, nous serons évidemment vigilants sur les pactes territoriaux eux-mêmes car il s'agit désormais de passer de la parole et de la richesse de l'expression de cette diversité à des actes de politique publique qui nécessiteront la mise en cohérence à la fois des objectifs et des moyens qui seront associés à ces objectifs.

Nous sommes donc satisfaits du processus et en même temps nous serons attentifs aux démarches qui résulteront de ces pactes territoriaux sur lesquels nous serons nous aussi engagés.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur BREILLAT. Concernant le Sud Gironde, je n'avais pas payé la première Vice-Présidente pour faire l'apologie de ce secteur du territoire.

Christine BOST :

Ce n'est pas moi, c'est Isabelle DEXPERT.

M. LE PRÉSIDENT :

C'est Isabelle DEXPERT visiblement. Je voulais juste souligner à cette occasion puisque vous me donnez la possibilité de le faire, que des membres du Conseil municipal du Conseil des sages et du Conseil des jeunes de Captieux, qui représentent le Sud Gironde, sont présents dans le public et viennent s'intéresser citoyennement au fonctionnement de notre institution.

(Applaudissements).

Qui souhaite prendre la parole ? Liliane POIVERT et Pierre DUCOUT...

Liliane POIVERT :

Je vais juste apporter quelques précisions sur le compte rendu du Libournais, on va parler plus personnellement : on a pu se réjouir -Jacques et moi- que beaucoup de choses que nous avons évoquées soient versées dans ce livre, notamment la revitalisation urbaine, chose qu'on avait très à cœur car on voit très bien que nos villages se désertent et qu'il y a des micro-villages aux alentours en construction neuve ; c'est regrettable car les cœurs de bourgs sont déserts et abandonnés et j'ai vu que l'aide à la rénovation de l'existant était versée, donc nous en sommes plutôt satisfaits à la période où nous sommes à la recherche d'économie d'espaces verts.

J'ai remarqué aussi qu'il avait été facilité l'accès au numérique et cela ressort notamment chez les viticulteurs aujourd'hui où ils ont beaucoup de documents à compléter pour leur exploitation agricole.

On a une lacune énorme dans ce milieu, dans notre ruralité. On n'a pas de numérique suffisamment important, donc c'est une belle chose que ce soit versé.

Ensuite concernant les garanties de soins dans les secteurs les plus isolés : nous avons aussi à cœur dans notre secteur de faire des maisons au service public et aussi des maisons médicales. C'est quelque chose qui nous tient à cœur. Tout cela pour vous dire que lorsqu'on regarde la synthèse, beaucoup de choses ont été retenues et on ne peut que s'en réjouir.

Maintenant -et dans le sens des propos de Jacques- on attend tout simplement avec impatience la mise en place opérationnelle de ces pactes territoriaux puisque cela va tout à fait dans le sens que l'on espérait. Merci infiniment.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. La parole est à Pierre DUCOUT...

Pierre DUCOUT :

Merci Président.

Vous me permettrez tout d'abord de féliciter Christine BOST et puis l'ensemble des personnes à la fois de notre maison mais aussi de l'extérieur qui ont participé à ce très bon travail sur le livre blanc, avec une très bonne concertation.

Simplement avec une casquette un petit peu différente, de responsable de l'Association des Maires de France sur l'urbanisme, je voudrais dire qu'il est intéressant de demander au CAUE de réfléchir aux problèmes de division dans les lotissements. C'est un sujet qui est important mais je voulais simplement insister sur les questions de mobilité, étant entendu que le département fait le maximum dans ce cadre, que ce soit en matière de transport, transport interurbain, transport scolaire évidemment. Il y aura à réfléchir là-dessus l'année prochaine et je participerai du moins à la CTAP sur les possibilités entre la grande Région et le Département de continuer à suivre ces sujets, étant entendu que dans le livre blanc, on indique également les problèmes de compléments en transport en commun sur des lignes de transversalité au-delà de la Rocade, je pense éventuellement depuis l'A 62 vers les grandes zones d'emploi de Mérignac, même si l'on sait naturellement que le développement du très haut débit sur lequel on travaille, permettra peut-être de limiter certains déplacements dans la mesure où une partie non négligeable de nos concitoyens pourra éventuellement travailler un jour par semaine sans se déplacer, ce qui peut être un élément intéressant. Il n'en reste pas moins que nous avons dans notre département, et en particulier dans l'aire urbaine bordelaise, un problème de congestion, voire de thrombose routière qui est aujourd'hui un handicap en parallèle pour la qualité de vie de bon nombre de nos concitoyens mais également en matière économique.

Dans ce cadre, je ne voudrais pas revenir sur le projet porté par le premier schéma de l'aire métropolitaine bordelaise, auquel j'avais participé entre 72 et 75 et qui prévoyait la voie des mairies mais également des pénétrantes, une très grande rocade. Je ne voudrais pas revenir non plus sur la charte qui avait été cosignée par le Président Philippe MADRELLE, le Président du Conseil Régional Alain ROUSSET et Alain JUPPÉ en son temps sur ce qui était appelé le grand contournement ouest qui a été abandonné depuis. Je ne voudrais pas revenir non plus sur ce que l'on avait écrit dans le schéma précédent de l'aire métropolitaine en 2001, c'est-à-dire le fait de pouvoir bénéficier du « deux fois quatre voies » par endroits sur la rocade actuelle -sur Nice par exemple il y a du deux fois quatre voies- ce qui n'a pas été retenu. Je crois aujourd'hui nécessaire et dans tous les cas intéressant que le Département puisse être le moteur d'une nouvelle réflexion avec tous les partenaires. Des schémas seront faits à l'échelle de la grande région, donc l'ensemble des partenaires que sont toujours l'État qui signalait ces problématiques, la Région et bien sûr la Métropole et la Ville de Bordeaux sur l'adaptation optimale des infrastructures routières, étant entendu que j'ai également noté que pour les questions de déplacement doux, il était prévu une poursuite des pistes cyclables et j'espère que là-dessus le département y participera aussi pour les questions de mobilité.

Un dernier point : aussi bien le global de la division par secteur de notre département est intéressante mais on pourrait éventuellement compléter avec une étude légère mais plus spécifique de ce qui est

en commun de tout le périurbain autour de la métropole. Voilà quelques points naturellement, on suivra et on continuera à suivre ce bon travail.

M. LE PRÉSIDENT :

Très bien. La parole est à Monsieur Hubert LAPORTE.

Hubert LAPORTE :

Monsieur le Président, Madame Christine BOST, mes chers amis, nous venons de parcourir avec intérêt le livre blanc des territoires girondins dans sa dernière version, la version concertée, qui reprend de nombreuses consultations et contributions que nous avons pu faire les uns et les autres en particulier en termes de mobilité, monde associatif et viticole.

Sur le territoire des Hauts de Garonne en particulier, même si c'est le dernier, sur la page 152 de ce livre blanc on note « une nécessité de créer un levier d'action pour permettre au public scolaire l'apprentissage de la natation ». Nous nous en félicitons, nos enfants les plus jeunes qui très tôt profitent des atouts de notre département, vous les connaissez, le climat, son littoral aussi, ses nombreux plans d'eau, savoir nager c'est aujourd'hui une priorité et c'est même pour nous un devoir pour que nos enfants sachent nager.

C'est un réel changement par rapport au règlement de l'intervention existant où le Département ne participait pas au financement de piscines.

Cela va dans le bon sens, c'est une nouvelle base comme vient de l'expliquer Madame Christine BOST.

Pourquoi ne parler -et je vais citer le livre blanc- que d'une piscine ? Le Département est vaste, les besoins sont importants partout. Dans les territoires les plus fragiles notamment, le besoin est d'autant plus fort que les familles ne peuvent souvent pas financièrement offrir des cours privés de natation à leurs enfants. Nous vous proposons donc, dans un esprit d'équité, dans un esprit de solidarité, d'ouvrir cette proposition et de soutenir l'ensemble des territoires du département qui ont ce besoin d'équipement, cela bien sûr dans l'intérêt des jeunes Girondines, des jeunes Girondins et de leurs familles. Merci.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. La parole est à Jean TOUZEAU. Nous répondrons ensuite globalement à toutes les questions.

Jean TOUZEAU :

Je voudrais juste faire quelques remarques complémentaires : d'abord sur ce qui vient d'être présenté et qui est à mon avis extrêmement intéressant, extrêmement important, plus sur la méthode que sur ce que l'on peut attendre certes si les réponses doivent être importantes, liées au recensement des besoins.

Nous avons tous été, et nous sommes tous dans cette volonté de « gestionnaire ». Nous sommes tous préoccupés par le fossé qui peut se creuser progressivement et qui a pu se creuser entre ce que nous portons, l'action publique, et puis une grande partie de nos administrés, de nos populations, beaucoup trop. La démarche du département est quelque part un peu refondatrice de cette action publique car nous sommes en recherche. Lorsque je dis cela, c'est pour souligner que le processus, la voie qui est tracée est prête et peut-être plus importante que les réponses que nous sommes en droit d'attendre, chacun dans nos territoires.

Il y a dans la démarche portée par le Président et par Christine BOST une volonté de s'appuyer sur les corps intermédiaires, sur les fantasmes et sur ceux qui peuvent, quelque part, faire avec nous une action publique correspondant effectivement aux attentes de nos administrés. Je pense que par exemple les associations, tous les espaces de partage, sont vraiment à valoriser et le sont dans cette démarche initiée par le département.

C'est donc ce que je voulais souligner. Nous avons tous dans nos territoires et les Hauts de Garonne en sont bien évidemment également un exemple et je voudrais souligner quand même, en réponse un petit peu aux pics que peut m'adresser Christine BOST que nous avons pris soin dans les Hauts de Garonne de faire en sorte que le vice-président chargé des finances soit partie prenante du projet, du diagnostic et du futur pacte territorial.

Nous avons donc aussi une stratégie, mais pour être beaucoup plus sérieux je voudrais souligner que bien sûr les besoins sont immenses. Nous avons le devoir de définir des priorités mais ce qu'attendent les acteurs de terrain, nos populations, ce sont des réponses et parfois, je dirais même souvent, des réponses qui n'ont pas forcément un impact budgétaire extrêmement lourd.

Il y a une démarche de reconnaissance, de valorisation du travail, je pense au tissu associatif, aux différents partenaires de l'action publique.

Voilà ce que je voulais souligner, c'est ce processus, cette démarche qui me semblent extrêmement importants.

La dernière préoccupation que vous avez mise en avant -concernant l'accès à l'eau, la question des piscines- n'est pas spécifique ni au périurbain, ni au secteur rural.

Nous avons en métropole aujourd'hui de grosses difficultés et du reste la métropole, vous le savez, est en train de travailler sur un plan « piscine » pour essayer de voir là aussi quelques priorités car le coût des investissements nécessaires est extrêmement important.

Voilà ce que je voulais souligner Monsieur le Président sur cette démarche vertueuse du département dans la construction d'une autre action publique.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Xavier LORIAUD avait demandé la parole.

Xavier LORIAUD :

Monsieur le Président, Madame la première Vice-Présidente, juste une remarque : je m'associe bien sûr aux propos tenus par notre collègue Jacques BREILLAT sur la méthodologie. Il est important d'abord de faire discuter des gens dans les territoires, les faire se rencontrer et surtout de produire derrière en tout cas les résultats qui sont affichés.

Le but de mon intervention est centré sur la Haute Gironde bien sûr, territoire sur lequel j'œuvre et j'ai juste une petite remarque à faire, mais qui peut avoir du sens, si on veut encore une fois continuer à enrichir ce livre blanc : au niveau des éléments du diagnostic, je me souviens lors de la première réunion à Saint André notamment, dans le groupe où j'étais, nous avons trouvé que parfois le diagnostic était peut-être un peu sévère et un peu pessimiste. Il a été revu depuis.

En revanche, en relisant la dernière mouture, une phrase m'a un petit peu heurté et je vous en fais donc part, c'est notamment dans la qualité de vie, il est mentionné : des pratiques agricoles encore trop peu respectueuses de l'environnement. Je suis allé regarder sur les autres territoires qui ont aussi des activités agricoles, comme le Médoc, comme le Sud Gironde et je n'ai pas vu de telles mentions. Je me suis donc interrogé. Pourquoi le territoire de la Haute Gironde pouvait-il être regardé de la sorte ?

Évidemment, il y a eu l'événement de Villeneuve l'année dernière, ces enfants qui ont été intoxiqués par une pulvérisation malencontreuse de pesticides à côté de l'école, mais qui a permis au moins de peut-être prendre conscience à la fois aux pouvoirs publics et la profession, qu'il y avait des choses à faire dans ce domaine si on voulait éviter que de telles situations se reproduisent. Encore une fois, il ne faudrait pas, d'un cas, en faire une généralité et « stigmatiser » un peu le territoire. Je ne voudrais pas en effet, là-aussi que la profession agricole, qui doit être partie prenante dans ce livre blanc, se sente un petit peu stigmatisée.

Je voudrais également vous dire justement à ce sujet que le territoire, bien qu'il ait comme partout des progrès encore à réaliser en la matière, mais rappeler notamment qu'en matière de traitement des effluents viticoles, nous avons créé il y a déjà plusieurs années, le département d'ailleurs nous a aidés, la CUMA des Deux Cotes entre les Côtes de Bourg et les Côtes de Blaye pour traiter les effluents viticoles. Je crois que nous avons fait preuve là-aussi d'une certaine manière vertueuse de traiter les effluents. Récemment justement, suite aux évènements de Villeneuve, le syndicat viticole des Côtes de Bourg et la Communauté de communes ont lancé une opération de plantation de haies à proximité des espaces publics d'ailleurs que le Département a subventionnés et a aidé à porter.

Je voudrais également ajouter que de très nombreux viticulteurs passent en bio, des viticulteurs qui sont aussi avec des agréments comme Agriconfiance ou Terra Vitis ; je voudrais aussi signaler que la cave coopérative de Marcillac qui est la plus grosse cave coopérative en appellation de France a aussi depuis de nombreuses années initié des démarches en direction de la protection de l'environnement et notamment dans le cadre d'Agriconfiance. Je voudrais aussi rappeler qu'il y a des AMAP. Je souhaiterais que cette phrase soit supprimée du diagnostic. C'est le premier point que je voulais souligner.

Ensuite sur les propositions, je partage le diagnostic, c'est riche au travers de tout ce que j'ai pu lire et toutes les remontées qu'il y a eu lors de ces réunions. Je voulais aussi rappeler que la Haute-Gironde a notamment, et c'est signalé, des problématiques d'enclavement, de transport ; nous sommes donc en train de bâtir un SCOT à l'échelle du pays de la Haute-Gironde, Saint-André a déjà son SCOT mais nous sommes en train de travailler et de bâtir un SCOT sur les quatre autres anciens cantons du Nord Gironde, et évidemment ces notions de désenclavement sont aussi portées dans le PADD et sans vouloir alourdir les différentes propositions, il serait important notamment de voir comment, en matière de requalification d'infrastructures entre l'est et l'ouest, notamment la RD 22, cela n'apparaît pas mais c'est un détail, je pense que le département pourra sûrement nous aider dans ce sens-là pour travailler à ce désenclavement au sein même du territoire.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur de FOURNAS...

Grégoire de FOURNAS :

Rapidement Monsieur le Président, nous sommes d'accord d'une façon générale avec ce qui est proposé notamment dans notre canton.

Nous savions que des propositions nouvelles étaient sorties de ces débats et ont été inscrites dans ce document sans pour autant qu'elles aient été mentionnées dans le document préparatoire, ce qui prouve que la concertation n'a pas été que de la figuration.

J'ai une question à poser et je rebondis un peu sur les propos qui ont été tenus sur la question des piscines car on nous annonce qu'une réflexion est menée sur cette question, pourtant en juin quand vous étiez venu voir les maires du Médoc, vous aviez répondu par la négative à cette question de façon assez catégorique. Je voudrais savoir où en est cette réflexion car sur notre canton un projet est en voie d'être mené sur la piscine de Lesparre et il ne faudrait pas que ce projet se fasse trop tôt avant que la réflexion aboutisse peut-être positivement.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Dominique VINCENT...

Dominique VINCENT :

Très rapidement Monsieur le Président, Madame la première Vice-Présidente, je ne vais pas demander l'autorisation à notre collègue du Médoc, mais c'est une terre que je connais bien puisqu'elle m'a vu naître et ce sera certainement ma dernière cité le moment venu... (*Rires*)... mais je ne suis pas pressé et en attendant comme tout le monde ce moment-là, je prends du plaisir le week-end à aller manger des entrecôtes.

Pour être plus sérieux, tout en comprenant les compétences des uns et des autres par rapport à la formation, à l'orientation, etc. un livre blanc peut permettre aussi d'ouvrir certaines voies et booster un tout petit peu d'autres collectivités malgré tout ce qu'elles peuvent faire et si nous regardons aujourd'hui le Médoc pour schématiser ou positionner de Pauillac à la pointe de Graves, ce serait plutôt de Lesparre à la pointe de Graves, nous avons aujourd'hui entre 15 et 20 % de jeunes en âge de recevoir une formation qui restent chez eux, soit parce qu'ils ne veulent pas aller jusqu'à Pauillac pour de multiples raisons, et encore moins pour les grands adolescents. Je me souviens d'une autre époque où la région leur payait le transport, le repas, voire l'hébergement à Blanquefort pour travailler sur les métiers de la vigne et sortir avec un métier qui leur permettrait effectivement de vivre sur leurs terres car ces jeunes ne se déplaçaient pas.

Nous devrions réfléchir ensemble, c'est-à-dire nous Département, même si ce n'est pas directement dans nos compétences, mais se servir de ce livre blanc pour ouvrir ce débat avec nos collègues de la région, voire de l'État, et voir comment l'on peut aider cette jeune population à mieux vivre sur leur territoire et à s'ancrer véritablement dans la vie du travail car aujourd'hui, ce sont des jeunes qui ne travaillent pas, et qui bien souvent hélas tournent comme l'on dit pas très bien, et peuvent éventuellement perturber le territoire, ce qui amène certains adultes à prendre des positions le jour d'une élection qui ne sont pas forcément la véracité de ce territoire.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je sais que cela ne rentre pas directement dans nos compétences mais un livre blanc peut servir aussi à cela. Je ferme la parenthèse. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Pascale GOT.

Pascale GOT :

Monsieur le Président, on parle beaucoup du Médoc et je voudrais répondre à Dominique VINCENT.

Il y a « les » jeunes en Médoc et il y a « des » jeunes comme partout ailleurs qui ont un petit peu plus de mal, souvent pour des raisons éducatives au sein des maisons à avoir des difficultés.

Je voudrais soulever l'effort que nous avons fait, notamment avec Jean-Jacques CORSAN d'augmenter de plus de 36 % les formations en Médoc et dans chaque dispositif de formation, notamment la seule école qui existe en Gironde, l'école de la vigne, qui a ouvert avec les cinq plus grandes propriétés du Médoc et dans toutes les actions, la notion de mobilité fait partie du dispositif et elle est financée. Il faut dire que toutes ces actions recrutent uniquement, soit avec des demandeurs d'emploi, soit des jeunes médocains.

Je souhaiterais que sur le Médoc nous ne tombions pas trop facilement dans la généralité d'un misérabilisme mais de dire qu'il y a des actions et il faut démultiplier les accompagnements. Je pense aussi que ce genre de prudence négative aide aussi à ne pas avoir certains bulletins dans les urnes lors des élections.

Dominique VINCENT :

Le signe de satisfaction aussi pourrait être négatif.

M. LE PRÉSIDENT :

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Je vais donner la parole à Christine BOST et je dirai un ou deux mots en conclusion avant le vote.

Christine BOST :

Merci Monsieur le Président.

Merci d'abord aux collègues pour la richesse du débat. Je voudrais quand même repréciser ce qu'est ce livre blanc parce que certaines interventions me font penser que l'esprit, à part Dominique, n'est peut-être pas forcément compris.

Le livre blanc est le diagnostic qui porte les enjeux, les leviers d'actions qui sont esquissés, mais ne représente pas la seule vision du Département et ne représente pas non plus un futur ou un règlement d'intervention.

Quand dans le diagnostic du livre blanc est évoqué sur votre territoire Monsieur Hubert LAPORTE, mais également sur d'autres territoires car c'est une généralité sur le Département de la Gironde, le manque d'équipement aquatique et cela ne veut pas dire derrière que le Département de la Gironde va financer tous les projets qui vont sortir.

Ceci étant, cela met le doigt sur un certain nombre de difficultés. Le livre blanc a pour vocation, et c'est la raison pour laquelle on a voulu le partager avec l'ensemble des acteurs, de mettre l'accent sur les éléments positifs et négatifs d'un diagnostic. Ensuite, le travail qui est devant nous c'est justement de prioriser -ce travail d'ailleurs n'est plus devant nous mais un peu derrière nous car il a déjà été fait par les territoires- les deux, trois ou quatre enjeux majeurs sur chacun de ces territoires et le travail qui est devant nous est de voir quelles sont les actions concrètes que l'on va mettre en œuvre et quand je dis « On » ce n'est pas seulement l'institution départementale. Les pactes territoriaux seront des contrats de coresponsabilité qui diront par exemple que telle commune s'engage à faire cela, à financer cela, le Département sur cette action-là ne financera pas mais s'engage à vous accompagner par exemple en termes d'ingénierie. C'est ainsi que l'on va travailler. Les associations pourront porter telle ou telle responsabilité. Nous pourrons également les accompagner avec notre capacité d'ingénierie ; c'est aussi cela le fondement du livre blanc, c'est d'avoir un diagnostic exhaustif de ce qu'est la Gironde, une photographie de ce qu'est la Gironde, aujourd'hui et sur les deux ou trois années qui sont devant nous, et de voir les actions que l'on va essayer de mettre en place.

C'est la philosophie et c'est la méthode de travail que l'on a souhaité mettre en œuvre, partir d'un bilan, prioriser avec nos partenaires quelles sont les actions majeures, les enjeux majeurs sur lesquels il faut travailler et ensuite -étape qui est devant nous- comment nous passons au volet opérationnel. Je rejoins par rapport à cela un certain nombre de collègues car nous aussi avons hâte de passer dans la phase active mais il ne faut pas trop travailler non plus dans la précipitation, il faut bien organiser les choses et c'est ce à quoi nous nous employons avec les collègues et avec la direction de Monsieur PERRIÈRE et Madame CORBES.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Juste quelques mots avant de passer au vote : un certain nombre d'éléments de cadres ont été rappelés. Ce document est un document de diagnostic et ce n'est pas le règlement d'intervention du Département. C'est à partir de ce document qu'il faudra construire des choses en termes de règlement d'intervention.

Je voudrais juste rappeler quelques éléments un peu fondamentaux. Premièrement, l'abandon de la clause de compétence générale de par la loi NOTRE ne nous permet pas d'intervenir dans tous les champs. Je crois que nous avons des réflexes et je vois que quelques nouveaux les ont aussi. Nous avons des réflexes dans cet hémicycle qui consiste à penser que nous pouvons continuer à faire ce que nous avons toujours fait. La loi a précisé des choses sur la question de la répartition des compétences, si on peut trouver la loi imparfaite parce qu'effectivement elle favorise quand même des porosités entre les six lots de compétences qui étaient censés être complètement étanches, pour autant l'abandon de la clause de compétence générale pose aujourd'hui une vraie question sur nos limites dans les politiques publiques départementales, à partir de quel moment nous ne pourrions pas aller au-delà et ce que nous ne pourrions pas faire.

Je pense qu'il faut bien avoir cela en tête et ne pas considérer du coup que tout ce qui est inscrit dans de diagnostic ouvre d'emblée la porte à des financements départementaux.

Ce qui est posé c'est : voilà la réalité de notre territoire, voilà ce que nous pensons nous du territoire et quelles sont les carences que nous avons relevées et à partir de là, voici ce que nous entendons éventuellement par rapport aux politiques publiques, au pluriel. C'est au pluriel, et je rejoins les propos de Dominique VINCENT, car effectivement nous voyons bien que dans le cadre de ce document, la porte est ouverte vers plusieurs collectivités, plusieurs partenaires, y compris éventuellement l'État, sur la possibilité légalement d'accompagner les territoires.

Une des grandes vertus de ce document, en dehors de tous les aspects de concertation de tout ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est bien aussi de servir de support certainement pour d'autres à des politiques publiques à venir. Cela veut dire, et je pense que c'est extrêmement important de l'avoir en tête, que nous avons été en avance par rapport sans doute à d'autres collectivités. Tout simplement aussi parce que les lois se sont succédées, MAPTAM, NOTRe, en peu de temps. Nous étions déjà en marche sur la question des pactes territoriaux et des rencontres territoriales. Nous sommes donc en capacité de produire aujourd'hui de la matière qui peut servir aussi à d'autres. C'est dans le cadre désormais du schéma d'accessibilité des services publics que nous allons co-piloter avec l'État, de la conférence territoriale de l'action publique évoquée par Pierre DUCOUT et que devra piloter la région, c'est dans ces cadres-là effectivement qu'il faudra que notre contribution soit ce travail concerté, qui permette certes pour nous de définir ce que sont nos politiques publiques et la manière dont nous allons les calibrer désormais, et notamment au cas par cas en fonction des besoins de chacun des territoires, mais aussi que ce document soit une contribution pour les réflexions à mener avec les partenaires, État et Région en particulier, Métropole, Communauté de communes.

Je trouve que c'est certainement pour moi une des grandes vertus que nous donne ce travail d'avance pour affirmer que demain, nous serons bien le chef de file des solidarités territoriales puisque nous avons déjà fortement travaillé dans ce cadre-là et que nous pouvons désormais nous présenter devant nos partenaires qui eux sont encore en marche pour un certain nombre de choses, et proposer au débat et à la réflexion ces éléments qui sont une matière essentielle.

C'est pour cela que je trouve vraiment que la démarche est extrêmement intéressante et sur le fond et sur la forme. Encore une fois merci à Christine BOST, aux services et à tous ceux qui y ont contribué car véritablement je crois que nous disposons de quelque chose d'extrêmement riche qui nous permettra d'y voir plus clair demain pour nous, mais aussi dans la relation avec nos partenaires.

Je vous propose à ce stade de passer au vote de ce document qui est donc le document concerté.

Je vais procéder au vote d'une manière différente et quand on est sur des documents importants, je préfère que nous allions sur le positif. Qui vote ce livre blanc des territoires girondins ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La manifestation unanime de cet hémicycle est importante à ce stade. Merci pour cette unanimité qui vient saluer le travail qui a été accompli par Christine BOST et par tous ceux qui s'y sont impliqués.

(Applaudissements).

Nous passons aux rapports de la vice-présidence de Christine BOST. La parole est à Bernard FATH pour la politique foncière départementale.

Bernard FATH :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

La Gironde connaît une attractivité démographique importante, puisqu'elle attire 15 000 nouveaux habitants chaque année. Cette attractivité engendre des phénomènes de pression foncière autour des agglomérations, d'étalement urbain, de mitage des espaces agricoles, de banalisation des paysages. La Gironde figure parmi les départements français qui présentent l'artificialisation des sols la plus poussée, avec une consommation foncière estimée à environ 10 000ha entre 2001 et 2011, soit 1000 ha par an (données SAFER Aquitaine Atlantique).

Notre département est, en outre, fortement impacté par l'arrivée de nouvelles infrastructures routières et ferroviaires et soumis à un certain nombre d'aléas climatiques et naturels, tels que les tempêtes, les inondations.

La diminution de moitié de la consommation foncière d'ici 2030 figure parmi les engagements des partenaires de l'InterSCOT33 au titre de la gestion économe de ressources. Cet engagement passe en premier lieu par la rationalisation foncière au sein des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI, PLU, cartes communales).

Le Département entend, pour sa part, jouer un rôle de garant d'un équilibre territorial, grâce à une politique foncière transversale, qui favorise la préservation des espaces et le développement urbain maîtrisé et à la relance en 2016 de la réflexion sur les outils d'anticipation et de maîtrise foncières.

Cette politique s'appuie sur la compétence reconnue par les lois de décentralisation en matière d'Aménagement Foncier Rural et confortée par la Loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005 et s'articule autour de trois volets complémentaires, à savoir :

- Premièrement, œuvrer pour la restructuration parcellaire, afin d'optimiser le foncier agricole et forestier par des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) dites « classiques » ou « grands ouvrages » et par des échanges amiables. L'année 2016 permettra notamment de mener à bien une étude d'aménagement dans le sauternais en maîtrise d'ouvrage départementale.
- Deuxièmement, favoriser la préservation et la valorisation des paysages et espaces agricoles, naturels, forestiers en aidant la constitution de réserves foncières à vocation agricole ou forestière, en soutenant les acquisitions foncières agricoles ou encore en permettant la création de Périmètres de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP). 2016 verra la poursuite de la réflexion sur le périmètre du Bocage de Garonne et l'animation du programme d'actions du PEANP des Jalles.
- Troisièmement, lutter contre l'étalement urbain et le mitage et à contribuer au développement multipolaire du territoire girondin. Il s'agit, à travers ce volet, d'accompagner les communes et les EPCI situés hors métropole bordelaise, dans le renforcement des centres-bourgs et dans la revitalisation des centres-anciens dégradés, grâce à des aides aux acquisitions foncières et au portage foncier à vocation d'habitat, d'équipements publics et de commerces de proximité à l'instar de l'expérimentation menée sur la commune de la Réole en 2014, dans le cadre du projet de revitalisation de la Réole baptisé « La Réole 2020 ».

Enfin, le Département s'appuiera en 2016 sur l'observatoire foncier départemental, pour renforcer son ingénierie foncière au service de ses politiques publiques et en direction des territoires girondins et pour poursuivre la réflexion sur la limitation de la consommation foncière dans le cadre de l'Interscot.

Dans cette logique, en 2016, un appel à projets sera lancé à titre expérimental, conjointement avec l'ADEME et le CAUE 33, afin d'accompagner des communes et EPCI dans la réflexion sur l'encadrement de la division parcellaire dans les documents d'urbanisme.

Monsieur le Président nous demande d'adopter l'ensemble des propositions relatives à notre politique foncière départementale ainsi que les crédits nécessaires à sa mise en œuvre qui s'élèvent en dépenses à 1 045 955 € en Autorisations de Programme et Autorisations d'engagement, 1 066 370 € en Crédits de Paiements et en recettes à 294 248 €.

AVIS DE LA COMMISSION 1 - INTERSCOT ET POLITIQUE FONCIÈRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ?

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je passe la parole à Christine BOST pour le rapport (2)1, Politique de coopération territoriale : une gouvernance territoriale renouvelée en faveur des solidarités.

Christine BOST :

Merci Monsieur le Président. Cela va être un peu moins long que ma dernière intervention.

Rapport (2)1

**POLITIQUE DE COOPÉRATION TERRITORIALE :
UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE RENOUVELÉE EN FAVEUR DES SOLIDARITÉS**

Rapporteur : Christine BOST

Mesdames, Messieurs,

La politique territoriale désormais impulsée dans le cadre de Gironde 2033, offre aujourd'hui un cadre de dialogue et de partenariat renouvelé avec les territoires.

Le Département entend en faire une opportunité pour agir collectivement et en proximité en faveur des solidarités à travers la signature, en 2016, des pactes territoriaux. Il propose dans ce cadre de décliner une action départementale proche des territoires et des Girondins, adaptée aux enjeux locaux, porteuse de nouvelles dynamiques territoriales et de complémentarités avec d'autres acteurs et partenaires.

Afin de conduire cette politique de coopération territoriale, le Département propose les orientations suivantes pour 2016:

- poursuivre la dynamique collaborative engagée avec les acteurs locaux et départementaux dans le cadre des Conseils de territoires pour aboutir à la signature des futurs pactes territoriaux. L'InterSCoT, comme espace préexistant de dialogue et de coopération inter-territoriale continuera à être mobilisé sur des thèmes prioritaires de l'aménagement du territoire girondin.

- en complément de son soutien financier, confirmer ses engagements en faveur de la mobilisation des moyens en matière d'ingénierie départementale. Il se fixe dans ce cadre un objectif de mise en lisibilité de cette offre auprès des territoires et d'une plus grande coordination des interventions départementales en faveur des projets territoriaux. Il s'appuiera également sur l'observatoire des territoires girondins et la dynamique de réseaux d'acteurs, dont le Département est partenaire, et qui vient renforcer sa capacité d'ingénierie.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de bien vouloir adopter les orientations définies en faveur de la politique de coopération territoriale et les crédits correspondants qui s'élèvent en dépenses 555 000 € en autorisation d'engagement et 661 917 € en crédits de paiement.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

AVIS DE LA COMMISSION 2 - AIDES AUX COMMUNES ET AUX EPCI : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne la parole à Jean GALAND pour le rapport (2)3, Politique de soutien aux communes et aux structures intercommunales.

Rapport (2)3

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX COMMUNES ET AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Rapporteur : Jean GALAND

Mesdames, Messieurs,

Le Département, en tant que partenaire privilégié des communes et de leurs groupements, et au travers de son rôle de garant des solidarités humaines et territoriales, rôle conforté par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), a pour objectif d'assurer un développement équilibré du territoire girondin.

Afin de couvrir l'ensemble des domaines et des problématiques de la vie quotidienne du citoyen Girondin, le Département soutient les dynamiques locales par des politiques thématiques de soutien aux communes et à leurs groupements : aménagement de l'espace, préservation, valorisation des ressources, équipements touristiques, énergies renouvelables, aménagements portuaires, amélioration de la sécurité des biens et la mise en place à titre expérimental en 2016 d'un soutien global aux projets locaux.

En complément des aides thématiques, le Département dispose de deux politiques contractuelles en direction des communes, la Convention d'Aménagement de Bourg et la Convention d'Aménagement d'Ecole. Par rapport aux années précédentes, la CAE est décomposée en deux phases : une phase études, et une phase opérationnelle. La phase candidature est remplacée par la phase étude.

Grâce également à des politiques d'aides aux besoins de la vie citoyenne, le Département accompagne chaque Girondin tout au long de sa vie que ce soit pour aider au mode d'accueil du jeune enfant, pour soutenir les projets de travaux des écoles de l'enseignement du premier degré, les investissements à caractère culturel et sportifs des communes.

Dans le même esprit de solidarité territoriale, le Département souhaite soutenir et accompagner les territoires dans l'émergence de projets d'aménagement et de développement ayant une portée intercommunale ou un intérêt supra-communal.

Le soutien financier par l'intermédiaire du fonds d'innovation territorial pourra financer les premiers projets dans le cadre des pactes territoriaux et être mobilisé dans l'attente de l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Plus généralement, un travail sur l'évolution des dispositifs en lien avec les pactes territoriaux sera conduit au cours de l'année 2016.

Les aides aux communes sont complétées d'un Fonds plus général et égalitaire, le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) intégré budgétairement dès le 1^{er} janvier 2016 dans le fonds mutualisé des aides aux communes et à leurs groupements

Compte tenu de la variation importante des critères (population, coefficient de solidarité), l'évolution de la dotation par canton sera limitée à 2% en plus ou en moins, par rapport à la dotation 2015.

Enfin le Département applique, dans sa politique en faveur des communes et de leurs groupements un coefficient départemental de solidarité tant en investissement qu'en fonctionnement, assurant ainsi une action de péréquation et de solidarité. Le calcul des CDS est joint à la délibération.

L'enveloppe consacrée aux différentes actions en faveur des communes et de leurs groupements est dotée de 24,5 millions d'euro d'autorisation de programme.

AVIS DE LA COMMISSION 2 - AIDES AUX COMMUNES ET EPCI : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT en tenant compte de l'amendement suivant

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce rapport ?

Monsieur BREILLAT, Monsieur DE FOURNAS, Monsieur CASTAGNET...

Jacques BREILLAT :

Je voudrais juste signaler Monsieur le Président que suite à ce que je pense être une erreur matérielle, qui d'ailleurs n'est pas imputable aux services départementaux je tiens à le dire, on peut effectivement noter un problème de calcul dans le coefficient de solidarité des communes et surtout des intercommunalités qui sont situées dans le ressort géographique de l'USTOM car la redevance incitative n'avait pas été correctement intégrée à l'effort fiscal.

On votera l'ensemble du rapport qui est soumis, simplement je tenais à le signaler à l'instar de ce qui a été fait par notre collègue pour que le cas échéant on puisse réviser en fonction d'éléments matériels objectifs à la marge ces coefficients et réajuster si des intercommunalités ou des communes avaient été lésées.

M. LE PRÉSIDENT :

Monsieur DE FOURNAS...

Grégoire DE FOURNAS :

Merci Monsieur le Président. Nous apportons notre soutien à cette politique d'aide aux communes. Néanmoins, nous voudrions faire deux remarques.

La première concerne le CDS, cet indicateur de richesse des communes qui pondère les aides qui leur sont versées tient compte du potentiel financier par habitant et de l'effort fiscal.

Or, il existe un certain nombre de communes sur lesquelles vivent de gros châteaux viticoles imposés par les taxes locales dans les mêmes conditions que les autres exploitations agricoles, principalement sur le foncier non bâti.

La difficulté réside dans le fait qu'une loi votée dans le début des années 2000 oblige les communes à exercer une hausse du foncier bâti dans les mêmes proportions que celles du foncier non bâti, cela dans un but louable de protéger le moutonnier du Larzac.

Mais là-aussi comme effet indésirable que certaines communes soient considérées comme possédant un potentiel fiscal élevé, mais ne pouvant en profiter à cause de cette obligation législative ou alors contrainte à taxer fortement la population parfois relativement précaire.

Intervient dans le même temps ce CDS qui prend en compte un potentiel fiscal qui est donc difficilement exploitable et qui pénalise l'aide du département à ses communes.

Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission, nous prenons acte de l'assurance qu'une réflexion sera faite sur ce sujet durant l'année 2016. Il conviendrait cependant et ce sera l'objet d'une motion que nous proposerons à la séance plénière du printemps, que le Conseil départemental interpelle le législateur sur cette inadéquation de la loi qui met en difficulté un certain nombre de communes et par le fait même le Département qui doit s'adapter à cette incohérence.

Une seconde réflexion concerne le FDAEC. Nous entendons qu'il s'agisse là pour la moitié des communes de la Gironde d'obtenir une aide du Département, alors qu'elle n'en bénéficie pas par ailleurs, mais nous sommes assez dubitatifs sur la liberté qui est laissée aux Conseillers départementaux de fixer les règles de répartition entre les communes de leurs cantons.

Pour notre part, nous avons choisi en 2015 une répartition qui a recueilli le consensus de l'ensemble des 29 maires de notre canton mais après avoir corrigé -il faut le dire- des arbitrages totalement subjectifs de l'un de nos prédécesseurs dans l'objectif de sanctionner certains maires qui n'avaient pas sa sympathie.

Il ne faudrait donc pas que le FDAEC devienne l'outil, conscient ou non, d'une pression politique ou personnelle exercée vis-à-vis des maires du canton.

Pour cela, nous vous proposons par exemple de fixer dans cette assemblée des critères objectifs et communs à tous les cantons de répartition entre les communes, ce qui pourrait éviter ce que je viens de décrire.

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Bernard CASTAGNET...

Bernard CASTAGNET :

Oui Monsieur le Président, je voudrais simplement remercier Christine BOST, Jean-Marie DARMIAN et les services d'avoir pris en compte très rapidement l'alerte que j'avais formulée concernant le calcul du CDS des communes qui sont dans le périmètre de l'USTOM qui est un syndicat qui a vocation au ramassage et au traitement des ordures ménagères, qui est à cheval sur deux cantons, le canton des Coteaux de Dordogne et le canton du Réolais et des Bastides. Ce CDS a été impacté par une prise en compte erronée. Je ne sais pas d'où vient exactement l'erreur mais je vais y revenir. Il s'agit d'une erreur de conversion en 2014 de la taxe d'ordures ménagères à une redevance d'ordures ménagères.

La taxe était en 2013 d'1,370 M€ et la redevance 2014 était de 1,478 M€ et on ne trouve pas le montant de cette redevance dans les documents qui ont servi à déterminer à la fois le CDS pour nous, mais aussi le coefficient d'intégration fiscal qui sert évidemment à calculer nos dotations de fonctionnement, qui sert aussi à calculer notre redevance dans les documents qui ont servi à déterminer le CDS. Il y a donc eu des impacts très clairs sur les budgets de nos EPCI sur l'année 2015, d'où le recours que nous avons formulé auprès du préfet et nous attendons le retour de ce contentieux.

En tout cas, merci d'avoir pris en compte notre alerte.

(Monsieur le Président s'étant absenté, Madame Christine BOST a pris place à la présidence).

Christine BOST :

D'autres interventions ? Jean-Marie DARMIAN...

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais simplement faire une précision technique à Monsieur DE FOURNAS.

Pour ceux qui ont un peu de recul dans cette assemblée, on sait que le travail fourni par Bernard DUSSAUT sur l'établissement du CDS, car il faut revenir à l'origine du CDS, c'était la copie du système utilisé dans le Finistère depuis des dizaines d'années. On était même allé les rencontrer. S'est toujours posé Monsieur DE FOURNAS le choix des critères qui composent le CDS. L'illustration vient d'être formulée par Bernard CASTAGNET, car quels que soient les critères que l'on prenne, il y a des gens qui bénéficient d'un CDS positif et des gens qui n'en bénéficient pas puisqu'ils ont un CDS négatif.

Pour éviter tout débat entre nous, et pour que ce soit strictement objectif, nous prenons les références sur la fiche DGF transmise par l'État. Je donne acte à Monsieur BREILLAT que sur ce qui s'est passé, il nous a dit qu'il avait écrit aux services de l'État et je suppose qu'il n'a toujours pas eu de réponse car nous-mêmes quelquefois, nous posons des questions aux services de l'État et ils ne sont pas capables de nous expliquer les raisons pour lesquelles, sur certaines fiches DGF, il y a des critères qui n'existent pas ailleurs. C'est ainsi même si je le regrette. L'équité, c'est que ce sont les mêmes critères pour tout le monde. Certes, je vais vous faire une confidence aussi sur les châteaux viticoles du Médoc : quelquefois par raillerie, comme on connaît mon attachement à la mesure des DMTO, on me dit que je vais gagner beaucoup d'argent car les Chinois viennent d'acheter un château dans le Médoc. Là-aussi on pourrait s'étonner Monsieur DE FOURNAS car ils ne paient pas de droits de mutation. Pour quelle raison ? Car ils sont en société. Un château qui est vendu en société paie 390 € de droits.

En revanche, vous voyez des chiffres astronomiques dans la presse qui font que ces gens-là, par le biais de la vente d'actions et pas par la vente individuelle de patrimoine, échappent aux DMTO.

Si le maire de Saint-Emilion était là d'ailleurs, je crois que c'est son cheval de bataille depuis de longues années et il répète sans arrêt que l'aspect réglementaire applicable aux propriétés viticoles dépend du statut de la propriété viticole.

Sur les points que vous signalez c'est exact, mais cela ne dépend pas du choix que l'on peut effectuer sur le CDS. C'est critiquable, c'est discutable, mais le CDS lui c'est objectif puisque c'est ce qui est écrit sur les fiches DGF.

En revanche, l'incident de l'USTOM met en évidence qu'il peut y avoir des injustices liées à la fiabilité des chiffres. C'est pour cette raison que la remarque que l'on a ajoutée sur la commission des finances, vous l'avez bien compris, c'est sous réserve de vérification, c'est-à-dire que si les mairies obtenaient de l'État avant le 31 décembre car c'est aussi une course de vitesse, s'ils n'ont pas de réponse avant le 31 décembre, à mon avis, s'il y a du reste à gagner ils ne vont pas en gagner beaucoup. Je ne le crois pas. Si on obtenait une réfection, l'engagement qui est pris est de revoir les chiffres en fonction des explications que donnerait l'État. Pour l'instant, malgré toutes les sollicitations, nous n'avons pas d'explication de l'État sur la manière dont ont été calculés les chiffres du secteur de l'USTOM.

Voilà ce que je voulais préciser mais il faut faire attention car c'est quand même objectif et si on dévie de ce point-là, automatiquement cela deviendra arbitraire. C'est comme pour le FDAEC et je laisse Christine BOST vous répondre sur le FDAEC car des critères existent.

Christine BOST :

Oui Jean-Marie, je vais répondre sur les aspects un peu techniques du FDAEC. Nous venons d'avoir un débat très technique sur le CDS, sur les critères de répartition du FDAEC sur lequel je vais revenir. Je ne voudrais quand même pas que nous passions à côté de l'essentiel qui est le contenu de cette délibération qui fixe l'engagement de notre collectivité auprès des communes et des communautés de communes, et qui le porte sur des domaines extrêmement variés d'accompagnement de leur investissement de développement local à hauteur de près de 25 M€. On est en train de parler de cela justement.

Cependant sur les aspects techniques concernant le FDAEC et la façon dont les Conseillers départementaux peuvent le répartir, cela n'aura échappé à personne, ou en tout cas si cela vous a échappé, je vous invite à reprendre le rapport, la délibération et à y trouver les indicateurs de répartition que nous proposons, qui sont des indicateurs extrêmement objectifs et qui permettent aux Conseillers départementaux de fixer un cadre d'intervention : le critère de démographie, le critère « nombre de logements sociaux », la longueur de la voirie communale et la dotation plancher qui est également une dotation plancher par commune.

Ce sont évidemment des propositions ; par exemple imaginons un canton dans lequel une commune porterait un projet piscine. Le Conseiller départemental pourrait dire et proposer à ses collègues que l'ensemble de la dotation du FDAEC puisse se porter exclusivement pendant une, deux peut-être même trois années, sur le projet piscine. C'est une possibilité et si nous fixions les choses de façon trop rigoureuse, cette possibilité serait ôtée à la liberté du Conseiller et de la Conseillère départementale.

Voilà pour ce qui est de l'aspect technique.

Je salue aussi, comme l'a fait Bernard, la réactivité des services pour le recalcul du CDS pour les 103 communes concernées par la fameuse question de la redevance des ordures ménagères, parce qu'il a fallu faire preuve de réactivité pour vous proposer le rectificatif aujourd'hui, puisque nous avons eu l'information il y a 48 ou 72 heures à peu près. Je mets donc cette délibération aux voix. Jacques ?

Jacques BREILLAT :

Je voudrais juste pour que l'on s'entende bien revenir sur le propos de Jean-Marie DARMIAN. Si après le 31 décembre on a des éléments matériels corrigés, on les prendra quand même en compte ? On est bien d'accord ?

Christine BOST :

Oui bien sûr.

Jean-Marie DARMIAN :

On changera de CDS mais vous n'aurez pas d'argent du changement de l'État.

Jacques BREILLAT :

Non bien sûr, j'ai bien dit que le Département n'était pas en compte dans ce « cafouillage ».

Christine BOST :

Nous les prendrons en compte dès lors que nous aurons pu à nouveau délibérer. On pourra aussi attendre un laissé-passer d'instruction de certains dossiers. Il n'y a évidemment pas de souci là-dessus.

Nous étions dans les procédures de vote. Des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Christine BOST :

Je vous remercie. Nous allons maintenant entendre la douce voix d'Isabelle DEXPERT qui va nous parler de la jeunesse, de la culture, du sport et de la vie associative.

Intervention de Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente, chargée de la Jeunesse, Culture, Sport et Vie Associative

Merci Madame la première Vice-Présidente.

Je vais effectivement essayer de vous donner des éléments attrayants pour que ce ne soit pas rébarbatif mais nous serons quatre pour le faire, donc vous aurez de la diversité.

Mes chers collègues, en quelques semaines, avec Michelle LACOSTE, Clara AZEVEDO et Jacques RAYNAUD, nous avons rapidement formé un collectif qui porte, avec conviction, les politiques en faveur de la Culture, de la Jeunesse, du Sport et de la Vie associative de notre collectivité.

Aussi, je tiens à les remercier tous trois pour leur implication, ainsi que les directions qui œuvrent à nos côtés.

Bien que vastes, les domaines d'intervention de cette vice-présidence peuvent être fédérés autour d'un objectif commun : conforter l'accessibilité ; autour d'une volonté politique : jouer collectif en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble, du partage de valeurs communes, celles de l'altérité, de l'esprit d'équipe qui ont pu être résumés ainsi, par un éminent rugbyman, Jonny Wilkinson : « *Le meilleur moyen d'atteindre son objectif au rugby est d'aider les autres à atteindre le leur* ».

En effet, travailler sur l'accessibilité, c'est tout à la fois raisonner en termes d'aménagement du territoire et en termes de proximité, de maintien du lien social. C'est inscrire les solidarités humaines et territoriales dans la vie de tous les jours.

Dans ce projet de budget primitif 2016, qui va vous être présenté plus en détail, nous resterons finalement traditionnels dans nos présentations des rapports des rapporteurs, avec en bonus un support visuel de quelques actions portées dans cette vice-présidence.

Nous vous proposons donc la poursuite de politiques et de dispositifs qui vous sont déjà familiers et pour certains d'entre eux, que nous menons en transversalité avec d'autres collègues. Ce sera aussi la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, tels le Pass Jeunes, le Tremplin Jeunes et la Carte blanche à un artiste.

Proposition vous sera faite de renforcer et de développer des dispositifs existants, comme ceux en faveur de la Lecture publique sur lesquels nous sommes en train de travailler afin de vous soumettre lors d'une prochaine session plénière, un nouveau plan départemental incluant la dimension numérique mais aussi une revisite du prix Gironde.

Alors à ce propos, vous aviez deux cadeaux de Noël sur vos pupitres, le livre blanc des territoires et Ciel d'Acier. Vous l'aurez compris, je vous recommande plus particulièrement Ciel d'Acier qui est le nouveau prix Gironde, nouvelle écriture 2015. À sa lecture, vous partagerez la vie captivante de six générations d'Indiens Mohawks écrite par Michel Moutot.

Nous vous proposons également de renforcer, proposer d'autres dispositifs tels que le service civique, les Cap 33 qui ont accueilli, cette année, 170 000 participants durant la saison estivale ou encore Objectif Nage.

Toujours en faveur du développement de l'accessibilité et dans le but de renforcer la cohérence de nos interventions, le suivi des deux domaines départementaux -Gérard Lagors à Hostens et Volny Favory à Blasimon- sera désormais positionné dans les politiques sportives départementales.

Nous veillerons également à conforter l'ancrage territorial de nos différentes politiques, avec par exemple au-delà des territoires politiques de la ville, le développement de la prévention spécialisée en

direction des territoires ruraux, en tenant compte bien entendu des mutations territoriales et du cadre réglementaire.

C'est aussi dans cet état d'esprit que nous menons nos politiques d'insertion en faveur des jeunes en difficultés (Fonds d'aides aux Jeunes, CAP'J, Missions locales, Point Accueil Ecoute Jeunes, etc.) et qu'une consultation pour l'écriture de l'acte II du Manifeste de la Jeunesse a été menée auprès de 5 200 jeunes et plus de 500 professionnels.

Ceci dit, cet ancrage territorial ne se décrète pas : il dépend en effet de l'envie des territoires et de leurs habitants de s'approprier nos politiques.

Alors, nous devons composer avec cette diversité que sont les multiples territoires de notre Gironde, tout en travaillant à l'accessibilité.

J'ai pour habitude de le dire en proposant des politiques qui maintiennent la curiosité en éveil. En effet, c'est en étant et en restant curieux que l'on exprime son altérité, que l'on investit le collectif et sa dimension citoyenne.

Le sens véritable de nos politiques en faveur de la culture, de la jeunesse, du sport et de la vie associative réside là dans ce partage, dans leur apport au vivre ensemble et à la citoyenneté.

Plus que jamais notre devoir est donc de jouer collectif, d'avoir une attention toute particulière en direction des jeunes et de veiller à un accès le plus large possible aux pratiques culturelles, sportives et associatives, tant ces pratiques constituent d'indispensables ressources pour conforter la citoyenneté et le vivre ensemble.

Aussi, nous vous proposons de maintenir notre engagement financier, voire de l'augmenter quelque peu afin de pouvoir mettre en œuvre nos niveaux dispositifs.

De cette façon, nous répondrons à notre ambition première : être utile à la Gironde et à ses habitants dans l'expression de leur citoyenneté.

Christine BOST :

Merci Madame la Vice-Présidente. À présent la parole est à Michelle LACOSTE pour la politique culturelle.

Michelle LACOSTE :

Merci Madame la première Vice-Présidente.

Rapport (5)1

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Michelle LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La politique culturelle de notre collectivité doit s'adapter au contexte issu de la loi NOTRe qui en fait une compétence partagée entre collectivités territoriales et s'inscrire dans la perspective de Gironde 2033 dans le cadre du champ de la cohésion sociale et territoriale. Les pratiques culturelles évoluent et les inégalités d'accès à la culture, sociales, géographiques, demeurent, s'accroissent.

Il importe, dès lors, de s'adapter à ce contexte, de prendre la mesure de nos engagements passés et de proposer de nouvelles orientations dans lesquelles s'inscriront désormais nos interventions, déclinées autour de quatre orientations :

- L'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles
- Le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires
- La lecture et les coopérations numériques
- Les patrimoines culturels

Le pôle culturel départemental organisé autour de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, de la Bibliothèque Départementale de Prêt, des Archives Départementales et de l'Iddac aura en charge d'accompagner cette volonté politique et œuvrera, en synergie, à la bonne application des orientations en liens étroits avec les acteurs de la vie artistique et culturelle et les partenaires publics. Une plus grande disponibilité, davantage d'accompagnement et la nécessité de construire des projets ambitieux et partagés seront autant de priorités que nous devons porter. A cet égard, l'ingénierie sera au cœur de cette indispensable mutation.

De nouveaux dispositifs vont être mis en place, notamment en direction des jeunes tels qu'un Pass Jeunes et un Tremplin Jeunes. L'économie sociale et solidaire permettra des déclinaisons adaptées aux initiatives nouvelles et les usages du monde qui s'expriment aujourd'hui tout particulièrement au travers du numérique trouveront leur place dans nos actions.

Notre politique culturelle doit être plus lisible, au service des territoires girondins et de leurs habitants, dans le prolongement de notre politique de la jeunesse dont la culture constitue un volet essentiel. Nous entendons privilégier les publics dans toute leur diversité et conforter notre accompagnement aux pratiques artistiques et culturelles. Le volet culturel de futurs pactes territoriaux constituera l'expression de cette volonté.

La culture est une compétence partagée. Des démarches seront entreprises avec la Région, la Métropole et l'Etat pour mieux répartir nos interventions.

Ce projet représente le cadre dans lequel nous travaillerons avec l'ensemble de nos partenaires pour les cinq années à venir.

I – l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles

Cette orientation constitue la priorité de la politique culturelle. Elle s'adresse à tous les âges, à tous les publics, dès la petite enfance.

A cet égard, l'éducation artistique et culturelle doit être véritablement un enjeu majeur. Nous proposerons ainsi, pour la rentrée 2016, avec nos partenaires, une nouvelle politique dans le cadre du renouvellement de notre convention dans le premier semestre 2016 avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les services de l'Education nationale, et ce, pour la période 2016-2021.

Dans le cadre du Schéma Départemental des Apprentissages Culturels, le Département encourage la mutualisation des moyens techniques et pédagogique. Il continuera de soutenir les structures ressources et les réseaux des écoles de musique et poursuivra son aide à l'acquisition d'instruments. Il s'agira de renforcer progressivement ce qui touche aux apprentissages artistiques et culturels dans tous les domaines.

L'artothèque départementale fait l'objet d'une restructuration. Un projet de territoire expérimental sera mis en œuvre en 2016-2017 en partenariat avec les services de l'Education Nationale et la Ligue de l'enseignement, pour développer des actions territoriales impliquant un partenariat public et privé. L'objectif est de proposer des ateliers de pratique de l'art contemporain à partir de trois territoires pilotes : Guîtres, le Sud Gironde et Ste Foy la Grande.

L'appel à initiatives L'un est l'autre, à destination des établissements médico-sociaux, établissements et services pour personnes handicapées et des associations culturelles, sera lancé en 2016 pour les projets 2017-2018. Une exposition des œuvres produites en 2015 sera présentée au printemps 2016. Les Projets de Développement social et culturel portés conjointement par la DCC, la direction des actions territorialisées et du développement social et l'iddac seront également reconduits

Un crédit de 20 000 € en AP et de 726 418 € en CP est prévu pour la mise en œuvre de ces actions.

II - Soutien à la vie artistique et culturelle des territoires

Notre politique de soutien aux acteurs de la vie artistique et culturelle devra trouver toute sa cohérence dans notre politique territoriale. Elle ne peut se limiter à une stricte logique distributive. La notion de projet sera essentielle, projet exprimé sur un territoire. A cet égard, il importera d'avoir une approche croisée entre équipements et soutien aux acteurs. Un équipement doit être l'expression d'un projet de vie sur les territoires avec les acteurs du territoire, et en liens avec les équipements alentour (collèges, bibliothèques, cinéma...). Les salles de cinéma constituent, ici, un espace privilégié de vie « locale ». Un travail particulier sera mené avec l'Association des Cinémas de Proximité de la Gironde (ACPG) pour conforter ce réseau et répondre aux exigences qu'il traverse.

Le Département continuera donc de soutenir la construction ou l'aménagement d'espaces culturels ainsi que l'équipement et la modernisation des salles de cinéma. Le soutien à l'acquisition d'équipements scéniques est également maintenu. Il est proposé d'harmoniser ces dispositifs et de ne retenir qu'un même seuil d'éligibilité à moins de 10 000 habitants.

La politique de soutien aux initiatives culturelles des associations sera poursuivie dans la continuité de ses dispositifs, parmi lesquels les Scènes d'Eté en Gironde. Elle sera un levier essentiel aux projets culturels des territoires en lien avec les futurs pactes territoriaux.

Un fonds de soutien à la création sera mis en place permettant d'accompagner dans la durée des projets dans les principaux champs artistiques, ainsi qu'un tremplin jeunes.

Le partenariat avec l'IDDAC, acteur indispensable de la vie culturelle départementale, sera renforcé en 2016 dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle qui redéfinira ses missions au regard des orientations de la politique culturelle départementale. L'agence est appelée à s'intégrer plus étroitement au sein du Pôle Départemental Culture selon des modalités en cours de définition et sera notamment chargée d'animer le pôle d'accompagnement professionnel du programme « plateforme de coopération de l'emploi culturel » cofinancé par le FSE.

Un crédit de 648 000 € en AP/AE et de 4 848 627 € en CP est prévu pour mettre en œuvre ce programme.

III – La lecture et les coopérations numériques

Le Département porte deux compétences autour de la lecture et du document : la BDP et les Archives. Les problématiques de la lecture et du document sont étroitement liés aux usages numériques et constituent un enjeu majeur qu'il convient d'affirmer dans notre politique culturelle.

Suite à l'évaluation en cours du Plan Départemental de la Lecture Publique, un nouveau plan, renommé Plan Départemental de la lecture et des coopérations numériques vous sera proposé au BS 2016.

Toutefois, il est proposé dès à présent, de faire évoluer le dispositif d'aide aux médiathèques de proximité en une aide aux médiathèques de territoire dont la maîtrise d'ouvrage serait déterminée en fonction des situations locales et d'élargir l'aide à l'emploi de bibliothécaires aux postes de médiateurs numériques ou d'archivistes. Les modalités d'intervention sont jointes en annexe.

L'appel à initiatives SAPIENS permettant à un équipement public numérique de s'associer à une structure culturelle ou sociale sera reconduit en 2016.

Les missions de la BDP en matière de formation des professionnels et bénévoles du réseau de bibliothèques, et les projets d'action culturelle notamment l'opération « Lire, Elire » qui connaît un vif succès seront poursuivies. Le Prix Gironde Nouvelle Ecritures évoluera, en portant un accent particulier sur des créateurs œuvrant dans toutes les composantes du champ du livre. L'année 2016 sera consacrée à la bande dessinée.

Le soutien aux manifestations et initiatives en faveur du livre et de la lecture sera reconduit.

Suite au lancement du portail « biblio.gironde.fr » une offre de services électroniques a été mise en ligne. L'acquisition de documents imprimés nécessaires à la desserte des bibliothèques et à l'accompagnement documentaire des actions culturelles ainsi que celle de documents sonores seront maintenues. Les fournitures spécifiques nécessaires pour leur mise en service auprès du réseau sont également prévues.

Le Centre National du Livre apportera une aide pour les interventions de la BDP dans les bibliothèques du Centre Pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan.

Une vente publique de livres retirés des collections sera organisée en juin. Le bénéfice est réaffecté à l'achat d'ouvrages en français pour des institutions avec lesquelles le Département entretient un partenariat dans le cadre de ses actions de coopérations décentralisées.

Pour la mise en œuvre de ces actions un crédit de 242 800 € en AE et de 1 397 322,78 € en CP en dépense et de 11 500 € en recette est prévu au budget. Par ailleurs, un crédit de 26 200 € est destiné aux travaux d'entretien des locaux de la BDP.

IV – Patrimoines culturels

Le patrimoine, qu'il soit architectural, documentaire ou immatériel, est un élément indispensable de la vie locale ; il fait lien entre les habitants. Sa préservation, sa connaissance et son inventaire sont autant de points à prendre en compte. Notre collectivité renforcera, en lien avec la Région, les missions d'inventaire, dans le prolongement du travail entrepris sur l'estuaire.

Au titre du patrimoine immatériel, un travail sur les enjeux de la langue occitane sera engagé et un fonds d'histoire culturelle de la Gironde sera lancé avec l'accueil des fonds d'Uzeste musical et des Editions du Bleu du Ciel.

Le Département poursuivra son action de protection et de mise en valeur des monuments historiques des édifices non protégés et du patrimoine archivistique. Il participera à la restauration du Phare de Cordouan. Le dispositif Villages Anciens sera maintenu et il est proposé d'y intégrer les communes engagées dans une procédure de revitalisation de bourg.

Le soutien aux initiatives locales des communes et associations d'animation des patrimoines culturels sera reconduit.

Les actions pédagogiques développées sur le domaine de Plassac se poursuivront. La visibilité du site sera développée par son inscription dans des logiques de circuits touristiques et dans l'ensemble du contexte territorial de la Haute Gironde. Des travaux de sécurisation, de restauration des dernières mosaïques et d'amélioration de l'accueil du public seront réalisés.

Les Archives Départementales assurent des missions règlementaires de conservation, de collecte et de traitement des fonds d'Archives préalable à leur mise à la disposition du public. Sont ainsi inscrits les crédits nécessaires à l'acquisition de documents anciens, au développement d'une politique de conservation préventive, de restauration et de numérisation. A ce titre, est prévue plus particulièrement en 2016 une importante opération concernant l'état civil, permettant d'achever ainsi la mise en ligne de ce fonds particulièrement sollicité par le public, lors de la refonte du site internet prévue en 2017. Par ailleurs, 2016 verra la mise en œuvre d'un bilan de conservation des fonds, particulièrement opportun à l'issue des opérations de déménagement, afin de programmer les opérations de traitement prioritaires. 370 000 € en AP et 495 507 € en CP sont inscrits pour cette opération.

L'action culturelle des Archives Départementale englobe les projets culturels (expositions, conférences..) et l'ensemble des dispositifs de médiation qui les accompagnent, notamment au sein du service éducatif, et sur le territoire : expositions itinérantes, offre mobile du service éducatif.

L'année 2016 verra ainsi la réalisation d'une exposition principale consacrée à l'Estuaire de la Gironde (novembre 2016-mars 2017) qui valorisera l'inventaire du patrimoine et du paysage, mené en partenariat avec la Région Aquitaine depuis 2009, en voie d'achèvement.

Lieu propice à la création, les Archives consacreront chaque année, un mois à l'expression artistique. 50 000 € en AE et 69 000 € en CP sont inscrits pour cette action.

Pour la mise en œuvre de ces actions, une somme de 910 000 € en AP/AE et de 2 076 841,03 € en CP en dépense est inscrite au budget. La vente d'ouvrages et de reproductions numériques de documents au public est prévue en recette pour 10 000 €.

Par ailleurs 190 000 € en AP et 307 505,37 € en CP sont destinés aux travaux d'entretien et de maintenance des Archives Départementales.

En conclusion, il nous est demandé :

- d'approuver les orientations définies dans ce rapport et les modalités de leur mise en œuvre
- d'adopter les différentes modifications de nos politiques d'intervention telles qu'elles figurent en annexe
- d'adopter les crédits figurant au projet de budget pour un montant de 2 037 505 € en AP/AE et de 9 382 914,33 € en CP en dépenses et de 21 500 € en recette

AVIS DE LA COMMISSION 5 - CULTURE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

J'ajoute qu'en qualité de Présidente de l'IDDAC, je ne participerai ni au débat ni au vote.

Christine BOST :

Merci Madame LACOSTE. Avez-vous des interventions ? Madame DESSERTINE...

Laurence DESSERTINE :

Madame la Vice-Présidente, chers collègues, dans le contexte de la loi NOTRe, vous réaffirmez Madame la Vice-Présidente que le Département demeure la collectivité compétente, en matière de cohésion sociale et territoriale et je vous cite : « que le volet culture de vos futurs pactes territoriaux constituera l'expression de cette volonté ».

Bien entendu, je ne peux que me réjouir qu'un Pass Jeunes soit mis en place à titre expérimental au second semestre 2016 par le Conseil départemental dans le cadre d'un appel à partenariat à destination des acteurs culturels locaux pour favoriser l'accès des jeunes à la vie et aux pratiques artistiques et culturelles. Néanmoins, aucune information n'est indiquée sur le financement de ce dispositif, ni sur les conditions de son éligibilité.

Je me réjouis également qu'en commission nous ayons pu évoquer le projet DEMOS pour lequel vous portez un intérêt particulier aujourd'hui, qui est un Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale.

En articulant à la fois les principes de sensibilisation à la culture, de confrontation aux œuvres, de développement aussi des pratiques artistiques amateurs, de transmission des patrimoines, de prise en compte des diversités culturelles sur le territoire girondin, nous pouvons espérer avoir une vraie politique d'aménagement culturel.

Aussi, j'appelle de mes vœux que des actions conjointes à destination de tous les publics girondins soient initiées entre le Conseil départemental et l'Opéra national de Bordeaux que je connais bien. Des parcours de sensibilisation peuvent à mon avis être mis en place pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux œuvres lyriques, chorégraphiques, notamment dans le cadre de la programmation de l'Opéra, de développer aussi des regards, des sensibilités dans des champs ou des esthétiques qui sont différents, de participer à des rencontres avec les artistes lyriques mais aussi de découvrir les métiers de l'Opéra, de découvrir en somme de nouveaux horizons, de déplacer peut-être un petit peu ces habitudes ou ces repères culturels.

À mon sens, une politique d'aménagement culturel sur les territoires girondins ne peut se faire que si nous avons tous ensemble l'ambition de favoriser l'accès du plus grand nombre à tout âge et tout au long de la vie à des pratiques artistiques et culturelles diversifiées de qualité, mais aussi de proximité. Merci de votre attention.

Christine BOST :

Merci Madame. D'autres interventions ? Dominique VINCENT.

Dominique VINCENT :

Il est bien évident que je souscris à ce que vient de dire notre collègue. On ne peut pas être « contre », bien au contraire.

Mes chers collègues, nous sommes en train de vivre un certain virage ou du moins une certaine adaptation sur les politiques culturelles de notre département, avec des visions beaucoup plus élargies, avec une connaissance du terrain peut-être beaucoup plus affinée.

Qui pourrait être contre dans la mesure où la culture est l'essence même de notre civilisation et je devrais dire aujourd'hui, l'essence même des civilisations car nous avons la chance d'être dans un pays libre, démocratique où nous pouvons accueillir, échanger, s'enrichir mutuellement.

La loi NOTRe devrait nous permettre cette ouverture et pour cela je crois que cette concertation ou cette ouverture d'esprit devrait aller peut-être, c'est une réflexion et dans nos échanges Madame la Vice-Présidente, nous pourrions peut-être y réfléchir, voir comment une fois peut-être par trimestre les différentes commissions restreintes certes, de ces collectivités territoriales qui partagent justement cette compétence ou ces compétences pourraient se réunir afin d'échanger, afin de mûrir ensemble les projets et surtout peut-être d'éviter de se marcher dessus ou de faire de la redondance qui est souvent agréable sur l'instant pour celles et ceux qui touchent des subventions mais qui, *in fine*, n'apportent pas grand-chose car cela est dilué. Je pense que c'est peut-être une réflexion que nous pourrions d'abord avoir au sein du Conseil départemental avant peut-être de le proposer à nos partenaires.

L'évolution qui est réellement positive pour l'avenir, c'est cette nouvelle convention ou cette nouvelle approche que nous aurons avec l'IDDAC. Loin de moi l'idée de critiquer au contraire leur travail, leurs réalisations. J'ai toujours assisté à tous les conseils d'administration, voire bureaux et voté tous leurs projets car ils font du très bon travail.

Le monde évolue et votre proposition de rapprocher l'IDDAC de l'institution tout en gardant l'essence même de l'IDDAC qui est une association qui peut recevoir des subventions européennes ou autres, il est bien évident qu'il ne faut pas intégrer l'IDDAC au Conseil départemental et à son service culturel, là n'est pas le sujet, enfin du moins ce n'est pas ce que je souhaite dans une logique, mais en revanche pouvoir là-aussi avoir une lisibilité un peu différente et peut-être revenir aux sources mêmes de ce que nous avons confié à l'époque de la création de l'IDDAC afin que là-aussi peut-être on ne s'éparpille pas trop et que chaque action soit beaucoup plus précise, beaucoup plus complète et beaucoup plus adaptée à ce que souhaitent nos populations.

Pour en finir car j'aurais beaucoup de choses à dire sur la culture mais il faut savoir s'arrêter, car la première sagesse d'un politique c'est de savoir se taire de temps en temps, ce qui lui évite de dire des bêtises. Partant de ce principe, je crois que nous devons également réfléchir à un nouveau partenariat et ma collègue vient de le dire par rapport à l'Opéra de Bordeaux, mais également à ces communes de la métropole. La métropole aura bien sûr sa carte à jouer dans ce domaine mais sans rentrer dans la participation financière sur des investissements lourds, peut-être que le Département pourrait réfléchir dans un certain accompagnement au niveau effectivement des bibliothèques départementales, y compris au sein de la métropole afin de les accompagner, voire les enrichir, également au niveau de tout ce qui touche l'informatisation de ces lieux, qui est une source d'enrichissement au niveau des populations et tout particulièrement au niveau des jeunes et de nos collégiens qui viennent fréquenter ces lieux, et par des outils adaptés aux exigences de notre monde, je pense que ce serait peut-être une bonne chose.

Voilà beaucoup de travaux que je mets sur la table mais je crois que nous sommes assez proches les uns des autres pour échanger en toute sérénité surtout, beaucoup de réalisme. Le réalisme, je terminerai là-dessus, c'est que nous pouvons nous satisfaire, alors que la culture comme le sport et nous verrons cela tout à l'heure avec notre autre collègue, c'est en général ces secteurs-là qui sont totalement laminés financièrement lorsqu'une collectivité territoriale a des difficultés, on pense d'abord

à la culture et au sport et bien sûr on essaie de faire au mieux. Ce n'est pas le cas, le Conseil départemental essaie effectivement de continuer à accompagner pratiquement à la même hauteur et même avec certaines augmentations dans certains secteurs, nous ne pouvons que nous en satisfaire mais comme toujours, étant toujours insatisfait de ce que je fais et de ce que je dis, je pense que nous pouvons toujours mieux faire.

Christine BOST :

Merci Dominique VINCENT. D'autres interventions ? Jean-Marie DARMIAN.

Jean-Marie DARMIAN :

Je voulais dire à Madame DESSERTINE que les parcours avec l'Opéra, je connais parfaitement, car j'ai créé en 1986 un lieu qui s'appelle « le centre des classes culturelles de la ville de Bordeaux » que vous connaissez probablement, qui est une école qui s'appelle l'école Simone Brandy qui était adjointe au maire de l'époque et ce centre a pour vocation d'amener tous les élèves du rural, découvrir les activités culturelles bordelaises. Cela dure depuis quelques années, n'est-ce pas Monsieur DAVID ? Dans ce cadre, cette action est subventionnée par le Conseil départemental non pas sur l'entrée des élèves du rural dans l'Opéra, car ce n'est pas cela le fond. Pour quelle raison avait été créé ce centre à l'époque par l'inspecteur d'académie ? C'est parce que le plus lourd handicap était le prix du déplacement qui était largement supérieur. Nous allons dans tous les musées de Bordeaux. Ce centre va dans tous les lieux culturels de Bordeaux et amène à Bordeaux tous les enfants du rural. C'était 12 000 élèves antérieurement lorsque je suis parti il y a quelques années qui ont accédé à la culture grâce au Conseil départemental, à la culture strictement bordelaise. Il n'y avait qu'une exception qui était Blanquefort et le festival Échappée Belle.

Cela existe donc encore mais il y a un petit bémol à votre proposition, c'est qu'il faut que l'Education nationale et les enseignants soient d'accord et qu'ils bâtissent un projet autour de l'Opéra. À ce moment-là le Conseil départemental prend à sa charge le déplacement des élèves jusqu'à Bordeaux. Renseignez-vous, il y a un Conseil d'administration du centre des classes citadines, telle est son appellation maintenant, et la somme mise par le Conseil départemental n'est pas négligeable car elle est de 35 000 € au service de l'accès à la culture ou aux outils culturels bordelais.

Même s'il faut considérer qu'il y a toujours des limites, ce n'est jamais parfait la façon dont on opère, mais le souci de l'Opéra est également de s'ouvrir à des élèves du monde rural et le Conseil départemental en l'occurrence fait déjà un gros effort pour que ce soit possible.

Isabelle DEXPERT :

Je vais essayer de reprendre les éléments de discussion, et je suis ravie que nous l'ayons car souvent les politiques culturelles, sportives et vie associative n'appellent pas forcément beaucoup de débat, car elles sont souvent en nocturne et que là nous sommes encore très nombreux, donc je m'en réjouis.

Je voulais tout d'abord répondre à Madame DESSERTINE sur la proposition qui vous est faite de dispositifs nouveaux et nous en avons parlés dans la Commission, avec un avis favorable de la Commission dans sa majorité, avec sur le tremplin jeunes effectivement un dispositif qui reste à affiner, techniquement à mettre en place de manière très concrète et très pragmatique. Le budget qui sera alloué à ce tremplin jeunes est de 85 000 € et sur le Pass Jeunes, c'est un budget de 95 000 € qui nous a été alloué. Ce sont donc des sommes supplémentaires qui sont allouées aux lignes « culture » car effectivement jusqu'alors nous étions sur du budget constant depuis 2 ans et que le Président du département et le Vice-Président en charge des finances ont accepté effectivement de nous donner ce coup de pouce sur ces dispositifs nouveaux, ainsi également que sur un mois qui se passera probablement aux archives départementales avec « une carte blanche à un artiste », un plasticien justement pour peut-être se confronter à d'autres formes d'art que celles l'on peut connaître ou que l'on ne connaît pas justement.

Sur le fait d'avoir d'autres repères culturels et je vous rejoins, nous procédons déjà de cette manière car nous accompagnons nombre de partenaires qui nous permettent effectivement de faire que nos Girondins soient curieux et les plus jeunes surtout, avec des partenariats avec bon nombre

d'associations, que ce soit en danse contemporaine ou en danse classique, mais aussi avec la Rock School Barbey ou la musique baroque avec l'ensemble Sagittarius puisqu'il y a aussi tout un volet sur les apprentissages et sur l'Opéra effectivement -et nous en avons déjà parlé lors de la Commission- je vous avais d'ailleurs répondu mais je comprends que vous y soyez attachée puisque vous en êtes la Présidente. Je voulais vous rappeler que nous avons eu une discussion. J'ai recherché depuis puisque je n'avais pas la date l'autre jour en commission, c'était à l'automne 2011 où j'avais donc pu rencontrer les représentants de l'Opéra sur le projet DEMOS qui m'avait emballée car c'est une autre façon d'apprendre la musique, de découvrir la musique et de faire effectivement que celui qui n'est pas forcément destiné à cela dans sa vie de tous les jours puisse justement découvrir une autre forme d'apprentissage, ou en tout cas découvrir la musique.

À l'époque, nous avons avancé dans nos discussions et ce projet n'avait pas trouvé de suite puisqu'il y avait eu un désengagement et j'avais donc pu recevoir un courrier de Monsieur DUCASSOU qui nous avait signifié, à l'époque, que finalement la collectivité ne donnerait pas suite. Ce projet s'était arrêté là, alors même que nous n'avions pas décidé car ce n'était pas passé en plénière, mais que cela restait à travailler ; il s'avère que nous étions effectivement disposés à aller sur ce dispositif qui a du sens, mais pas seulement sur la ville de Bordeaux. Il pourrait effectivement avoir lieu ailleurs.

Je voulais aussi rappeler, en complément des propos de Jean-Marie, que nous participons aussi à cette diversité, en tout cas à cette découverte culturelle avec notre collègue Alain MAROIS sur tous les projets « collèges » où ce sont des associations qui viennent travailler dans les collèges et qui travaillent avec les enseignants, les équipes éducatives et les élèves et où effectivement on essaie de ne pas être que dans l'accompagnement à une sortie culturelle car vous le savez et je crois que vous en êtes convaincus, il faut la médiation qui va avec. Cela veut dire et nous en avons parlé qu'il peut s'agir de la découverte du métier, du monde de la culture. Ce n'est pas seulement un spectacle mais c'est tout ce qu'il y a avant, tout ce qu'il y a après, et comment on digère tout cela, comment on fait que l'on se l'approprie réellement et on le fait également avec d'autres publics, là en transversalité avec Edith MONCOUCUT, sur des publics empêchés et le président a pu parler ce matin d'un projet, c'était sur l'EHPAD Caillavet de Bazas mais il y en a dans tout le département où effectivement on a là le mélange entre des jeunes et des moins jeunes et là en l'occurrence des personnes âgées qui jouent « Ubu Roi » ; c'est tout simplement assez étonnant, avec des résidents totalement transformés par la façon de jouer et d'avoir peut-être une importance qu'ils n'avaient plus depuis pas mal d'années.

On essaie donc d'accompagner ce travail de mélange, il y a sûrement encore fort à faire, et Dominique a raison : il nous reste encore beaucoup à construire.

Sur l'IDDAC nous avons pu échanger tous les trois avec Michelle LACOSTE, présidente de la commission Culture, mais aussi dans son rôle de présidente de l'IDDAC, avec Dominique pour savoir comment effectivement faire évoluer cette convention que nous avons avec notre agence départementale -car c'est ainsi que l'on peut l'appeler- et Dominique nous a aussi donné des pistes de travail que nous étudions et que nous allons continuer à étudier ensemble puisque c'est le marché que nous nous sommes fixé tous les trois. J'ajoute que nous reviendrons sur la Commission Culture pour en reparler.

J'espère avoir répondu à vos interrogations. Je voudrais également vous rassurer, même si peut-être il n'y en a pas besoin car très sincèrement nous sommes sur les mêmes envies. Il s'agit de faire découvrir de nouvelles choses, les scènes d'été sont un volet important de la politique culturelle du département mais ce n'est pas l'essentiel. C'est bien tout ce que nous bâtissons tout au long de l'année, avec les partenaires. Cela va sur le fonctionnement des structures, même si bien sûr il y a l'aide à la manifestation, ce qu'on voit, ce qui est le plus visible, le spectacle, la manifestation mais souvent cette dernière n'a de sens que parce que tout au long de l'année, tout un travail avec tous les territoires a été réalisé, y compris sur Bordeaux puisque nous avons là aussi de très belles réussites sur la ville de Bordeaux et sur la CUB.

(M. LE PRÉSIDENT reprend place à la présidence).

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Vice-Présidente. Je vous propose s'il n'y a pas d'autre intervention de passer au vote de ce rapport. Des oppositions ? Des abstentions ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

La parole est à Jacques RAYNAUD pour le rapport (6)1, Politique sportive départementale.

Jacques RAYNAUD :

Merci Monsieur le Président et chers collègues, en matière de politique sportive et en complément des propos de la Vice-Présidente Isabelle DEXPERT, nous avons souhaité nous appuyer sur les valeurs qui sont véhiculées par l'activité sportive en général, quelques-unes, état d'équipe, l'engagement, le respect des règles, la convivialité, le goût de l'effort, etc...

Rapport (6)1

POLITIQUE SPORTIVE DEPARTEMENTALE

Rapporteur : Jacques RAYNAUD

Mesdames, Messieurs,

Le Département met en place sa politique sportive en l'axant autour des valeurs du sport, valeurs qu'il partage réellement telles que l'esprit d'équipe, l'engagement, le respect des règles, l'amitié, l'effort...

Fort de ces valeurs, le Département considère également que le sport est un important vecteur d'intégration sociale et d'épanouissement des girondins de tous âges et sur tous les territoires ; il s'inscrit donc à ce titre dans les solidarités humaines et des territoires.

Quatre grands objectifs déterminent les axes stratégiques :

- ① Développer et promouvoir le sport à travers toutes ses composantes et ses acteurs.
- ② Développer le goût du sport des girondins en offrant un accès de qualité pour tous à une pratique sportive.
- ③ Être le garant de l'équilibre territorial pour l'accès au sport pour tous, au travers notamment du soutien aux collectivités pour les équipements sportifs, outils indispensables à la pratique.
- ④ Reconnaître l'importance capitale et la place prépondérante du sport dans l'amélioration de la santé des girondins.

La politique sportive intègre également une dimension territoriale importante puisqu'elle est relayée au travers de l'action des Conseillers en Développement en Sport et Vie Associative (CDSVA) qui accompagnent au plus près les acteurs (associations, Collectivités, ...) sur les territoires girondins.

⇒ En matière d'investissement, la politique de la Gironde a deux axes principaux :

- 1 - Le soutien aux Collectivités locales pour les équipements sportifs avec une priorité pour les installations mises à disposition des collégiens, le tout en lien étroit avec le schéma départemental des équipements sportifs qui recense tous les équipements sportifs girondins pour déterminer des zones prioritaires ;

2 - Le soutien aux associations sportives dans l'achat de matériel pédagogique en privilégiant la mutualisation de l'utilisation, le lien avec les dispositifs d'animation départementaux et la pratique handisport.

⇒ En matière de fonctionnement, le premier axe de développement d'accès au sport se traduit par les dispositifs d'animations sportives départementales :

Cap 33 , Ecoles Multisports, Temps Libres Multisports, Points Forts Animation, Sport Vacances, et Objectif Nage sont donc organisés en partenariat avec les acteurs du monde sportif (Collectivités et associations) afin de permettre à toutes les tranches d'âge et sur tous les territoires, de bénéficier d'un accès aux pratiques physique et sportive le plus large et le plus accessible possibles, dans un objectif de découverte et d'apprentissage.

L'aide du Département se traduit donc par une aide financière mais aussi une aide en matière d'ingénierie (CDSVA), de prêt de matériel, le tout dans un objectif également d'aide à la pérennisation d'emplois locaux.

La politique sportive départementale ne pourrait avoir de sens sans l'appui incontournable des associations sportives. Le Département a fait le choix de soutenir toutes les associations sportives affiliées à une fédération sportive en appliquant une aide financière progressive et adaptée suivant la nature du sport, le niveau de compétition mais également la spécificité de la discipline, l'impact réel du sport, ...

Les clubs sportifs amateurs sont donc aidés sur des critères très précis (nombre de jeunes licenciés, niveau de compétition, déplacements des compétiteurs, qualité de l'encadrement, ...).

L'aide du Département pour ces clubs part du 1^{er} niveau départemental pour aller jusqu'au plus haut niveau amateur.

Le Département soutient également les clubs sportifs de haut niveau, à statut professionnel, au travers d'une aide basée sur des missions d'intérêt général dont le point d'orgue est l'Opération Jeunes Au Stade (OJAS avec 40 000 places offertes), trois clubs sont donc aujourd'hui labellisés « Club Elite 33 » : le Football Club des Girondins de Bordeaux, l'Union Bordeaux Bègles et les Boxers Bordeaux Hockey sur Glace.

Les comités sportifs départementaux, véritables partenaires institutionnels du Département sont également subventionnés par notre Institution sur la base d'un projet de développement sportif qui doit être en lien avec les 4 objectifs de la politique sportive du Département.

Ces comités sont aidés au travers de leurs missions fédérales de service public (organisation des compétitions départementales, formation des arbitres, ...) mais également lorsqu'ils participent aux dispositifs d'animations sportives départementales ou interviennent sur des actions de formation des bénévoles sans oublier la prise en compte du Sport Santé.

Deux autres dispositifs complètent ces aides aux partenaires associatifs : le soutien à l'emploi sportif et l'aide aux manifestations, là aussi, l'aide départementale est calculée en fonction des critères techniques et objectifs.

Le Département, dans le cadre de la maîtrise des sports de nature, gère deux plans départementaux : le PDESI et le PDIPR.

En 2016, le Département a décidé de confier la gestion de ces deux plans sous la vice-présidence d'Isabelle DEXPERT pour gagner en cohérence d'action et en cohésion territoriale.

Ces deux plans seront donc gérés en mode « CDESI » c'est-à-dire en totale transversalité et transparence interne et externe.

L'ensemble des propositions contenues dans ce rapport consacré aux politiques sportives représente ainsi pour 2016 un budget global de 258 000 € en AP/AE et 5 026 882 € en CP en dépenses.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Monsieur le Président de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ? Hervé GILLÉ...

Hervé GILLÉ :

Monsieur le Président, je profite de ce rapport pour indiquer peut-être l'intérêt de travailler aussi sur une conséquence de l'application de la loi NOTRe et de l'harmonisation des territoires, notamment des districts au niveau du football. La réforme va aussi s'appliquer dans ce cadre et des modifications sont prévues ; au-delà du fait qu'il y aurait un district girondin, il serait intéressant que des sous-districts puissent être organisés au niveau des territoires.

Pourquoi cet intérêt ? Car si tel n'était pas le cas, cela engendrerait des déplacements particulièrement importants au niveau des clubs, même pour des petites équipes, et du coup les clubs auront du mal à assumer un certain nombre de frais de fonctionnement au titre de la mobilité.

Je crois qu'il serait intéressant d'y regarder d'un peu plus près et voir, le cas échéant, dans quelle mesure nous pourrions soutenir le fait que la réorganisation du district ne remette pas en question la possibilité d'avoir ce que j'appelle des districts de territoires dans ce cadre qui permettraient notamment aux petits clubs de pouvoir continuer à fonctionner correctement. Il n'y a pas mal d'interrogations sur ce sujet.

Le deuxième point est que l'on voit également poindre et se consolider au niveau des communautés de communes et des territoires un certain nombre de regroupements à l'échelle des communautés de communes, c'est-à-dire que l'on voit émerger autant que possible des clubs qui deviennent un peu des clubs « phares » de territoires et qui permettent de fédérer un certain nombre de clubs et pour le coup, cela permet aussi de maintenir, voire de développer les moyens notamment au niveau des éducateurs sportifs.

En tout cas je crois qu'il serait intéressant de voir dans quelle mesure nos réglementations peuvent accompagner l'émergence de clubs un peu « phares » à l'échelle des communautés de communes et des territoires qui permettraient de consolider les encadrements sportifs et voir dans quelle mesure la politique départementale pourrait inciter ou accompagner ce type de regroupement.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci. Autre intervention ? Monsieur BREILLAT...

Jacques BREILLAT :

Dans la ligne de ce que vient de souligner notre collègue Hervé GILLÉ, je voudrais donner un exemple très concret sur mon territoire : nous avons fusionné les clubs pour faire l'excellent club des Coteaux de Dordogne, c'est une bonne nouvelle en termes d'encadrement, c'est une moins bonne nouvelle en termes de mobilisation des jeunes par rapport aux problématiques « transport ». Chaque fois que l'on regroupe bien évidemment le périmètre géographique s'étend et l'enjeu derrière est très clair pour l'accessibilité aux sports, c'est d'être en mesure de faire en sorte que ces jeunes puissent aller aux entraînements qui sont parfois à près d'une vingtaine de kilomètres. Il faut dire les choses. Dans la perspective de ces réflexions, je pose simplement cet enjeu.

M. LE PRÉSIDENT :

Madame la Vice-Présidente ou Monsieur le Président de commission.

Isabelle DEXPERT :

Je n'ai pas les réponses aujourd'hui puisque ce sont des choses qui s'imposent à nous de manière très récente, mais pour avoir discuté de ces problématiques avec quelques présidents de districts, celles-ci sont bien présentes. En tout cas, il sera nécessaire de conserver des zonages même si c'était un seul et même district par rapport aux frais de déplacement.

Après concernant la mutualisation des clubs, nous les connaissons sur l'ensemble des territoires et les districts participent aussi, ainsi que les ligues qui offrent la plupart du temps un bus. Cela se pratique dans bon nombre de clubs, même si ce n'est pas une seule solution. La mutualisation des clubs fait que souvent il y a un seul lieu de pratique sportive, à charge pour les communes qui n'ont donc plus l'entretien de ces lieux de participer peut-être de manière différente à la vie du nouveau club, à l'échelle d'un plus grand territoire, ce qui veut dire que les dépenses qu'elles n'ont plus sur les locaux, vestiaires, tonte du stade quand il existait, etc. puissent être reportées de manière différente.

Je connais bien ces problématiques car on les a tous et que je suis aussi élue d'une petite commune qui n'a plus de stade, mais qui participe de fait à d'autres équipements sportifs pare que notre commune n'est pas en capacité de le faire, mais pour autant des jeunes de la commune par exemple font de l'athlétisme à Bazas. Nous participons d'une manière ou d'une autre au fonctionnement du club d'athlétisme de Bazas. C'est aussi envisageable pour le foot. Cela veut dire que les équipements qui ne me coûtent rien ou qui ne me coûtent plus, effectivement c'est peut-être une autre façon de réfléchir à cette mutualisation et à ce regroupement des clubs.

En termes de résultats sportifs c'est souvent assez bon car cela permet aussi une émulation, mais il faut trouver les solutions qui vont devoir aller avec ces mutualisations.

Le département aujourd'hui accompagne sur une toute petite partie les déplacements. On ne peut pas aller au-delà car le nombre de clubs est encore trop élevé, même en les mutualisant, et tous ont d'excellents résultats.

Cela devient de plus en plus compliqué. Nous avons la chance d'avoir plein de champions, plein de jeunes qui réussissent en sport, ce qui peut compliquer notre façon de travailler mais le parti-pris aussi a été fait d'aller moins sur la partie sport professionnel et de conforter justement ce sport amateur.

M. LE PRÉSIDENT :

Merci pour cet éclairage. Je vous propose de passer le rapport au vote.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

Je redonne la parole à Isabelle DEXPERT pour le rapport (6)2, Politique des domaines départementaux de loisirs.

Isabelle DEXPERT :

Merci Président.

Mesdames, Messieurs, dans un souci de cohérence d'action -et cela vous a également été précisé par Jacques RAYNAUD- et de fonctionnement, le Département a fait le choix pour l'année 2016 de rattacher aux politiques sportives la gestion et le suivi des deux domaines départementaux de loisirs, le domaine départemental Gérard Lagors à Hostens et le domaine Volny-Favori à Blasimon.

Rapport (6)2

POLITIQUE DES DOMAINES DEPARTEMENTAUX DE LOISIRS

Rapporteur : Isabelle DEXPERT

Mesdames, Messieurs,

Le Département a choisi pour 2016, dans un souci de cohérence d'actions et de fonctionnement, de rattacher aux politiques sportives la gestion et le suivi des deux Domaines Départementaux de Loisirs, le Domaine Départemental Gérard Lagors à Hostens et le domaine Volny Favory à Blasimon.

Ces deux domaines départementaux sont organisés autour de trois grandes priorités :

- ① l'accessibilité gratuite aux girondins à des espaces de loisirs et de découverte de la bio diversité ;
- ② le développement sécurisé et maîtrisé des loisirs et des sports de nature ;
- ③ le développement de séjours scolaires et de vacances pour les girondins, en individuel ou en collectif.

Les Domaines sont donc des lieux ouverts et accessibles à tous les girondins qui peuvent y trouver différentes activités de loisirs telles que les baignades surveillées, les pistes de randonnées (pédestre, équestre, pêche, découverte de la biodiversité), les sports de nature, tout en bénéficiant également des divers services proposés tels que restauration et hébergement, pour leur permettre d'avoir un accès de qualité et la possibilité de séjours plus importants.

En complément de ces activités, les domaines sont également des lieux privilégiés pour des manifestations sportives de nature et aussi culturelles. A ce titre, ils sont donc très appréciés et demandés des partenaires associatifs du Département car l'accueil qui leur est réservé est d'excellente qualité.

Des événements importants tels que la Journée Départementale des Sports de Nature, le Raid des deux Domaines, le Raid des Collégiens, Cap Hostens, ... se complètent afin de rendre ces domaines les plus accueillants possibles, toujours dans une logique d'ouverture maîtrisée en lien avec les contraintes environnementales.

Egalement, les Domaines sont des lieux adaptés pour compléter les actions proposées dans le cadre de la politique sportive du Département ; c'est ainsi que des dispositifs d'animation tels qu'Objectif Nage ou Aventures Gironde y sont organisés chaque année.

La fréquentation de ces Domaines est en constante augmentation puisqu'en 2015, c'est plus de 180 000 girondins qui y sont venus.

Les Domaines étant inscrits en Espaces Naturels Sensibles mais aussi au PDESI, ils sont à ce titre principalement financés par la Taxe d'Aménagement et gérés en budget annexe dans le cadre d'une gestion rigoureuse.

L'ensemble des propositions contenues dans ce rapport consacré aux Domaines Départementaux de Loisirs représente ainsi pour 2016 un budget global de 455 000 € en AP et 3 089 200 € en CP tant en dépenses qu'en recettes dont 1 250 000 € pour le fonctionnement et 450 000 € pour l'investissement au titre des subventions d'équilibre.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

(Madame Christine BOST a pris place à la présidence).

Christine BOST :

Merci Madame la Vice-Présidente. Avez-vous des interventions ? Je mets donc aux voix.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne à présent la parole à Jacques RAYNAUD pour le rapport (6)3, Politique départementale de soutien à la vie associative.

Jacques RAYNAUD :

Je suis le seul garçon Madame la Vice-Présidente. Madame la première Vice-Présidente, je suis un peu en minorité.

Rapport (6)3

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Jacques RAYNAUD

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la loi NOTRe, les Départements se sont vu supprimer la clause de compétence générale. L'acteur associatif étant un partenaire inconditionnel de notre Collectivité, il a donc été nécessaire de réaffirmer notre soutien et de l'orienter autour des nouvelles compétences confiées au Département.

C'est donc au travers du prisme du développement social, de l'accès aux droits, ..., que le Département entend continuer à soutenir les acteurs locaux au sein desquels les associations ont toutes leur place car elles jouent un rôle essentiel sur tous les territoires dans l'action globale et préventive de réponse aux besoins sociaux.

Les associations sont des acteurs de proximité importants de la dynamisation des territoires et des services à la population ; elles s'intègrent donc parfaitement dans les solidarités humaines et territoriales de la Collectivité territoriale.

En lien avec cette approche, et de façon à la décliner d'un point de vue « axe de développement », les thématiques suivantes sont donc privilégiées : l'accès au droit, la lutte contre les discriminations, la participation citoyenne, l'engagement des bénévoles, les fonctions Centre de ressources, les actions éco-responsables, le travail de mémoire...

Au même titre que la politique sportive, la politique associative développe son action sur les territoires grâce aux CDSVA qui accompagnent les initiatives locales, mobilisent et coordonnent les différents réseaux et aident à la conduite de projets.

Le Département encourage et favorise donc la vie associative, le développement social et l'engagement bénévole au travers de différentes aides complémentaires :

1 – Investissement : aides aux Collectivités au travers de projets de maisons communales des associations qui permettent sur les territoires de proposer des Centres de ressources afin que les associations puissent bénéficier d'infrastructures et de services les aidant au quotidien dans leur action et dans leur développement.

2 – Fonctionnement : aides aux associations autour de différents types de soutien :

- le soutien au fonctionnement, qui se décline sur le projet associatif et sur la concordance avec les objectifs de la politique associative départementale ;

- l'aide à la création d'association pour la première année d'existence (aide aux 1^{ers} pas associatifs) ;
- l'aide à la création d'emploi associatif (sous réserve qu'il soit mutualisé dans deux associations) ;
- l'aide au petit équipement associatif ;
- l'aide à l'ingénierie de projet pour aider les associations qui souhaitent bénéficier d'étude et de diagnostic pour mieux appréhender leur fonctionnement et leur évolution ;
- l'aide aux manifestations diverses.

Le Département entend également aider les associations autour d'aides immatérielles qui apportent un véritable service et une plus value aux associations :

Le Centre de ressources (situé à la MDSVA) est un relais d'informations pour la vie associative girondine, tout en étant un lieu d'accueil, d'échange, de conseil, d'information et de documentation pour les associations ; il permet notamment aux associations de bénéficier :

- de mutualisation de moyens matériels,
- de locaux partagés pour réunions, conférences,
- d'échanges et de rencontres et de partage inter associations,
- de mise à disposition d'un fond de documentation,
- d'espaces partagés et conviviaux,
- de témoignages et consultations d'experts spécialisés,
- d'un programme de formation « échange de pratique pour les bénévoles » qui en 2016 en sera à sa quatrième édition avec plus de 400 bénévoles.

Le Département a souhaité également amplifier son aide au travers de moments forts tels que le Forum Départemental sur la Vie Associative qui permet d'exprimer sa reconnaissance au monde associatif, de construire et favoriser des échanges sur des thèmes de réflexion transversaux, tout en instaurant un dialogue partagé et évolutif avec les associations. En mars 2016, le Département organisera la 7^{ième} édition de ce Forum.

Toujours dans le souci de concertation avec le monde associatif, un Comité Consultatif Associatif a été créé depuis trois ans. Cette instance de consultation permet donc un dialogue partagé entre le Département et les représentants associatifs pour échanger et partager autour des politiques associatives.

L'ensemble des propositions contenues dans ce rapport consacré à la vie associative représente ainsi pour 2016 un budget global de 79 000 € en AE et de 776 890 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION 6 - SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Christine BOST :

Merci Monsieur RAYNAUD. Avez-vous des interventions à formuler ? Des abstentions ? Des votes contre ?

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

M. LE PRÉSIDENT :

À présent, c'est bien au tour de Madame Clara AZEVEDO qui va nous parler du rapport (7)1, Politique Jeunesse.

Clara AZEVEDO :

Merci Madame la première Vice-Présidente.

Rapport (7)1

POLITIQUE JEUNESSE

Rapporteur : Clara AZEVEDO

Mesdames, Messieurs,

Dix ans après la signature du « Manifeste pour la jeunesse en Gironde », en juin 2005, le Département a souhaité réaffirmer ses engagements en direction des jeunes dans le cadre de l'élaboration d'un acte II du Manifeste pour la Jeunesse : **le projet Génération 11 – 25 ans**. L'année 2015 a permis de réinterroger les politiques jeunesse départementales en consultant notamment l'ensemble des acteurs concernés dont les jeunes eux-mêmes :

- plus de 4 770 jeunes ont contribué à la grande enquête ludique « # 33 pour moi ! » durant l'été 2015 sur le stand du Département lors des événements jeunesse, sportifs et culturels ou directement en ligne.

- 22 ateliers d'échanges et de paroles Spiral ont également été organisés avec près de 400 jeunes qui ont pu s'exprimer et participer à la définition des politiques qui leur sont destinées. -plus de 600 professionnels ont répondu à un questionnaire en ligne et ont participé aux 20 ateliers proposés sur les territoires girondins.

Ces travaux permettront de redéfinir lors du BS les priorités départementales pour les jeunes de 11 à 25 ans qui seront affirmées dans le plan d'actions intitulé « *Projet Génération 11 – 25 ans, la jeunesse en action(s)* » définissant les objectifs opérationnels, les actions à mettre en œuvre.

Cette politique en direction des jeunes s'articulera en 2016 autour de deux priorités :

- **favoriser l'autonomie des jeunes** :

* avec des politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- par le déploiement d'actions spécifiques en faveur des jeunes (le Fonds d'Aide aux Jeunes et le Contrat Accompagnement Personnalisé pour les Jeunes),
- par le soutien aux Missions Locales qui sont au cœur des dispositifs d'insertion, par le soutien d'actions d'insertions innovantes (notamment l'Epicerie Solidaire de Bordeaux qui permet un accompagnement social et citoyen de l'aide alimentaire),
- par un accompagnement des jeunes à lutter contre leur mal être (le soutien des Points Accueil Ecoute Jeunes et Réseaux de Santé jeunes et le PLAJe) et enfin par la mise en œuvre de politiques d'insertion innovantes dans le cadre de programmes nationaux et européens avec l'accompagnement technique de la Garantie Jeunes et des actions innovantes menées dans le cadre de programmes européens (opération de service civique dans le cadre de l'IEJ et Erasmus + pour la mobilité Européenne pour les classes SEGPA)

* avec des politiques de prévention pour les jeunes les plus fragilisés :

- par un engagement fort auprès de l'ensemble par la mise en œuvre en 2016 d'un nouveau cadre d'intervention, le Schéma départemental de Prévention Spécialisée. Ainsi le Département conformément aux engagements pris dans la charte départementale, et dans le respect du cadre réglementaire va redéfinir les territoires éligibles avec l'élaboration d'un Schéma Départemental de la Prévention Spécialisée qui sera soumis à la validation de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental du mois de juin 2016.

C'est également des dispositifs de préventions innovantes sur tous les territoires avec le financement de chantiers éducatifs, la prise en compte des nouveaux comportements des jeunes les plus fragilisés

(Le travail sur l'errance de la jeunesse avec le C.E.I.D, le travail sur la réinsertion professionnelle des jeunes placés sous contrôle judiciaire avec l'association Laïque du Prado) et enfin dispositif départemental de lutte contre les exclusions par l'accès aux loisirs (Vacances pour tous 33)

Favoriser la citoyenneté des jeunes

* par l'accompagnement des politiques éducatives locales avec les dispositifs de financement de l'accompagnement à la scolarité, des projets éducatifs, des projets éducatifs territoriaux avec un soutien financier direct à la fonction de coordination territoriale

* par des actions de développement de la citoyenneté des jeunes avec le financement des associations d'Education Populaire, des activités de temps libre, les « *Itinéraires jeunes* », et enfin l'accompagnement des initiatives des jeunes (Jeunes en Action et « *Manifest'actions Jeunes* » ou l'aide aux manifestations locales en faveur des jeunes)

Ces interventions du Département s'articulent autour des programmes budgétaires suivants :
Politiques de prévention : FAJ, CAP'J et soutien aux Missions Locales (P112).1 712 500€ /Politiques de prévention : Prévention et Vacances pour Tous 33 (P182) 7 525 000€/Politiques citoyenneté : Aide aux ALSH, Jeunes en actions et Manifest'actions (P080) 320 000€/Politiques éducatives Accompagnement à la scolarité et partenariats associatifs éducatifs (P079) :600 000€

En conséquence, Monsieur le Président du Conseil départemental nous demande d'adopter les crédits nécessaires figurant dans le projet de budget primitif et s'élevant à : 15 000€ en Autorisation de Programme (AP), 10 157 500€ de crédits de paiement dépenses

AVIS DE LA COMMISSION 7 JEUNESSE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Christine BOST :

Merci Madame la Présidente de commission. Quelqu'un souhaite intervenir ? Madame AMOUROUX...

Géraldine AMOUROUX :

Il ne s'agit pas d'une intervention mais juste d'une petite question sur le dispositif Erasmus Plus pour savoir s'il serait possible d'avoir les noms des 6 collèges qui sont concernés par le dispositif s'il vous plaît ? Pas maintenant mais à un moment donné. Merci.

Clara AZEVEDO :

Oui.

Christine BOST :

D'autres remarques ou questions ? Nous passons au vote.

DÉCISION : DOSSIER ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Christine BOST :

Je vous remercie. Nous allons à présent parler de mobilité et donner la parole à Anne-Laure FABRE-NADLER...

Intervention de Madame Anne-Laure FABRE-NADLER, Vice-Présidente, chargée des Mobilités

Madame la première vice-présidente, mes chers collègues, notre Département est le plus vaste de France. Cette particularité nous impose encore plus qu'ailleurs de développer un service public de transport en commun de qualité permettant à toutes les Girondines et à tous les Girondins de se déplacer où qu'ils vivent sur notre territoire.

Evidemment nous voulons tous un moyen de transport rapide, fiable, précis idéalement nous emmenant de la porte de notre domicile à celle de notre travail sans étape. Pour sortir du « tout voiture » il faut proposer en face de cette solution individuelle si simple et pratique, un système quasi-équivalent. Cette mission est délicate pour ne pas dire impossible, d'autant plus dans un contexte financier contraint.

Nous nous devons alors de faire au mieux et c'est ce à quoi s'attelle le département depuis de nombreuses années. Depuis 2012, avec la mise en place de la tarification unique à 2,60 € nous avons anobli cette mission en lui conférant une volonté d'équité territoriale et sociale. Cette mesure audacieuse a été récompensée par un succès incontestable avec une augmentation de 88 % du nombre de nos usagers dès la première année, augmentation qui s'est confirmée par la suite au-delà de nos attentes. Aujourd'hui nous pouvons affirmer que notre système de transport est performant. Performant ne veut pas dire infaillible, ni parfait. En transportant 5 millions de voyageurs par an sur 80 lignes régulières, en desservant les établissements scolaires de Gironde avec plus de 600 lignes spécialisées, il y a parfois des retards, parfois des sureffectifs, mais chaque dysfonctionnement signalé est traité rapidement pour répondre aux besoins des usagers.

Chaque rentrée scolaire, avec les aléas dus aux inscriptions tardives est encadré étroitement, avec une surveillance des effectifs et le déblocage rapide d'un nouveau car dès saturation. Chaque retard signalé par le site Internet ou par téléphone est vérifié et donne lieu à un contrôle.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter les services de la direction des transports terrestres, pour leur réactivité, leur professionnalisme et au-delà leur volonté de toujours répondre au plus vite et au plus près des besoins des administrés.

On ne peut certes pas répondre à toutes les exigences, car ainsi que je le soulignais précédemment, notre budget n'est pas illimité et chaque car supplémentaire a un coût non négligeable.

Apporter des modifications à un système complexe est souvent un exercice périlleux qui demande une expertise certaine. Ce système de transport issu du reconventionnement de 2012 commence à peine à se rôder que nous voilà face à un transfert de compétences vers la Région imposé par la loi NOTRe.

Ce contexte ne simplifie pas l'élaboration de notre budget transport et des ajustements seront à prévoir au budget supplémentaire si, comme cela semble probable, la Région nous rétrocède la compétence.

Alors nous pourrions attaquer le chantier de ce mandat en matière de transport. Après la construction d'un système dense émaillant tout le territoire, ce que nous avons à faire aujourd'hui c'est de la dentelle. Certes il existe encore des territoires mal desservis et il faudra s'appliquer à apporter une réponse adéquate, le car de 59 places ne pouvant être aussi pertinent sur une ligne du Sud Gironde ou du Nord Médoc que sur le trajet de la 601.

Le transport de proximité prend progressivement sa place dans notre territoire et de plus en plus de communautés de communes nous sollicitent pour mettre en place ce partenariat apportant une réponse aux personnes sans autonomie de mobilité.

Pour les autres publics, c'est à certains endroits le covoiturage et la souplesse qu'il permet qui doivent être privilégiés, donc accompagnés grâce à un maillage efficace des aires de covoiturage, desservies par des lignes structurantes afin de favoriser réellement l'intermodalité car elle seule pourra amener un début de réponse non seulement aux difficultés d'accès vers la métropole dans les trajets domicile-travail, mais aussi à l'isolement qui se développe en milieu rural en l'absence de moyens efficaces de mobilité.

Je me dois également de parler des pistes cyclables dont nous devons tirer tout le bénéfice de déplacements quotidiens et ainsi rompre avec une vision purement touristique. Je le répète, la seule solution, à la fois adaptée à tous les territoires et ils sont variés en Gironde et financièrement tenables, est l'intermodalité où nous devons apporter des réponses qui savent conjuguer toutes les options de transport si nous les voulons cohérentes et durables.

C'est dans ce but que nous travaillons en étroite collaboration avec mon collègue en charge des infrastructures Alain RENARD, car il n'y a pas de mobilité sans infrastructures et à l'inverse, une infrastructure avec les coûts importants qu'elle représente pour la collectivité et qui serait engagée sans l'évaluation pertinente de la réponse qu'elle apportera aux problèmes de mobilité des populations locales -et ne voyez là aucune allusion à d'autres projets existants ailleurs- car cela n'aurait pas de sens.

J'insiste aussi sur le nécessaire partenariat avec les collectivités locales pour permettre l'intermodalité, car nous devons travailler avec elles la continuité des parcours et l'interconnexion des modes. Sans ces aménagements permettant non seulement la sécurité sur l'ensemble du trajet mais l'optimisation des temps de transport, notre politique n'atteindra pas son but de proposer une réelle alternative aux déplacements en voiture.

Ce n'est pas pour rien que l'on parle de solutions « clés en main ». La voiture individuelle est une solution de facilité. Il faut proposer en face une solution facile.

Enfin dans les mobilités en charge du département, il y a aussi les transports maritimes avec les ferries qui traversent l'estuaire. S'ils ne rentrent pas réellement dans la chaîne de l'intermodalité, leur utilisation étant grandement concentrée sur la période estivale, il nous revient aussi de nous pencher sur la situation de ce budget annexe qui concerne plus d'un million de passagers par an, et offre une vitrine touristique de choix à notre département à et notre marque TransGironde.

Pour finir, j'insiste sur la vocation sociale que nous souhaitons continuer à donner à la mobilité. La mobilité est un droit qui doit particulièrement être protégé de nos jours car sans mobilité tout le lien social est menacé. Travail, relations sociales, santé, culture, dans un monde où les distances s'accroissent et les inégalités avec, nous devons tenter de rétablir un semblant d'égalité pour toutes et tous devant les moyens de se déplacer.

La tarification sociale est un de ces moyens. Elle vient en aide à ceux qui ont le plus de mal à se déplacer.

C'est Célia MONSEIGNE, Présidente de la commission mobilité, que je remercie pour son assiduité à mes côtés, qui va vous présenter les trois rapports de la délégation mobilité. Je lui laisse maintenant la parole.

Célia MONSEIGNE :

Madame la Vice-Présidente et chère collègue Anne-Laure avec qui je travaille avec plaisir, je vais donc vous donner lecture du premier rapport qui concerne notre service de transports maritimes, la Gironde possède un des plus beaux estuaires d'Europe et il convient effectivement de passer d'une rive à l'autre et pour cela, le Département assure en gestion directe les transports maritimes.

Rapport (20)1

POLITIQUE DES TRANSPORTS MARITIMES

Rapporteur : Célia MONSEIGNE

Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, la compétence du Département en matière de transports maritimes se traduit par l'exploitation en régie de deux lignes Le Verdon-Royan et Blaye-Lamarque à l'aide de trois navires : le Gironde, l'Estuaire et le Sébastien Vauban.

En termes de fréquentation, pour l'année 2014, 1 174 261 passagers et 318 656 véhicules légers ont été transportés. Depuis 2011, on note une augmentation de plus de 35 000 passagers transportés.

L'année 2015 marque, d'une part, la fin du renouvellement de la flotte depuis la mise en service du Sébastien Vauban et d'autre part, le fonctionnement éprouvé des deux gares maritimes au Verdon et à Royan permettant à la fois de faciliter les opérations commerciales et de répondre aux exigences de sécurité liés au transport des passagers.

C'est donc dans un souci de pérenniser l'équilibre de l'exploitation de ce service départemental qu'il nous est proposé d'adopter le budget annexe 2016 Transports Maritimes qui s'élève à 13 360 501 € en dépenses et en recettes, d'approuver les nouveaux tarifs 2015, d'adopter le projet de règlement intérieur et de reconduire l'autorisation de signer les conventions avec les opérateurs privés.

AVIS DE LA COMMISSION 20 - MOBILITES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT En tenant compte de l'amendement suivant

AVIS DE LA COMMISSION 13 - FINANCES ET BUDGET : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

(Monsieur le PRÉSIDENT a repris place à la présidence).

M. LE PRÉSIDENT :

Merci Madame la Présidente de commission. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Xavier LORIAUD...

Xavier LORIAUD :

Monsieur le Président, par rapport à cette traversée de l'estuaire, je voudrais poser une question.

Au niveau de la délibération, il est mentionné que « *La ligne Blaye-Lamarque conserve un fonctionnement plus léger qu'il conviendra d'adapter en tenant compte de l'évolution des réglementations de la fréquentation et des souhaits de développement* ».

Il y a déjà quelques années dans cet hémicycle, avant justement l'arrivée du Sébastien Vauban, j'avais émis le souhait de faire effectivement de ce nouvel amphidrome un véritable passage sur l'estuaire et franchissement de l'estuaire, avec une amélioration du cadencement en dehors des périodes estivales -et cela a été souligné dans le rapport- c'est vrai que c'est un très bel outil qui met en avant à la fois nos 2 rives et ce magnifique estuaire- justement que cela puisse être utile à tous. Néanmoins au niveau des populations locales malheureusement, notamment les artisans et tous ceux qui d'une rive à l'autre traversent régulièrement de façon souvent quotidienne pour aller travailler, les horaires ne sont pas toujours adaptés et surtout le cadencement en dehors de cette période estivale.

Sera-t-il possible un jour de travailler justement à cette amélioration des cadencements et faire en sorte que ce bac soit un véritable outil de franchissement ? Merci.